**GUIDE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES** 

Recadrer la pratique : renforcer les capacités à servir les jeunes touchés par la traite des personnes











#### **AUTEURES**

Prerna Thaker, MDS, MSc Kathleen Cashin, B.S.Soc., M.Serv.Soc, TSI Covenant House Vancouver

#### POUR CITER CE DOCUMENT :

Thaker, P. et Cashin, K. (2023). Recadrer la pratique : renforcer les capacités à servir les jeunes touchés par la traite des personnes. Covenant House Vancouver.

Ce projet a été financé par Femmes et égalité des genres Canada.

Anti-Human Trafficking Toolkit

Pivoting Practice: Building Capacity to Serve Youth Impacted by Trafficking [French]







# Table des matières

Reco	onnaissance des territoires traditionnels	5
Dédi	icace	6
Avan	nt-propos	7
Rem	perciements	8
Cont	texte	
	Qu'est-ce que la traite des personnes?	
	Types de traite	
	La traite des personnes au Canada	
	Travail du sexe	
	Perceptions et réactions du public sur la traite des personnes et approche efficace pour améliorer la sensibilisation	
	Renforcement de l'approche du gouvernement du Canada	
	en matière de prévention de la traite des personnes	. 26
	Lutte contre la traite des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle en Colombie-Britannique	
	Facteurs de risque et de protection liés à la traite des personnes	
	Prévention de la traite des personnes	. 32
	Étapes de la traite des personnes	. 33
	Points d'intersection de la traite des personnes	. 38
	Stades du changement	.39
	Principes de Covenant House Vancouver (CHV)	.42
Mod	èles et cadres	. 45
	Pratique anti-oppressive	. 46
	Modèle fondé sur la théorie de l'attachement	
	Ne pas nuire	
	Réduction des risques	
	Stades du changement	. 53
	Approche axée sur les forces	. 54
	Pratique tenant compte des traumatismes	. 56
Prati	iques exemplaires	. 61
	Introduction	. 62
	Sensibilisation du personnel	
	Divulgations liées à la traite des personnes	
	Ressources	
	Modèle de services	
	Matériel de sensibilisation des jeunes	
Glas	ssaire	
នាកាក	iographie	. a8

# Reconnaissance des territoires traditionnels

Covenant House, Vancouver souhaite exprimer sa gratitude et son respect de pouvoir travailler, s'organiser et vivre sur les territoires traditionnels de nombreuses nations autochtones. Nos bureaux sont situés à xwməθkwəyəm (bande indienne de Musqueam), Skwx wúγmesh (Nation Squamish), et səlilwətał (Tsleil-Waututh Nation).

Avant le contact avec les Européens, les Anciens et les gardiens des savoirs traditionnels enseignaient que l'égalité des sexes était à la fois pratiquée et respectée sur leurs terres. Après le contact originel, les colonisateurs européens ont noté dans leurs journaux qu'ils n'étaient pas à l'aise avec les normes culturelles autochtones relatives à l'égalité des sexes et à la gouvernance matriarcale au sein de certaines nations autochtones. En outre, la colonisation, le racisme systémique et les pratiques intentionnelles de génocide ont entraîné la traite des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones. Cette histoire n'est pas ancienne. Elle est bien présente et ses effets se font encore sentir.

Nous ne pouvons pas aborder la traite des personnes au Canada sans nous concentrer sur les 231 appels à la justice qui doivent être mis en œuvre, comme l'a signalé l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Ce guide présente les enseignements tirés du Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Ce document passe également en revue les renseignements contenus dans le rapport Red Women Rising, à savoir qu'il existe des liens marquants entre la violence à l'égard des femmes autochtones et des personnes bispirituelles et la surcriminalisation.

En tant qu'invités sur ces terres, nous continuons à réfléchir à l'impact de la colonisation dans nos travaux. Le présent ne peut se comprendre sans le recours au passé : nous devons connaître notre passé pour que l'avenir ait un sens. Il nous faut maintenant aller plus loin et proposer un véritable projet de société qui permette au pays d'aborder de manière adéquate cette question sociale majeure et de sortir de cette impasse. Tous nos efforts auront permis de déterminer les solutions, les moyens et les actions nécessaires à la poursuite de ce mouvement. Ensemble, nous avons le devoir de prendre les mesures efficaces pour prévenir et faire cesser les violences à l'encontre des populations autochtones et assurer leur sécurité, de manière directe et systémique.

### Dédicace

Ce guide est dédié à A et J. Pour ces jeunes, leur force et leur courage leur ont inspiré un parcours de 15 années pour mieux servir les jeunes touchés par la traite et l'exploitation. Ils ont été la véritable motivation à la création de ce guide. Ils m'ont beaucoup appris sur les besoins uniques de cette population, sur la dimension intersectionnelle de ce travail et sur la nécessité de renforcer les capacités de nos équipes pour répondre aux besoins de ces jeunes. Ceux que nous accompagnons sont nos plus grands professeurs si nous prenons le temps de nous pencher sur eux et de les écouter.

Avec amour et respect,

Chelsea Minhas, B.S.Soc., M.Serv.Soc. Chef de programme, Covenant House Vancouver

### Remerciements

Recadrer la pratique : renforcer les capacités à servir les jeunes touchés par la traite des personnes a été financé par Femmes et Égalité des genres Canada. Ce guide s'appuie sur des discussions de groupe au cours desquelles les intervenants de première ligne ont fait part de leurs précieux commentaires. Merci à tous nos collègues qui ont participé à cet état des lieux et partagé leurs expériences et points de vue avec générosité et franchise. Merci aussi à tous ceux qui ont participé à cet atelier pour les conseils initiaux qu'ils nous ont donnés.

Le personnel de CHV a généreusement soutenu ce projet et nous a livré ses commentaires pour en avoir une meilleure compréhension.

Ce guide a été rédigé par Prerna Thaker et Kathleen Cashin avec le soutien d'un groupe dévoué de membres du personnel de CHV:

Megan Chen, graphiste et assistante marketing

**Jason Bosher**, coordonnateur de la communication et du marketing

Chelsea Minhas, responsable de la programmation

**Miranda De Jong**, spécialiste en chef des affaires publiques

**Rebecca Barnes**, responsable de la recherche, de l'évaluation et de l'apprentissage

**Stephanie Bowen**, directrice des activités philanthropiques, entreprises et fondations

Angela Yang, stagiaire de l'École de travail social de l'UBC

## GROUPE DE PRATIQUE TENANT COMPTE DES TRAUMATISMES CHEZ CHV

**Suvi Teigen**, directrice des services cliniques et soins complexes

**Alison Brodie**, directrice des activités philanthropiques, entreprises et fondations

**Ashley Tahouney**, chef d'équipe, services de soutien communautaires

Cora O'Donnell, assistante de gestion de cas

**Kiera Beckersmith**, coordonnatrice des compétences de base, rites de passage

**Shauna McCarthy OBrien**, intervenante des services à la jeunesse, programme de crise

Tobi Newman, coordonnateur des bénévoles

Les auteurs souhaitent également remercier les organismes, dirigeants et survivants qui ont contribué à l'élaboration de la structure et du contenu de ce guide. Ils ont participé à une période de consultation d'un an recueillant les propos de partout en Amérique du Nord, dont certaines sources sont citées ci-dessous. Dans l'ordre alphabétique des prénoms, il s'agit des personnes suivantes :

- Alexandra Stevenson, M. Sc., The Laughing Survivor
- Amanda Nobel, Ph. D., responsable de la recherche et de l'évaluation, Covenant House Toronto
- Amanda Thompson, coordonnatrice des interventions en cas de crise, Association des femmes autochtones de l'Ontario, section d'Ottawa
- Association canadienne des étudiants en médecine contre le trafic humain
- Camila Jimenez, gestionnaire de programme, PLEA Community Services Society of BC, Onyx et Children of the Street
- Christina Newport, vice-présidente des programmes, Covenant House International
- Foundry Vancouver
- Han Hugessen, spécialiste de la jeunesse, QMUNITY, BC's Queer, Trans and Two-Spirit Resource Centre
- Heidi Walter, responsable de la formation et de la mise en œuvre des programmes, Vers un chez-soi Canada
- Jessica Brandon, B.A., directrice des programmes, ACT Alberta
- Jessica Day, responsable de la programmation,
   Services de soutien et d'autonomisation des jeunes
- Jessica Rogers
- Lian Tolentino, B.S.Soc., TSI
- Sagessee Domestic Violence Prevention Society
- Lotus Health, Hôpital pour enfants malades
- Melanie Black, superviseure clinique, Youturn Youth Support Services
- Safe Haven Foundation of Canada
- Tanya Wald, M.Serv.Soc, TSI, directrice générale, Grand Prairie Youth Emergency Shelter Society
- Canadian Centre to End Human Trafficking
- Vancouver Association for the Survivors of Torture (VAST)

Veuillez noter que les renseignements et les statistiques contenus dans ce guide sont à jour en date d'avril 2023.

## **Avant-propos**

La traite des personnes est un phénomène souvent invisible pour ceux qui n'en subissent pas directement les conséquences. La nature clandestine de ce crime fait que la plupart des Canadiens ignorent totalement son existence au pays. Ceux qui connaissent ce phénomène ont du mal à apprécier la portée et l'ampleur du problème. Cela est dû, en partie, à l'absence de données. Sans statistiques crédibles, les décideurs ne sont pas en mesure d'en comprendre le fonctionnement au Canada. Difficile alors d'élaborer des solutions fondées sur des données probantes pour l'éradiquer de manière efficace.

Cette complexité souligne également la nécessité d'élargir le discours sur la traite des personnes pour y inclure des débats stimulants sortant du cadre habituel. Certaines histoires de traite concernent des prédateurs criminels qui apparaissent soudainement dans la vie d'une personne; d'autres se rapportent à la traite par des membres de la famille ou des amis qui s'y adonnent pendant des périodes intermittentes. Le narratif sur la lutte contre la traite des personnes doit commencer par la compréhension de la question complexe du colonialisme et de la victimisation systémique des peuples autochtones. Il est essentiel d'abattre les frontières qui séparent les deux sphères du discours contre la traite des personnes et de l'expérience autochtone.

En 2020, Covenant House Vancouver a lancé un projet de 32 mois consistant à élaborer et mettre en œuvre des pratiques d'intervention visant à faire progresser les connaissances et à améliorer les mesures de soutien à l'autonomisation pour les jeunes de 16 à 24 ans qui risquent d'être victimes d'exploitation sexuelle et de traite des personnes, ou qui y ont survécu, à Vancouver.

Ce projet comprend la recherche, la rédaction, la distribution et l'évaluation d'un guide pratique et d'un modèle de formation à l'intention du personnel de première ligne et des partenaires communautaires, qui, à leur tour, fourniront le soutien voulu pour l'autonomisation des jeunes. Nous sommes convaincus que ce projet contribuera à renforcer les politiques et les pratiques en matière de lutte contre la traite des personnes et d'exploitation des jeunes.

CHV offre un continuum de services qui intègrent des théories et des pratiques fondées sur des données probantes afin de s'assurer de fournir des soins pour l'ensemble de la personne, corps et esprit. Les programmes et les services vont de la sensibilisation et de la halte-accueil à l'hébergement à court terme et aux logements de transition en passant par les services de soutien comme le counseling qui permettent aux jeunes de réussir à franchir le pas vers l'autonomie. Nous accompagnons les jeunes un à un en vue d'élaborer un plan d'action adapté à leurs besoins et à leurs objectifs particuliers.

Ce guide présente une vue d'ensemble des approches centrées sur les jeunes afin d'aider les fournisseurs de services à réduire les risques de faire l'objet de la traite des personnes et les obstacles au soutien des victimes, dans un effort commun de cocréer un avenir plus sûr. Ces recommandations donnent un aperçu des approches théoriques visant à réduire les risques des jeunes et à accroître leur sécurité et fournissent des ressources pour mettre en œuvre ces pratiques au niveau de l'organisation. Étant donné que chaque jeune a des besoins distincts, ce guide propose des pratiques prometteuses plutôt qu'un ensemble de lignes directrices strictes pour s'assurer que ses besoins sont satisfaits dans le cadre d'un modèle qui lui est adapté.

# Contexte

1.	Qu'est-	ce que la traite des personnes?	10				
	1.1	Introduction	. 10				
	1.2	Différence entre le trafic de migrants et la traite des personnes	. 11				
2.	Types d	le traite	12				
	2.1	Traite des personnes à des fins de travail forcé	. 12				
	2.2	Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle	. 13				
3-	La trait	e des personnes au Canada	14				
	3.1	Traite intérieure des personnes	. 15				
	3.2	Considérations autochtones	. 16				
	3.3	Considérations à l'égard des communautés	. 18				
	3.4	Couloirs de la traite des personnes au Canada	. 19				
4.	Travail du sexe						
	4.1	Dynamique du choix, des circonstances et de la contrainte	. 21				
	4.2	Impact de l'amalgame entre le travail du sexe, la migration et					
		la traite des personnes sur les travailleurs du sexe					
	4.3	Étroitesse de vue du narratif sur la lutte contre la traite des personnes	. 23				
5-		tions et réactions du public sur la traite des personnes et					
	approche efficace pour améliorer la sensibilisation						
6.		cement de l'approche du gouvernement du Canada en					
		e de prévention de la traite des personnes	26				
7. Lutte contre la traite des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle en Colombie-Britannique							
	7.1	Législation					
	7.2	Âge légal du consentement					
8.		rs de risque et de protection liés à la traite des personnes					
0.							
	8.1 8.2	Facteurs de risque					
	8.3	Facteurs de risque de la traite des personnes dans les communautés vulnérables					
9.	Ŭ	tion de la traite des personnes					
		de la traite des personnes					
11.	Points	d'intersection de la traite des personnes	38				
12.	Stades	du changement	39				
13.	Princip	es de Covenant House Vancouver (CHV)	42				



# 1.1 INTRODUCTION

La traite des personnes consiste dans le recrutement, l'hébergement ou le contrôle de personnes à des fins d'exploitation, le plus souvent au Canada, au moyen du travail forcé ou de l'exploitation sexuelle. Elle est souvent décrite comme une forme moderne d'esclavage.

Le principal indicateur de la traite des personnes est le fait qu'une personne soit contrôlée à des fins d'exploitation, sans nécessairement qu'elle ait franchi la frontière. En fait, de nombreux cas de traite au Canada se produisent à l'intérieur des frontières canadiennes et sont qualifiés de traite intérieure.

La définition fournie par le ministère de la Sécurité publique est la suivante : « La traite des personnes implique de recruter ou d'exercer un contrôle ou une influence sur des personnes... afin de les exploiter<sup>1</sup> ».

Les trafiquants de personnes ont souvent recours à divers moyens comme les menaces, les mensonges, la contrainte, les abus, la violence et d'autres tactiques pour prendre et garder le contrôle d'une personne afin de l'exploiter dans le travail ou les services sexuels. La traite des personnes conduit invariablement à l'exploitation forcée ou à la

contrainte d'une victime qui fait des choses qui rapportent un gain à quelqu'un (généralement au trafiquant).

Il est recommandé au personnel accompagnant les jeunes d'utiliser le terme « jeunes » plutôt que « victimes » ou « survivants ». Le présent guide utilise le terme de victime pour désigner une personne qui est activement victime d'un trafiquant ou d'un exploiteur. Le terme « survivant » fait référence à une personne qui n'en est plus victime. Le terme « jeune » peut désigner toute personne que nous accompagnons, quels que soient ses antécédents de victimisation. Le jeune peut, à tout moment de sa participation aux services de soutien, définir sa propre identité avec la langue de son choix; le personnel a le devoir de respecter ce choix et de le refléter dans la langue utilisée.

### 1.2 DIFFÉRENCE ENTRE LE TRAFIC DE MIGRANTS ET LA TRAITE DES PERSONNES

La traite des personnes est souvent confondue avec le trafic de migrants. Quelles en sont les différences?<sup>2</sup>

**Consentement :** Le trafic de migrants, même s'il se déroule souvent dans des conditions dangereuses ou dégradantes, met en cause des personnes qui y ont consenti. En revanche, les survivants de la traite des personnes n'ont jamais donné leur consentement ou, s'ils l'ont donné au départ, il a été vidé de son sens par les actions contraignantes, trompeuses ou abusives des trafiquants.

**Exploitation :** Le trafic des migrants prend fin avec leur arrivée à destination alors que la traite implique l'exploitation continue de la victime. Il est fréquent que les victimes de la traite subissent plusieurs formes d'exploitation, souvent en même temps.

**Transnationalité:** Le trafic de migrants est toujours transnational alors que la traite ne l'est pas nécessairement. Elle peut se produire sans égard au fait que les victimes sont déplacées d'une province à l'autre ou seulement d'un endroit à un autre dans la même province.

#### **DEUX**

## Types de traite

#### 2.1

# TRAITE DES PERSONNES À DES FINS DE TRAVAIL FORCÉ

Le travail forcé est une forme de traite des personnes qui peut se produire dans un grand nombre de secteurs d'activité.

Elle consiste à recruter, déplacer ou détenir des victimes, y compris ou non retenir leurs pièces d'identité, afin de les contraindre à effectuer un travail quelconque. Tous les gens peuvent être la cible de la traite des personnes, mais les travailleurs migrants et les nouveaux arrivants au Canada à la recherche d'un emploi courent un risque plus élevé à cet égard en raison de leur statut d'immigrant, des barrières linguistiques, y compris ou non leur compréhension des lois du travail locales. Ceux ayant un statut d'immigration précaire (par exemple, absence de résidence permanente, permis de travail restrictif, accès limité ou inexistant aux avantages sociaux) ou travaillant dans des régions éloignées, sans accès aux renseignements sur leurs droits légaux, peuvent avoir encore plus de difficultés à trouver de l'aide.

#### SIGNES POSSIBLES DE TRAFIC DE MIGRANTS

#### Est-ce que le jeune :

- occupe un emploi qui semble trop beau pour être vrai?
- a reçu de son employeur des menaces de l'expulser ou de dénoncer son statut d'immigré à la police?
- se voit retenir ses renseignements personnels par son employeur?
- a le sentiment que sa vie, ou celle de ses proches, pourrait être menacée s'il ne travaille pas de longues heures, y compris ou non s'il n'accepte pas un salaire moindre?
- doit changer d'endroit avec très peu de précisions et sans rémunération au préalable?
- vit, y compris ou non travaille dans des conditions insalubres ou dangereuses? (Droits en vertu de WorkBC)

#### AUTRES ASPECTS DE LA TRAITE DES PERSONNES

#### Criminalité forcée

Les jeunes victimes de la traite de personnes sont parfois contraintes de commettre des crimes au profit de leur trafiquant. Les trafiquants peuvent forcer les jeunes à commettre des délits au fil de leur condition de victime, notamment le vol, la fraude, la production et le transport de drogues illicites et des agressions. Forcer d'autres personnes à réaliser des activités criminelles est une entreprise lucrative et peu risquée pour les trafiquants. Traiter les victimes de la traite comme des criminels au lieu de les protéger perpétue le crime et garantit l'impunité des trafiquants. La criminalité forcée est souvent un facteur qui pousse les jeunes à s'affilier à un gang et qui limite leur choix, car ils croient que c'est la seule option qu'ils ont pour répondre à leurs besoins. La loi reconnaît toutefois la criminalité forcée et a statué que les victimes ne seront pas poursuivies pour des crimes commis pendant qu'elles font l'objet de traite des personnes.

#### AUTRES ASPECTS DE LA TRAITE DES PERSONNES

## Traite des membres d'une famille

La traite des membres d'une famille est le processus caché consistant à échanger un membre de la famille contre des biens, des substances, un loyer, des services, de l'argent ou un statut au sein de la communauté. N'étant pas soumise à une classe sociale, une ethnie ou d'autres facteurs démographiques, la traite des membres d'une famille commence souvent à un âge beaucoup plus jeune que d'autres formes de traite comme l'exploitation sexuelle à des fins commerciales ou de travail forcé et la servitude domestique. En outre, les cas de traite des membres d'une famille se perpétuent généralement d'une génération à l'autre. Ainsi, des niveaux multiples de polyvictimisation et d'oppression sont observés généralement au moment de la fuite et du rétablissement.

#### 2.2

### TRAITE DES PERSONNES À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle est une forme de traite des personnes qui consiste à recruter, déplacer ou détenir des victimes à des fins d'exploitation sexuelle.

Les trafiquants sexuels peuvent contraindre les victimes à fournir des services sexuels par la force ou la menace, y compris par de la violence et des manipulations mentales et émotionnelles. Toute implication d'un jeune de moins de 18 ans dans l'industrie du sexe commercial est légalement définie comme étant une victime de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle<sup>3</sup>.

#### SIGNES POSSIBLES DE TRAITE DES PERSONNES À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

#### Est-ce que le jeune :

- vit une nouvelle relation avec une personne qui le contrôle, même en ligne?
- reçoit sans raison des cadeaux ou de l'argent liquide de la part de cette personne?
- semble vivre une relation qui a soudainement pris une tournure négative?
- voit ses images intimes partagées en ligne par une personne avec ou sans son consentement?
- fait part du sentiment d'être intimidé ou contrôlé, par exemple, en lui retirant son téléphone, sa carte d'identité ou ses mouvements?
- vit, y compris ou non travaille dans des conditions insalubres et dangereuses?

#### **TROIS**

### La traite des personnes au Canada

Il est extrêmement difficile de déterminer la prévalence de la traite des personnes au Canada, étant donné la nature clandestine de ces activités<sup>4</sup>.

Parmi les autres obstacles au signalement, citons les définitions incohérentes de ce qui constitue l'exploitation et la traite des personnes, le manque de confiance des survivants dans les représentants de l'autorité, y compris ou non leur méconnaissance des services disponibles, et le fait que bon nombre des personnes exploitées ne s'identifient pas nécessairement comme des victimes. Actuellement, les seules estimations possibles sont fondées sur les personnes qui ont eu affaire au système judiciaire (police ou tribunaux), ce qui constitue probablement une sous-représentation considérable.

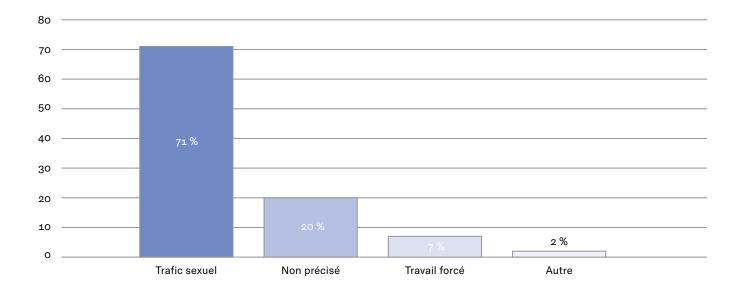
Le lancement de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes en 2019 a permis de faire la lumière sur la nature du phénomène au Canada. Aujourd'hui, le Centre compile les seules données nationales non déclarées par la police sur la traite des personnes.

En 2019-2020, les types de traite de personnes les plus courants recensés par la ligne d'urgence sont les suivants :

- Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle (71 %)
- Traite des personnes à des fins de travail forcé (7 %)
- 20 % des cas ont été recensés comme étant « non précisés »<sup>5</sup>

### **GRAPHIQUE 1**

Données sur la traite des personnes au Canada, 2019-2020



### 3.1 TRAITE INTÉRIEURE DES PERSONNES

On parle de traite intérieure lorsque l'intégralité de l'acte criminel se déroule à l'intérieur des frontières d'un pays et qu'aucune frontière internationale n'est franchie.

La personne qui en est victime peut être un citoyen, un résident permanent, un visiteur, un travailleur temporaire ou un étudiant. Si tous les éléments composant la traite se produisent dans le même pays, il s'agit de traite intérieure, la forme la plus répandue au Canada.

Les statistiques canadiennes sur la traite intérieure des personnes indiquent les tendances suivantes :

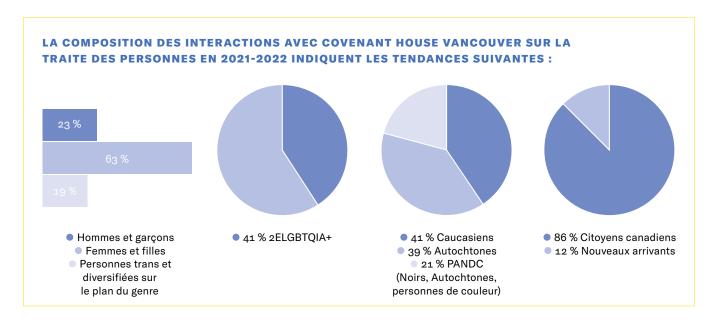
- La traite des personnes a souvent lieu dans les grands centres urbains et les communautés<sup>6</sup>.
- La plupart des personnes qui en sont victimes sont des femmes\* alors que les trafiquants sont principalement des hommes. Toutefois, ces données doivent être prises avec des pincettes, car ces statistiques sont basées sur des signalements et des condamnations pénales.
- En Colombie-Britannique, les hommes et les garçons sont plus souvent victimes de la traite que dans les autres provinces canadiennes.
- Près de 50 % des victimes de la traite des personnes sont des femmes autochtones.
- Les hommes qui s'identifient comme gais, bisexuels

ou transsexuels sont plus susceptibles d'être exploités dans la traite des personnes que les hommes qui s'identifient comme hétérosexuels<sup>3</sup>.

\*Ce rapport n'a pas défini si le terme « femmes » était transinclusif pour inclure toutes les personnes qui s'identifient comme des femmes ou s'il se référait uniquement aux femmes cis.

Les informations de la base de données de 2021-2022 sur la traite des personnes concernant les jeunes qui ont fait appel aux services de Covenant House Vancouver indiquent les tendances suivantes :

- 61 % sont des femmes et des filles, 22 % sont des hommes et des garçons et 1 % sont des jeunes transgenres et des jeunes diversifiés sur le plan des genres;
- 41 % sont des 2ELGBTQIA+;
- 41 % sont des Caucasiens, 39 % des Autochtones et 21 % des PANDC (Noirs, Autochtones, personnes de couleur);
- 86 % sont des citoyens canadiens, 12 % des nouveaux arrivants



### **CONSIDÉRATIONS AUTOCHTONES**

Il est difficile de dresser un tableau précis du nombre de femmes et de filles autochtones qui sont victimes de la traite.

Cela s'explique par le risque de criminalisation, de discrimination et de violence, qui fait que de nombreuses personnes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles communiquent des renseignements à leur propos. En outre, le manque de volonté et d'efforts de la part de nombreuses institutions qui pourraient aider à tenir des registres plus précis sur les femmes et les filles autochtones a contribué à ce manque de renseignements<sup>7</sup>.

Les services de police ont du mal à répondre efficacement aux cas de traite des personnes, d'exploitation sexuelle et de violence à l'encontre des femmes autochtones. La détection des infractions telles que la traite des personnes et l'exploitation sexuelle est onéreuse et est aggravée par les difficultés à mener les enquêtes et les poursuites. Les lois actuelles, notamment celles concernant l'exploitation sexuelle et la traite des personnes, ne permettent pas d'améliorer la sécurité générale des femmes et des filles autochtones, car elles ne tiennent pas compte des déséquilibres de pouvoir et des stigmates sociaux<sup>8</sup>.

#### **TENDANCES DE LA TRAITE DES PERSONNES :**

- En 2016, « il y a eu près de 1 (0,94) affaire de traite de personnes déclarée par la police pour 100 000 habitants, soit le plus haut taux enregistré depuis que des données comparables sont devenues disponibles en 2009<sup>9</sup>».
- Les victimes de la traite des personnes sont le plus souvent de jeunes femmes. Entre 2009 et 2015, on a recensé 865 cas, dont plus de 95 % étaient des femmes.
- La majorité d'entre elles (près des trois quarts) avaient moins de 25 ans, dont 26 % avaient moins de 18 ans<sup>4</sup>.

Malgré les lacunes présentes dans les données mentionnées ci-dessus, les organismes de défense des droits des travailleurs du sexe et ceux qui luttent contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes ont régulièrement signalé que les femmes, les filles et les personnes autochtones constituent la majorité des personnes engagées dans l'industrie du sexe dans la rue. Elles sont également plus susceptibles que d'autres groupes d'être ciblées à des fins de traite ou d'exploitation sexuelle et d'en faire l'expérience<sup>4</sup>.

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et le rapport Red Women Rising qui l'accompagne illustrent l'intersection de la traite des personnes et de l'impact de la colonisation. Ces documents ne sont pas seulement une réflexion sur les injustices du passé, mais

mettent en lumière les tendances actuelles qui continuent de causer des méfaits aux populations autochtones du Canada. Parmi les conséquences actuelles de la colonisation et de la victimisation, on peut citer la Route des larmes et les *Starlight Tours*. La Route des larmes est une portion de 725 kilomètres de l'autoroute 16 située entre Prince George et Prince Rupert en Colombie-Britannique. Ce secteur est le théâtre de bon nombre de disparitions et de meurtres depuis 1970. Le terme *Starlight Tours* est une pratique consistant à enlever les vêtements d'une personne et à l'abandonner, généralement par temps de gel, en dehors des villes, où elle risque de succomber aux éléments. Ces délits continuent aujourd'hui à prendre la vie de populations autochtones.

Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées élargit notre compréhension du rôle du colonialisme dans la traite des femmes et des filles autochtones.

« Au Canada, l'héritage du colonialisme met les femmes et les filles autochtones dans une situation économique et sociale précaire et dangereuse, qui les rend particulièrement vulnérables à diverses formes de violence, notamment l'exploitation et la traite des personnes. C'est un problème grave qui n'est pas nécessairement admis et encore moins résolu<sup>10</sup> ».

En outre, les appels à la justice qui accompagnent le rapport contiennent un appel particulier à la lutte contre la traite des personnes :

« 16.24 – Nous demandons à tous les gouvernements de financer et d'appuyer des programmes pour apprendre aux enfants et aux jeunes inuits à réagir aux menaces et à reconnaître l'exploitation, particulièrement en ce qui concerne les menaces que représentent les stupéfiants et leur trafic ainsi que l'exploitation sexuelle et la traite des personnes. Ce travail de sensibilisation et d'éducation doit être adapté à la culture et à l'âge des personnes visées et faire intervenir tous les membres de la communauté, y compris les personnes 2ELGBTQQIA inuites<sup>8</sup> ».

#### CONSIDÉRATIONS À L'ÉGARD DES COMMUNAUTÉS

#### COMMUNAUTÉ 2ELGBTQQIA+

Dans un échantillon de jeunes itinérants en Colombie-Britannique, environ 1 jeune sur 4 âgé de 12 à 17 ans a déclaré avoir été l'objet d'exploitation sexuelle<sup>11</sup>. De même, 58 % des fournisseurs de services destinés aux jeunes survivants de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle aux États-Unis ont indiqué avoir accompagné de jeunes victimes de la traite de sexe masculin<sup>12</sup>. L'hypothèse selon laquelle l'exploitation de jeunes mâles à des fins sexuelles est rare peut conduire à un manque de connaissances sur la manière de les soutenir. Les jeunes qui s'identifient comme gais, bisexuels ou transsexuels sont plus susceptibles d'être exploités sexuellement que ceux qui s'identifient comme hétérosexuels<sup>14,15</sup>.

La tendance à dispenser une éducation sur les relations saines et la lutte contre la traite des personnes d'un point de vue hétéronormatif peut limiter les efforts de prévention auprès de la communauté 2ELGBTQIA+ et l'accessibilité aux services, et l'exposer à un risque plus élevé.

#### **COMMUNAUTÉ DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Au Canada, les jeunes peuvent également être victimes de la traite tout au long de leur processus de migration par des « consultants en immigration », des « possibilités d'emploi » ou des écoles opérant à des fins frauduleuses ou d'extorsion. S'il apparaît clairement qu'à son arrivée au Canada, un jeune a été victime d'une fraude liée à son emploi, à son éducation ou à ses droits, il peut être victime de la traite<sup>16</sup>.

Le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a reconnu le risque que représente la traite des personnes pour les nouveaux arrivants et a créé une voie d'accès au permis de séjour temporaire pour les victimes. Une victime ou un survivant de la traite des personnes qui n'a pas de statut légal au Canada peut demander un permis de séjour temporaire spécial. Ce permis spécial confère un statut d'immigrant temporaire au Canada pendant 180 jours. Aucuns frais ne sont exigés pour ce permis qui, une fois délivré, comprend un permis de travail et des soins de santé. Il peut être délivré dans les cas suivants:

- échapper à l'influence du trafiquant;
- avoir le temps nécessaire pour décider si l'on souhaite retourner à la maison;
- avoir le temps nécessaire pour se remettre d'un traumatisme physique ou mental;
- aider à l'enquête ou à la poursuite du trafiquant.

Au Canada, vous n'avez pas à témoigner contre votre trafiquant pour obtenir le statut de résident temporaire ou permanent<sup>17</sup>.

#### PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes handicapées peuvent être la cible des trafiquants en raison d'un isolement plus grand, de la marginalisation sociale dont elles font l'objet et de leur manque d'autonomie au sein de la communauté. Par conséquent, les personnes handicapées n'ont pas nécessairement appris ce que représentent les choix, les relations saines et le consentement qui les aideraient à appliquer ces concepts dans la réalité. En outre, les personnes handicapées, étant privées d'autonomie, peuvent avoir l'impression qu'on ne les écoute pas ou qu'on ne leur donne pas les moyens de prendre des décisions de manière autonome concernant leur vie. Par exemple, les survivants atteints de l'ETCAF peuvent présenter des problèmes de mémoire, de cognition ou de communication qui pourraient les amener à être écartés du système de justice pénale, nuisant de ce fait à leur accès à la justice18.

# 3.4 COULOIRS DE LA TRAITE DES PERSONNES AU CANADA

On a généré certaines représentations de la traite des personnes au Canada selon lesquelles les victimes peuvent être déplacées entre des villes de différentes provinces.

Des triangles, connus sous le nom de « triangles urbains », comprennent des villes relativement proches, comme ceux de Saskatoon-Edmonton-Calgary, Saskatoon-Regina-Winnipeg et Calgary-Edmonton-Vancouver. Dans d'autres régions de l'Ouest, les victimes de la traite sont souvent en déplacement à destination ou en provenance de Vancouver, par avion vers Fort McMurray ou en voiture de Calgary, Edmonton, Grand Prairie ou Fort McMurray. Edmonton et Calgary sont reconnues comme des plaques tournantes, car les victimes de la traite peuvent arriver par avion à Edmonton ou à Calgary en provenance du Québec, principalement de Montréal. Bien que ces

représentations s'inscrivent dans le contexte des jeunes autochtones, en particulier des femmes, elles peuvent également s'appliquer à d'autres victimes. De nombreux facteurs contribuent aux représentations précitées, notamment l'exploitation du pétrole et du gaz où une main-d'œuvre essentiellement masculine et transitoire effectue de courts trajets pour travailler.

**FIGURE 1 :**Carte des couloirs de traite au Canada



#### **QUATRE**

### Travail du sexe

CHV aide les jeunes qui travaillent dans l'industrie du sexe à réduire les méfaits que peut occasionner leur travail, en raison des risques de la rue, des acheteurs de services sexuels, y compris ou non de l'oppression systémique. Pour réduire ces méfaits, nous comptons sur la planification de la sécurité des victimes, la fourniture d'un abri, y compris ou non un accès sécurisé à des fournitures et des renseignements sur la réduction des risques (par exemple, préservatifs, lubrifiants personnels et liste de mauvais clients).

Grâce à des outils tels que *Bad Date Reporting*, les travailleurs du sexe peuvent partager leurs mauvaises expériences, les aidant à se protéger mutuellement. En outre, les organismes et les fournisseurs de services concernés sont informés de l'existence de prédateurs au sein de la communauté. Rencontrer un « mauvais client » est une expérience que ni le travailleur sexuel ni les autres

• Une tierce partie décide du travail qu'elle effectue.

d'exploitation ou de personnes liées à la victime.

• Méfaits ou menaces de méfaits à l'encontre d'une victime

ne souhaitent vivre. Il peut s'agir d'un sentiment de malaise lors d'un rendez-vous, d'une personne grossière, d'un vol, d'un refus de payer, d'une menace ou de tout acte de violence ou d'agression. Les mauvais clients peuvent être signalés de manière anonyme et publiés sur *Red Light Alert* de Vancouver qui rejoint un vaste réseau de fournisseurs de services en contact avec des personnes travaillant dans l'industrie du sexe.

Comme les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas consentir au travail du sexe, ils sont considérés comme des victimes de l'exploitation sexuelle des enfants s'ils se livrent à ces activités.

Le travail du sexe n'est pas considéré comme de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle, mais certaines personnes peuvent en être victimes. Cette différence peut être comprise grâce aux 3 C :

3 Cs	AIDE QUE NOUS APPORTONS
Choix: Je suis un travailleur autonome, donc personne ne m'oblige à faire ce que je fais.  Personne n'agit dans l'ombre pour gagner de l'argent sur mon dos.	<ul> <li>Choix : Sécurité au travail</li> <li>Planification de la sécurité dans le cadre d'un travail précaire ou risqué.</li> <li>Partage d'informations sur les droits du travail.</li> </ul>
Circonstance: Parfois appelée « travail de survie »  La pauvreté et les problèmes de santé mentale et de toxicomanie peuvent pousser la personne à assurer sa subsistance en se prêtant à un travail dangereux.  La personne vit intrinsèquement des conditions d'exploitation, mais sans qu'aucune tierce partie n'agisse derrière les coulisses pour l'exploiter et profiter d'elle.	Circonstance: Accroître les possibilités de choix  Soutenir l'acquisition de compétences  Mettre la personne en contact avec les ressources en matière de revenu, de santé mentale, de toxicomanie, d'éducation et d'aide à l'emploi.
Contrainte: Traite des personnes et exploitation  • Forcer, tromper ou manipuler une personne, l'amenant à travailler dans des conditions dangereuses ou d'exploitation.	Contrainte: Fournir un soutien relationnel conformément au modèle de services aux victimes de la traite des personnes  Répondre aux besoins immédiats.

• Établir des relations saines.

• Mettre la personne en contact avec les services locaux d'aide

aux survivants de la traite ou de l'exploitation.

#### DYNAMIQUE DU CHOIX, DES CIRCONSTANCES ET DE LA CONTRAINTE

Les notions de choix, de circonstances et de contrainte sont principalement utilisées pour décrire le travail sexuel des adultes.

Toutefois, cela s'avère plus complexe quand il est question des jeunes. D'une part, nous sommes enclins à considérer les jeunes comme étant contraints, mais nombre d'entre eux font un choix en fonction de certaines circonstances.

En d'autres termes, plutôt que d'évaluer de l'extérieur où se situe une personne dans le spectre du choix, de la circonstance et de la contrainte, il est important de commencer par lui demander où elle se situe elle-même. Pourquoi? Ce spectre du travail sexuel ne fournit pas seulement une feuille de route pour comprendre comment les personnes perçoivent leur propre pratique; il fournit également un cadre pour réfléchir aux interventions. Les jeunes qui se trouvent dans une « zone grise » entre la circonstance et la contrainte sont exposés au risque de contrainte et gagneraient à se prêter à des interventions préventives, par exemple, en ayant accès à des informations sur la sécurité et à des possibilités extérieures aux situations d'exploitation possibles. Le maintien d'un soutien et d'un engagement sans jugement est essentiel pour réduire la violence individuelle et systémique à l'égard des travailleurs du sexe.

Il convient de distinguer le travail sexuel des actions liées à la traite des personnes et de l'obtention de services sexuels par la contrainte ou l'exploitation. Le travail du sexe et la traite des personnes ne sont pas des termes interchangeables, mais ils sont souvent réunis. En 2005, l'Organisation internationale du Travail estimait qu'environ 1,4 million de personnes étaient victimes de la traite des personnes dans l'industrie du sexe au niveau mondial, dont la majorité était des femmes et des jeunes filles. Les victimes sont souvent des migrants qui peuvent être trompés en devenant des victimes de la traite par des organisations qui transportent des ressortissants étrangers vers les pays occidentaux. D'autres victimes de la traite sont des enfants et des jeunes qui sont attirés vers le travail du sexe par des proxénètes et des tiers.

En collaborant avec les travailleurs du sexe et leurs défenseurs, il est possible de rendre le travail sexuel plus sûr pour les personnes consentantes et de mieux cerner les cas d'exploitation et de traite des personnes. Les informations concernant la lutte contre la traite peuvent être partagées dans le cadre de la promotion de la santé et de la sécurité au travail pour les travailleurs du sexe.

#### **DÉFINITION DU TRAVAIL SEXUEL**

Le travail sexuel désigne l'échange consensuel de services sexuels entre adultes contre de l'argent ou des biens. Ce commerce touche les femmes, les hommes ou les transsexuels et peut être pratiqué dans divers lieux comme les domiciles privés, les clubs d'effeuillage, les maisons closes et la recherche de clients dans des lieux publics. Prostitution est le terme utilisé dans la loi canadienne pour décrire l'échange d'une activité sexuelle contre un paiement monétaire<sup>19</sup>. Ce terme n'est pas utilisé par la communauté engagée dans le commerce du sexe et n'est pas utilisé en pratique à CHV.

Certaines personnes peuvent se livrer au commerce du sexe en raison de leur extrême pauvreté. Les itinérants ou personnes défavorisées dans la société peuvent échanger des rapports sexuels contre de la nourriture, un endroit où dormir, d'autres besoins fondamentaux ou de la drogue<sup>20</sup>. Les jeunes qui se prêtent au commerce du sexe dans ces conditions ont besoin de ressources et de possibilités pour les aider. Le soutien offert par les intervenants de première ligne doit être exempt de tout jugement et de toute attente d'échappement au travail du sexe.

### IMPACT DE L'AMALGAME ENTRE LE TRAVAIL DU SEXE, LA MIGRATION ET LA TRAITE DES PERSONNES SUR LES TRAVAILLEURS DU SEXE

Pendant de nombreuses années, les accords internationaux et les médias ont fait l'amalgame entre le travail du sexe et la traite des personnes. Cela a influencé l'opinion publique.

La notion de consentement et de compréhension de l'exploitation en matière de travail sexuel est au cœur de cet amalgame. L'amalgame entre la demande de services sexuels et la traite des personnes a alimenté des spéculations infondées<sup>21</sup>.

**Travail interrompu:** L'amalgame entre le travail du sexe et la traite des personnes fait en sorte que les travailleurs du sexe sont particulièrement visés. Les autorités les ciblent prétendument comme victimes de la traite. Cependant, de nombreux travailleurs du sexe font état d'un harcèlement constant et de descentes de police parce qu'ils sont des travailleurs.

**Sécurité et protection :** Sans le soutien des collègues et des travailleurs des services d'approche, l'environnement de travail est moins protégé et plus propice aux abus. Des tentatives ont été faites pour criminaliser des clients dans des pays comme la Suède, mais la question de la sécurité des travailleurs du sexe reste d'actualité.

Complicité présumée: Au nom de la lutte contre la traite des personnes, les descentes dans les lieux de travail du sexe se multiplient. De nombreuses descentes pourraient être évitées si les travailleurs du sexe étaient d'abord consultés. La pratique continue des descentes dans les lieux de travail du sexe, malgré les insuccès, laisse supposer une méfiance de la police à l'égard des travailleurs du sexe. En effet, l'hypothèse veut que les travailleurs du sexe qui ne sont pas des victimes de la traite soient complices de l'exploitation des travailleurs du sexe victimes de la traite. L'attitude négative de la police est regrettable, compte tenu de l'engagement de nombreux travailleurs du sexe à échapper à la traite.

**Victimisation :** Le paradigme de la victimisation est préjudiciable aux personnes victimes de la traite. Une fois étiquetées comme telles, elles se voient refuser la possibilité de prendre des décisions concernant leur avenir.

Restrictions à la liberté de voyager : Les mesures de lutte contre la traite des personnes prises à travers le monde comportent l'application de contrôles frontaliers plus stricts et des procédures rigoureuses de demande de visa. Toutefois, ces mesures ne sont pas appliquées de manière universelle et sont discriminatoires à l'égard des personnes originaires de pays non blancs, des femmes, des personnes économiquement défavorisées et des travailleurs manuels, notamment les travailleurs de sexe masculin, féminin et transsexuels. Ces restrictions rendant les déplacements de plus en plus difficiles, les travailleurs du sexe ont besoin de l'aide d'agents tiers pour faciliter leurs voyages à l'étranger. Leur dépendance vis-à-vis les courtiers augmente le coût de la migration et expose les travailleurs du sexe à des risques de fraude et d'extorsion. Les travailleurs du sexe sont donc très vulnérables à l'exploitation lorsqu'ils tentent de voyager.

**Discrimination :** L'amalgame entre la traite des personnes et le travail du sexe alimente le profilage racial. Alors que les services d'immigration nient tout racisme dans la mise en œuvre de la lutte contre la traite des personnes, leurs actions causent de la discrimination à l'égard des travailleurs du sexe en raison de leur apparence raciale.

# ÉTROITESSE DE VUE DU NARRATIF SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

L'amalgame entre le travail du sexe que l'on appelle aussi « traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle » et la traite des personnes donne encore l'impression que ces termes sont équivalents.

Il en résulte une simplification excessive de réalités complexes, de mythes urbains, d'épouvantails viraux et de statistiques non fondées qui sont répétés dans les campagnes de lutte contre la traite, puis transformés en politiques et en lois par les décideurs<sup>22</sup>.

#### Cela conduit à ceci:

- Perspective genrée des victimes de la traite des personnes: La
  plupart des représentations de la traite des personnes montrent des
  femmes et des filles ayant besoin d'être secourues. Elle écarte les autres
  genres pour représenter la victime comme féminine. Les femmes qui ne
  correspondent pas à ce récit se voient refuser l'aide de la société civile<sup>23</sup>.
- Mise à l'écart des autres formes de traite: Plusieurs types de traite de personnes présentés dans les sections précédentes ont tendance à être ignorés parce que toute l'attention est portée sur la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Il s'agit, entre autres, du travail forcé, de la servitude domestique et de la criminalité forcée. Cela a également pour effet de détourner les fonds disponibles pour ces types de trafic vers des mesures de lutte contre la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle<sup>24</sup>.
- Stigmatisation des travailleurs du sexe: Le soutien aux campagnes de lutte contre la traite des personnes renforce souvent la stigmatisation et les idées fausses sur le travail du sexe et, à son tour, fait en sorte qu'il est plus difficile pour les travailleurs du sexe de dénoncer des actes de violence à leur égard<sup>25</sup>.

#### FIVE

### Perceptions et réactions du public sur la traite des personnes et approche efficace pour améliorer la sensibilisation

Les données concernant la perception de la traite des personnes par le public indiquent que la plupart des gens l'associent à des activités illicites et criminelles en marge de la société.

Des études menées au Royaume-Uni montrent qu'environ quatre personnes sur cinq connaissent le terme, mais que sa compréhension est variée et partiale<sup>26</sup>. La traite des personnes reste éloignée de la réalité des gens moyens, ce qui conduit généralement les individus et les sociétés à ignorer les facteurs structurels et sociétaux du problème, tels que la demande de biens et de services bon marché<sup>27</sup>.

La sensibilisation et l'information sont les outils les plus courants dans la panoplie d'activités de prévention. D'un point de vue pratique, il est préférable d'avoir une certaine sensibilisation que pas du tout. Toutefois, la notion même de sensibilisation, qui influence la perception du public sur la traite des personnes et entraîne ou non des réponses sur le plan individuel et public, ne peut jamais qu'être statique. Elle doit être reconnue et traitée comme un processus ou un continuum, plutôt que comme un état binaire où l'on est soit pleinement conscient ou inconscient. Cette approche de la sensibilisation a été adoptée dans la plupart des campagnes de lutte contre la traite des personnes de plus en plus nombreuses et diversifiées. La traite des personnes est abordée maintenant dans des chansons, des applications mobiles, des jeux informatiques, des documentaires, des longs métrages, des projets de danse et d'autres formes de culture populaire.

FIGURE 1 (À DROITE)

Les piliers de la prévention

# LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES AU CANADA REPOSE SUR LES TROIS PILIERS QUE SONT LA PRÉVENTION, LES POURSUITES ET LA PROTECTION.







#### **PRÉVENTION**

Le gouvernement du Canada entend soutenir une vaste stratégie de prévention axée sur des activités de sensibilisation et de recherche visant à prévenir la traite des personnes.

## POURSUITE DES TRAFIQUANTS

Le gouvernement du Canada entend s'appuyer sur les efforts actuels pour traduire les trafiquants en justice et pour améliorer l'intervention du système de justice pénale à l'égard de ce crime.

# PROTECTION ET ASSISTANCE POUR LES VICTIMES

Le gouvernement du Canada entend continuer à aider toutes les victimes d'actes criminels, y compris les victimes de la traite des personnes, à collaborer avec les provinces et les territoires pour fournir des services adaptés à leurs besoins et à promouvoir une meilleure compréhension de ces besoins en vue de favoriser leur rétablissement physique, psychologique et social.

#### **PARTENARIATS ET CONNAISSANCES**

Le gouvernement du Canada entend renforcer ses relations avec les parties prenantes concernées pour faciliter l'élaboration continue de politiques et d'outils efficaces. L'objectif est de garantir une approche globale et coordonnée et de s'efforcer d'améliorer sa capacité à collecter, suivre et communiquer les données sur la traite des personnes. Cela permettra ainsi d'améliorer les connaissances et d'adapter notre réponse de manière appropriée, à la fois au niveau national et sur la scène internationale.

#### SIX

### Renforcement de l'approche du gouvernement du Canada en matière de prévention de la traite des personnes

Grâce au pilier de la prévention de la Stratégie nationale, le gouvernement cherchera à sensibiliser davantage le public à l'égard de la traite des personnes et à renforcer les capacités dans des domaines stratégiques pour prévenir ce crime au Canada et à l'échelle internationale.

Le gouvernement renforcera la capacité de recherche afin d'élargir la base de connaissances sur la traite des personnes, de pallier les lacunes dans les données et d'éclairer des initiatives d'adoption de politiques et de programmes dans le cadre de la Stratégie nationale quinquennale. Ces efforts appuieront ceux déployés à l'heure actuelle sur la prévention de la traite des personnes par divers ministères et organismes fédéraux, comme la collaboration qui existe entre la GRC et différents niveaux d'application de la loi, les organismes non gouvernementaux et la société civile afin de sensibiliser le public à ces actes criminels pendant des événements sportifs d'envergure; la mise en place de nouvelles politiques sur l'approvisionnement éthique; la collaboration avec des partenaires internationaux clés pour lutter contre la traite des personnes; et la formation continue des représentants du gouvernement, y compris les agents frontaliers, les agents consulaires et les agents des organismes d'application de la loi28.

## LES PRINCIPALES ACTIVITÉS SERONT LES SUIVANTES :

- Lancement d'une campagne nationale de sensibilisation du public afin d'éduquer les Canadiens sur les conséquences graves de la traite des personnes et sur ses différents types.
- 2. Intégration de projets pilotes pour les jeunes à risque en vue d'aborder les éléments moteurs et les risques principaux liés à la traite des personnes chez les jeunes vulnérables et pour les projets pilotes qui élaborent des pratiques exemplaires visant à réduire l'exploitation des jeunes vivant sous la garde d'une personne.

- 3. Amélioration de la collecte de données et des recherches afin d'aider à mieux comprendre la nature, la prévalence et la portée de la traite des personnes, de combler les écarts liés aux données et de contribuer à éclairer les politiques et les programmes qui aident les victimes et les survivants.
- Soutien des efforts déployés à l'étranger pour lutter contre la traite des personnes, par exemple, dans le cadre de la Politique d'aide internationale féministe afin de s'attaquer aux causes profondes de la violence fondée sur le sexe et d'appuyer des projets de renforcement des capacités dans les états bénéficiaires. L'objectif est de prévenir les menaces causées par les activités criminelles internationales, notamment la traite des personnes, et de les contrer. Le gouvernement poursuivra ses activités de sensibilisation auprès de la communauté diplomatique au Canada, des Canadiens voyageant à l'étranger, et au moyen du travail des consulats canadiens partout dans le monde afin d'accroître la sensibilisation à la traite des personnes et à d'autres crimes transnationaux.

#### **SEPT**

# Lutte contre la traite des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle en Colombie-Britannique

### 7.1 CETTE QUESTION SERA ABORDÉE DANS LA LÉGISLATION SUIVANTE :

- Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR): L'infraction de traite des personnes est définie à l'article 118 de la LIPR.
- Article 279.01 : L'article énonce les principaux éléments de l'infraction liée à la traite des personnes : le comportement criminel et l'intention requise de l'accusé.
- Article 279.011: Traite de mineurs, similaire à l'article 279.01.
   L'article définit l'infraction principale liée à la traite des personnes lorsqu'un mineur (personne âgée de moins de 18 ans) est victime de la traite.
- 4. Article 279.02 : Avantage matériel.
- 5. Article 279.03: Rétention ou destruction de documents.

### 7.2 L'ÂGE LÉGAL DU CONSENTEMENT EN VERTU DU CODE CRIMINEL DU CANADA INTERDIT :

- Toute activité sexuelle entre un adulte et une personne âgée de moins de 16 ans, à l'exception des cas suivants :
  - tant que la personne âgée n'est pas en position de confiance ou d'autorité par rapport à la jeune personne, et :
  - a. une personne est âgée de 12 ou 13 ans et l'autre a moins de 2 ans de plus ou
  - b. une personne a 14 ou 15 ans et l'autre a moins de 5 ans de plus.
- Toute activité sexuelle entre un adulte en position de confiance ou d'autorité et une personne âgée de 16 à 18 ans.
- Toute activité sexuelle sans le consentement d'une personne de tout âge.
- Le recours à des personnes âgées de moins de 18 ans à des fins d'exploitation sexuelle comme le travail du sexe, la pornographie ou lorsqu'il existe une relation de confiance, d'autorité, de dépendance ou toute autre situation d'exploitation d'une jeune personne).

#### **TABLEAU 1**

Âge du consentement

ÂGE DE LA PERSONNE PLUS ÂGÉE									
	12	13	14	15	16	17	18	19	20
12	oui	oui	oui*	non	non	non	non	non	non
13		oui	oui	oui*	no	non	non	non	non
14			oui	oui	oui	oui	oui	oui*	non
15				oui	oui	oui	oui	oui	oui*
16					oui	oui	oui	oui	oui
17						oui	oui	oui	oui
18							oui	oui	oui
19								oui	oui
20									oui

\*Il est important de noter que la loi indique clairement MOINS DE 2 ans ou 5 ans de plus en fonction de l'exception relative à la proximité d'âge.

#### HUIT

# Facteurs de risque et de protection liés à la traite des personnes

### 8.1 FACTEURS DE RISQUE

RISQUE

TRÈS ÉLEVÉ

Les influences négatives peuvent marquer la vie d'individus ou d'une communauté. Elles peuvent favoriser la présence de la criminalité, de la victimisation ou de la peur de la criminalité et augmenter aussi la probabilité que des individus se livrent à des actes criminels ou en deviennent victimes.

#### FIGURE 1 Kalish et Lagios, 2013

Les expériences négatives vécues dans l'enfance sont reliées de manière importante aux jeunes qui ont été victimes de la traite. Certaines de ces expériences reliées de façon prépondérante à la traite sont énumérées dans le diagramme des facteurs de risque de traite des personnes ainsi que d'autres considérations intersectionnelles.

#### **FACTEURS INDIVIDUELS**

- Faible estime de soi ou de conscience de sa propre valeur
- Manque de confiance ou insécurité
- Problèmes avec la famille
- Ne se sent pas suffisamment aimé
- Manque de réseaux de soutien social
- Problèmes à l'école ou intimidation
- Victime de violence dans le passé

#### FACTEURS SOCIAUX OU SYSTÉMIQUES

- Marginalisation sociale
- Pauvreté ou faibles possibilités économiques
- Quartier isolé ou proximité de la criminalité
- · Racisme ou discrimination
- Nouvel arrivant ou barrières linguistiques
- Genre ou le fait d'être une femme
- Autochtones ou héritage de la colonisation
- LGBTQ+

#### **FACTEURS DE PROTECTION**

Des influences positives peuvent par ailleurs améliorer la vie des individus ou la sécurité d'une communauté. S'appuyer sur les facteurs de protection existants rend les communautés et les individus plus forts et mieux à même de contrer les facteurs de risque.

Les facteurs de protection s'étendent au-delà des expériences et des compétences des jeunes concernés pour atteindre les relations familiales et sociétales qui les soutiennent, notamment les connaissances des parents en matière de compétences parentales, la résilience des parents et le soutien concret aux familles.

Outre les facteurs de risque mentionnés ici, les jeunes autochtones sont confrontés à des causes profondes distinctes qui montrent l'intersectionnalité de ces facteurs. Les aspects de la colonisation comme le capitalisme et les effets intergénérationnels des pensionnats ont durement touché les populations autochtones. Les pratiques en matière de bien-être culturellement inappropriées et l'absence de système de soutien adéquat les exposent encore davantage au risque de traite<sup>13</sup>.

#### **TABLEAU 1**

Facteurs de risque et de protection

#### FACTEURS DE RISQUE<sup>29</sup>

- Violence sexuelle
- Violence psychologique
- Maltraitance physique
- Consommation de substances
- Antécédents d'arrestation
- Placement en famille d'accueil
- Affection incapacitante
- Problèmes de santé mentale
- Témoin de violence à la maison
- Problèmes juridiques familiaux
- Pensées suicidaires
- Parent atteint de troubles de toxicomanie
- Parent victime de violence conjugale
- Membre de la famille en prison
- Membre de la famille atteint d'une maladie mentale
- Disparition d'un parent à la suite d'un divorce, d'un décès ou d'un abandon

Tisser des liens avec des amis et proches aidants

**FACTEURS DE PROTECTION<sup>30</sup>** 

- Acquérir de nouvelles compétences
- Participer à des événements ou activités communautaires
- Participer à des cérémonies ou événements religieux ou spirituels
- Établir une routine
- Réduire le stress
- Améliorer l'accès à l'éducation, à l'hygiène, au logement, à l'emploi, aux transports et autres.

### FACTEURS DE RISQUE DE LA TRAITE DES PERSONNES DANS LES COMMUNAUTÉS VULNÉRABLES

#### ITINÉRANCE

Les jeunes itinérants risquent davantage d'avoir des relations sexuelles pour se procurer des biens de première nécessité comme de la nourriture et un abri. Il s'agit d'un facteur de risque éventuel d'exploitation sexuelle et de traite<sup>31,32</sup>. Entre 19 % et 40 % des jeunes itinérants sont victimes de la traite<sup>33,34,35,36,37</sup>. Les jeunes victimes d'exploitation dans le cadre de la traite l'ont été alors qu'ils étaient itinérants. Le fait d'avoir quitté le domicile familial ou d'en avoir été chassé est également fréquent chez les jeunes victimes d'exploitation à des fins sexuelles<sup>38</sup>.

#### **IMMIGRATION**

Les immigrants ou nouveaux arrivants au Canada tels que les réfugiés et les étudiants étrangers risquent d'être victimes de la traite<sup>39</sup>. Les jeunes qui s'installent dans un nouveau pays peuvent être victimes de discrimination, éprouver des difficultés d'adaptation (par exemple, en raison des différences linguistiques et culturelles) et ressentir de l'isolement que les trafiquants peuvent tenter d'exploiter<sup>40</sup>. En outre, le stress financier peut les rendre vulnérables à l'exploitation lorsqu'ils cherchent des occasions de gagner de l'argent<sup>41</sup>. Les gangs peuvent cibler les nouveaux arrivants de jeune âge et leur offrir à la fois des possibilités financières et un environnement communautaire.

#### **CONTEXTE AUTOCHTONE**

Les femmes et les filles autochtones sont davantage exposées au risque d'exploitation à des fins sexuelles. Cette situation est attribuable aux impacts intergénérationnels et à l'héritage de la colonisation, notamment le système des pensionnats ainsi que les expériences de racisme systémique permanent<sup>42,43,44</sup>. Les enfants autochtones sont également surreprésentés dans le système de prise en charge de l'État et plus susceptibles de connaître la pauvreté que les jeunes non autochtones, ce qui contribue à accroître les facteurs de risque d'exploitation<sup>45</sup>.

#### **IDENTITÉ 2ELGBTQAI+**

Les personnes qui s'identifient comme homosexuelles, bisexuelles ou transgenres sont plus susceptibles d'être victimes de la traite que celles qui s'identifient comme hétérosexuelles. Ce constat peut s'expliquer par le fait que les personnes non hétérosexuelles auraient ressenti le besoin de quitter la maison en raison du rejet de la famille. Ce groupe est plus susceptible de subir des actes de violence sexuelle que leurs pairs hétérosexuels. Le risque accru de traite peut également être causé par la nécessité des personnes non hétérosexuelles d'avoir des rapports sexuels pour satisfaire leurs besoins fondamentaux comme le logement, la nourriture, les médicaments et les articles de toilette, les possibilités étant limitées de gagner un revenu en raison de la discrimination.



## Prévention de la traite des personnes

Le fait d'agir sur les principaux facteurs de risque contribuera à prévenir les expériences de traite des personnes, en particulier chez les jeunes à risque, notamment ceux qui sont pris en charge ou qui sont dans le besoin, les itinérants et les jeunes autochtones. Ainsi, la probabilité qu'ils retombent dans la traite serait moindre.

Logement: Pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes, il convient de proposer un continuum de services garantissant un logement abordable présentant peu d'obstacles. Ces services devraient également s'associer à ceux d'autres organismes et associations à but non lucratif pour fournir un soutien en matière de logement aux jeunes qui risquent de devenir itinérants. Étant donné que l'itinérance et la pauvreté vont de pair, les possibilités d'emploi et les programmes d'emploi permettraient de créer des facteurs de protection pour surmonter ce risque<sup>46</sup>.

Sensibilisation: La sensibilisation à la traite des personnes et aux relations saines est l'un des outils les plus importants pour prévenir la traite. Cette démarche permettrait aux jeunes d'acquérir des compétences pour cerner les relations malsaines, établir des limites et comprendre comment éviter ces relations ou être

victime de la traite. La sensibilisation est nécessaire non seulement pour les jeunes, mais aussi pour les fournisseurs de services dans les écoles, les organismes d'application de la loi, les services sociaux et les soins de santé<sup>47</sup>. Les efforts de sensibilisation doivent s'appuyer sur une approche intersectionnelle et s'éloigner d'une vision hétéronormative ou homogène des relations saines, du consentement et de la famille.

**École :** L'école est l'une des institutions les plus importantes dans la lutte contre la traite des personnes. L'assiduité et l'engagement à l'école peuvent contribuer à réduire le risque qu'un jeune soit victime de la traite, car elle réduit son isolement. En outre, les élèves peuvent être sensibilisés à la traite grâce à des assemblées scolaires ou des discussions en classe<sup>48</sup>.

#### DIX

# Étapes de la traite des personnes

Dans cette section, nous examinerons deux modèles d'étapes de la traite des personnes.

Ces modèles ont été choisis en fonction de l'intégralité de chaque étape et de sa complémentarité. Un jeune peut s'adresser à nous à n'importe laquelle des étapes. Des interventions sont possibles tout au long du processus pour limiter et atténuer les risques. Les étapes sont des moyens de comprendre l'expérience de la traite, mais celle-ci ne dépend pas de l'occurrence de toutes les étapes ni de leur ordre chronologique.

#### **MODÈLE 1**

Le modèle définissant le processus de traite des personnes (Fig. 1) comprend le phénomène comme une série d'étapes liées à des événements au cours desquels une diversité de risques et de possibilités d'intervention peut se produire. En soulignant les aspects diachroniques (occurrences dans le temps), synchroniques (occurrences à chaque étape) et géographiques (localisation physique) du processus, ce modèle met en évidence la nature cumulative du risque. Ce modèle s'applique parfaitement à l'expérience de la traite des jeunes à l'intérieur du Canada.

**Leurre :** La traite des personnes commence habituellement par l'évaluation que font les trafiquants des victimes potentielles en fonction de leur vulnérabilité, puis les attirent dans une relation amicale ou amoureuse en leur donnant de faux espoirs d'une vie meilleure.

Les trafiquants commencent par être gentils et sympathiques: ils offrent des cadeaux, font des compliments, paient des choses, proposent leur aide et font de belles promesses. Cela leur permet de gagner la confiance de leur cible. Pendant toutes ces interactions « généreuses », le trafiquant recueille également des renseignements personnels de sa victime, comme sa vie familiale, ses amis, le système de soutien familial et autres.

Conditionnement et jeu: À travers toutes ces faveurs, le trafiquant commence à parler de « possibilités uniques » d'exécuter un « travail facile » pouvant apporter argent, glamour et prestige. Bien entendu, il s'agit là de fausses promesses, mais les personnes séduites y croient.

Le trafiquant commence à exposer la victime à l'industrie dans laquelle il travaille, grâce, par exemple, à la pornographie. Si le trafiquant entretient une relation amoureuse avec la victime, il introduit de plus en plus de « trucs du métier » dans leur vie sexuelle. Il s'agit d'amener la victime à percevoir l'escalade des mauvais traitements et des humiliations comme une vie « normale ». La transgression des limites peut commencer, puis être récompensée par des cadeaux ou de l'affection.

Contrainte: Même si les victimes ont donné leur consentement au départ, celui-ci a perdu de son sens par les actes posés par les trafiquants qui les exploitent pour leur travail ou leurs services. La contrainte comprend les menaces de préjudice grave ou de contrainte physique à l'encontre de la personne ainsi que la manipulation psychologique, la confiscation de documents et les menaces de créer la honte ou la peur en partageant des renseignements ou des photos avec autrui ou de porter plainte auprès des autorités. Les menaces peuvent être proférées à l'encontre d'êtres chers, notamment de membres de la famille biologique et de la famille de la rue ou d'animaux domestiques. La satisfaction d'un besoin recherché (abri, nourriture, estime de soi, drogues ou attachement) peut également servir d'outil de contrainte.

**Exploitation :** Cette étape est différente de celle expliquée dans le modèle suivant, car à ce moment, la victime est amenée à croire qu'elle a besoin du trafiquant pour gagner de l'argent et qu'elle est obligée de contribuer aux activités du trafiquant. Cette étape comprend aussi de l'isolement et parfois du confinement.

Recrutement: L'étape d'exploitation expose les victimes à de nombreux risques, notamment la violence, les maladies transmissibles et les menaces. En quête de sécurité, certains jeunes recrutent des pairs pour limiter les risques auxquels ils sont exposés. Le recrutement est une étape de survie de la traite des personnes et doit être considérée sous l'angle de la criminalité forcée. Les jeunes qui participent au recrutement de leurs pairs à des fins d'exploitation sont souvent les plus enracinés dans l'expérience de la traite.

#### FIGURE 1

Étapes du processus de traite des personnes – Modèle 1

#### CONDITIONNEMENT ET JEU

#### **LEURRE**

À l'étape du leurre, le trafiquant peut :

- évaluer s'il s'agit de la bonne personne
- tester sa vulnérabilité et ses limites
- déterminer si elle recherche ou non ce que le trafiquant lui propose
- tâter le terrain pour voir si la personne est prête à s'engager
- recueillir autant de renseignements possibles sur elle
- faire sentir la personne comme étant spéciale

Étape de la lune de miel

Au cours de cette étape, la victime potentielle peut :

- sentir qu'elle est en amour
- croire qu'elle a trouvé la personne qui réalisera ses rêves
- se voir promettre une famille, une maison, entre autres choses, par le trafiquant
- être invitée à faire des courses, à se faire offrir de des soins de manicure et autres cadeaux par le trafiquant
- · se sentir spéciale
- s'engager dans une intimité physique
- fournir au trafiquant des renseignements personnels sur ses rêves, ses espoirs, sa famille, ce qu'elle aime et ce qui lui tient le plus à cœur, entre autres
- être initiée par le trafiquant aux drogues illicites sous prétexte de se détendre ou de s'amuser

### CONTRAINTE ET MANIPULATION

#### Le trafiquant:

- envoie des messages contradictoires
- confond le jeune par le retrait
- utilise les renseignements obtenus au détriment du jeune
- réduit la communication, les compliments
- fait croire au jeune qu'il est en colère contre lui
- se comporte de manière erratique.
   Le jeune n'est pas sûr des sentiments du trafiguant.
- peut profiter de cette incertitude pour inciter le jeune à lui faire plaisir afin d'être à nouveau « aimé ».
- demande au jeune à se livrer à des actes sexuels inconfortables pour le désensibiliser.
- récompense le jeune lorsqu'il a des rapports sexuels afin d'attacher un prix à la sexualité.
- tire profit de la consommation du jeune (le cas échéant) pour l'obliger à avoir des relations sexuelles, de la drogue ou de l'argent pour qu'il se sente redevable

#### **EXPLOITATION**

- Le trafiquant anéantit l'estime de soi du jeune
- Le trafiquant menace le jeune et ses proches grâce aux renseignements recueillis auparavant
- Le trafiquant fait en sorte que le jeune se sente redevable
- Le trafiquant suggère que le jeune lui doit de l'argent
- Le trafiquant fait croire au jeune qu'il a besoin d'aide financièrement
- Le jeune en est au point où il se sent obligé de contribuer d'une manière ou d'une autre
- Le jeune est soumis à des violences émotionnelles, mentales et physiques, à de l'intimidation et à du contrôle
- Le jeune peut être soumis à un confinement et être isolé de sa famille, de ses amis, et autres

#### RECRUTEMENT

- Le trafiquant fait croire au jeune qu'il est son préféré.
- Le trafiquant affirme que le jeune est maintenant bien formé.
- Le trafiquant a besoin de son aide pour « en former d'autres ».
- Le trafiquant fait sentir au jeune qu'il est puissant et important.
- Le jeune rencontrera moins de « clients ».
- Il pourra reprendre un peu de pouvoir et de contrôle.
- Le jeune est invité à se lier d'amitié avec des personnes vulnérables.
- Le jeune montre aux personnes vulnérables à quel point il mène une belle vie grâce à la traite et leur fait miroiter qu'elles pourraient en faire autant.that too

Ce modèle recoupe l'étape de recrutement du modèle de transit et de traite des personnes proposé par Zimmerman et y est expliqué.

#### **MODÈLE 2**

Le modèle du processus de la traite des personnes ci-dessous se retrouve dans les théories de la migration qui conceptualisent la migration comme un processus de déplacements.

Étape de recrutement: au cours de la période initiale de la traite, les jeunes sont plus vulnérables aux offres trompeuses de migration pour le travail et à leur enlèvement à des fins d'exploitation. Il n'est pas rare qu'ils soient recrutés par quelqu'un qu'ils connaissent comme un ami ou membre de la famille, et même les parents<sup>12,13</sup>.

Étape de déplacement et de transit : Une fois que les jeunes ont accepté ou été forcés d'accompagner le trafiquant, il existe de nombreux points de transit et lieux où il peut subir de l'exploitation. Les déplacements illicites peuvent être pénibles, voire mortels, car les trafiquants cherchent à tirer le maximum de profit de chaque déplacement, risquant même volontairement la vie de leur « marchandise » pour éviter d'être repérés. La confiscation de documents, le confinement ou les menaces de violence sexuelle peuvent être considérés comme le « traumatisme initial »<sup>49</sup> de ce qui constituera probablement une chaîne d'événements traumatisants plus tard.

Étape d'exploitation: Cette étape exige que les jeunes travaillent ou offrent des services dans des conditions où leur travail, y compris ou non leur corps, fait l'objet d'exploitation ou de maltraitance. Les événements qui se produisent au cours de l'étape d'exploitation illustrent l'éventail des violences qui sont le plus souvent associées à la traite des personnes<sup>50</sup>. Il peut s'agir de travail forcé et de servitude pour dettes, d'abus sexuels, de violence physique, de contrainte ou de violence psychologique, de privation, de confinement et d'arrangements financiers à des taux usuraires. Ces abus peuvent s'accompagner de menaces à l'encontre d'individus et de leurs proches.

Étape de détention: L'étape de détention ne concerne qu'une minorité de victimes de la traite lorsque la personne est sous la garde ou la détention des autorités ou obligée de collaborer avec celles-ci, comme lorsque des restrictions sont imposées aux individus qui acceptent de coopérer avec la police en échange d'un permis de séjour temporaire. Lorsqu'elles font l'objet de poursuites,

les personnes peuvent subir des représailles de la part des trafiquants et d'autres traumatismes lorsqu'elles racontent les événements passés<sup>51</sup>. Cette étape, bien qu'un peu distincte en raison de la nature des risques et des conditions restreintes souvent imposées, peut se chevaucher avec l'étape d'intégration ou de réintégration. C'est en particulier le cas des personnes qui sont exposées simultanément à une enquête criminelle ou à des procédures d'octroi d'asile tout en essayant de s'installer à un nouvel endroit ou de se réadapter à des activités quotidiennes « normales » dans leur pays d'origine.

Étape d'intégration ou de réintégration: La traite entraîne des répercussions très graves sur le bien-être physique, psychologique, économique et social des victimes. En tant que telle, l'intégration ou la réintégration de la victime ne s'attaque pas seulement aux impacts de la traite, mais aussi aux vulnérabilités subies antérieurement ainsi qu'aux défis qui se poseront dans sa vie une fois qu'elle aura échappé à la traite. Ce processus de rétablissement et d'inclusion économique et sociale survient après avoir vécu l'expérience de la traite. On peut mieux définir ce processus comme étant un parcours que suivent les victimes de la traite lorsqu'ils se rétablissent et échappent à leur situation d'exploitation.

Une réintégration est réussie lorsque la personne :

- s'installe dans un environnement stable et sûr;
- accède à un niveau de vie raisonnable;
- retrouve un bien-être physique et mental;
- s'ouvre aux possibilités de développement personnel, social et économique;
- accède à un soutien social et émotionnel.

La réintégration peut comporter un retour dans la famille, y compris ou non dans la communauté d'origine. Elle peut également comporter l'intégration dans une nouvelle communauté, voire dans un nouveau pays. Un aspect central d'une réinsertion réussie est la reprise du pouvoir qui aide la victime à acquérir les compétences nécessaires à son autonomie et autosuffisance et à participer activement à son rétablissement et à sa réinsertion<sup>52</sup>.

#### FIGURE 1

Étapes du processus de traite des personnes – Modèle 2

#### RECRUTEMENT

- Antécédents de maltraitance ou de privation
- Influences socioenvironnementales
- Comportements en matière de santé

# DÉPLACEMENT ET

- Transport à haut risque
- Violence initiatique

**TRANSIT** 

 Confiscation de documents

#### **DÉTENTION**

- Conditions de vie défavorables et insalubres
- · Conditions stressantes
- Faible accès aux services de santé

#### **EXPLOITATION**

- Mauvaises conditions de travail et de vie
- Violence physique, sexuelle et psychologique
- Déplacements limités

#### **RÉCIDIVE VERS LA TRAITE**

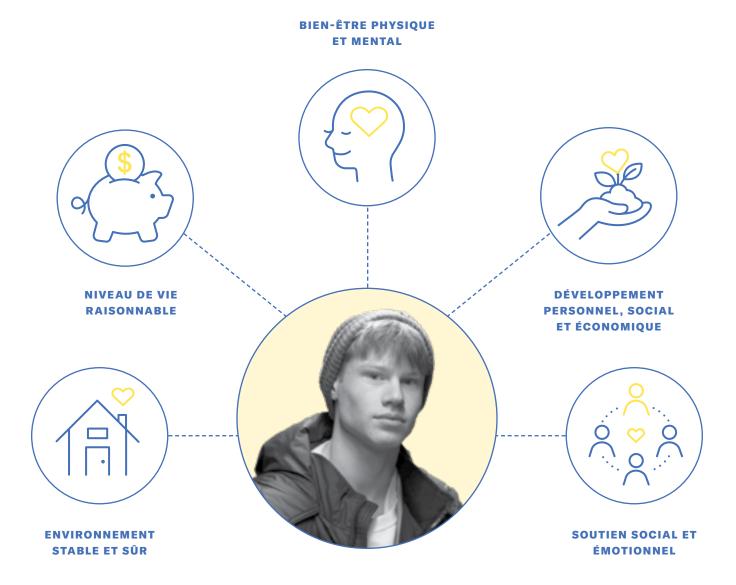
 Vulnérabilité particulière liée à de l'exploitation vécue antérieurement, à la stigmatisation et aux possibilités d'emploi limitées.

#### **INTÉGRATION**

- Adaptation culturelle
- Honte, stigmatisation
- Accès restreint aux services
- Représailles du trafiquant

#### RÉINTÉGRATION

- Réadaptation sociale
- Honte, stigmatisation
- Accès restreint aux services
- Représailles du trafiquant



Récidive vers la traite: On sait peu de choses sur le nombre ou le type de personnes qui récidivent vers la traite. On estime que les facteurs qui contribuent à la vulnérabilité d'une personne à l'égard de la traite sont souvent les mêmes difficultés d'emploi et de situation financière qui l'a poussé à accepter les offres du recruteur la première fois<sup>53</sup>. Il n'est pas rare que la personne se retrouve encore plus vulnérable après avoir vécu l'expérience de la traite alors que d'autres, qui connaissent les pièges, sont en meilleure position pour faire une deuxième tentative de migration plus éclairée. Quelques-uns peuvent devenir eux-mêmes des recruteurs pour répondre à leurs besoins de survie.

### FIGURE 1

Composants de l'intégration

### ONZE

# Points d'intersection de la traite des personnes

Les facteurs raciaux, genrés, sexuels et coloniaux qui façonnent la traite des personnes au Canada sont de nature intersectionnelle et leurs effets combinés se manifestent souvent de manière contradictoire et injuste.

Les rapports et les fiches d'information de la police et du gouvernement soulignent les « facteurs de risque » qui rendent les jeunes vulnérables et les stratégies que les « trafiquants » utiliseront pour en faire leur proie. Toutefois, la traite des personnes s'inscrit également dans la continuité d'une longue tradition de violence sexuelle racialisée, d'oppression et de travail forcé qui passe souvent inaperçue dans les sociétés qui ont un passé colonial comme le Canada<sup>54</sup>.

Les préjudices culturels et l'isolement causés par la séparation forcée des familles sont aggravés par la violence subie par les jeunes lors de leur entrée dans les systèmes de « prise en charge » comme la protection de l'enfance et, en Colombie-Britannique, le *Ministry of Children and Family Development* (ministère du Développement de l'enfance et de la famille. Par exemple, un rapport du *Representative for Children and Youth* en Colombie-Britannique révèle qu'» un quart des incidents signalés de violence à caractère sexuel survenus dans le cadre d'un placement en famille d'accueil a été perpétré par le parent d'accueil de l'enfant ou du jeune » tandis qu'un autre tiers a été commis par un autre enfant placé dans la même famille. Les femmes racialisées semblent être surreprésentées parmi les victimes de la traite des personnes<sup>55</sup>.

L'analyse intersectionnelle de la traite des personnes révèle les défis et les promesses que présente la reconnaissance des combinaisons uniques de facteurs qui façonnent l'histoire de chaque survivant, tout en attirant une attention toute particulière sur les systèmes de violence qui sous-tendent ces « facteurs communs ».

### **DOUZE**

### Stades du changement

Comprendre le stade de changement dans lequel un jeune se trouve peut aider le personnel de soutien à mieux comprendre son expérience de la traite et à mieux l'aider en se focalisant sur lui et en tenant compte de ses traumatismes.

#### RÔLE DE L'INTERVENANT DE PERCEPTION DU JEUNE STADE DU CHANGEMENT<sup>56</sup> **PREMIÈRE LIGNE** • N'est pas nécessairement prêt à partager ses expériences **Précontemplation** • Peut être sur la défensive par rapport à · Nie avoir été victime de la traite sa propre situation ou à l'agresseur • Peut en divulguer des détails, mais pas · Ne veut pas nécessairement en tant que problème d'intervention • Valider le degré d'autonomie du jeune · Se tient sur la défensive dans ses décisions **Affirmations** • Ne cherche pas nécessairement du · Encourager l'exploration de soi « J'aime mon partenaire. Il prend soin de soutien • Expliquer les risques éventuels moi.» « Je suis content de gagner de l'argent. » « Je suis satisfait de la situation actuelle.» « Je gagne de l'argent en faisant ce que les autres donnent gratuitement. » Un événement extérieur l'a confronté Peur des conséquences de Contemplation s'échapper, des représailles, des · Reconnaissance que la situation menaces pour lui-même et sa famille, n'est pas telle qu'elle lui apparaissait de tomber dans l'itinérance, de manquer d'argent auparavant Écouter • Ambivalence à l'idée de s'échapper, Sentiment d'isolement mais analyse de la situation Encourager le jeune à dresser la liste Commentaires des avantages et des inconvénients · Réflexion personnelle en pesant les « Je ne pensais pas que cela se passerait conséquences et en exprimant ses Valider sa capacité à effectuer des ainsi.» sentiments changements « J'ai l'impression de ne pas mériter L'aider à cerner les obstacles au changement Recenser les ressources « Je ne veux pas cela pour mon enfant. » « Je crains que si j'essaie de m'échapper, il me traquera pour me trouver. Ça ne vaut pas la peine. »

« C'est juste ça que je sais faire, je suis

bon à rien d'autre. »

### RÔLE DE L'INTERVENANT DE STADE DU CHANGEMENT PERCEPTION DU JEUNE **PREMIÈRE LIGNE** • Assiste régulièrement aux réunions • Met de l'argent de côté Préparation · Apporte ses affaires au Centre • Élaborer un plan de sécurité · Prépare le départ • Tente de couper le lien avec le • Faire de la gestion de cas : aider à la • Tâte le terrain trafiquant recherche d'emploi, des ressources en counseling • Tente de faire des petits pas • Explore d'autres possibilités d'emploi • Encourager à faire ses • Explore les possibilités de logement premiers petits pas **Commentaires** • Valider la peur du changement « J'aimerais vraiment terminer mes • Proposer de nouvelles expériences études. » au jeune pour l'aider à renforcer son estime de soi. « J'aime toujours ma maison et je veux être avec eux, mais pas vivre tout le · Attester les compétences sousreste. » jacentes favorisant son autonomie « Je veux m'échapper, mais je veux d'abord mettre de l'argent de côté. » · Essaie d'acquérir une stabilité Soutenir et valider les efforts Action financière Répondre aux préoccupations en · Cesse tout contact avec l'agresseur Met un terme à la situation matière de sécurité • S'éloigne du secteur de la traite Mettre l'accent sur la restructuration

et le soutien social

s'offrir

du changement

Discuter des soins personnels

Créer des jalons et, si possible, des récompenses que le jeune peut

Réaffirmer les avantages à long terme

Commentaires

un bon emploi. »

« C'est tellement difficile et c'est

tellement long pour se préparer. »

déteste, mais ils me manquent. »

« Je suis si content d'être parti. Je les

« Je me vois aller à l'université et trouver

### Maintien

- Maintient le plan
- Acquiert de nouvelles compétences
- Réussit à éviter les pièges et à ignorer les déclencheurs



- Maintient l'emploi
- Tisse de nouveaux liens malgré les difficultés
- Réduit les traumatismes liés aux expériences vécues
- Commentaires

### **Statements**

- « Je n'arrive pas à croire que j'ai perdu tant d'années. »
- « C'est comme si je n'avais jamais connu d'enfance. »
- « Je ne pourrais jamais revenir en arrière. »
- « Je me sens mal pour les autres jeunes qui sont encore pris là-dedans. »
- « Parfois, je m'ennuie et le suspense me manque. »
- « Ce n'est pas facile de tisser des liens parce qu'ils ne veulent qu'une chose. »

- Suivre le plan de soutien
- Renforcer les récompenses intérieures et les soins personnels
- Discuter des facteurs de stimulation d'une dysrégulation, créer des mécanismes d'adaptation
- Reconnaître les progrès et valider les forces
- Être patient et réaliste

### Rechute

 Revient à des modes de comportement précédemment abandonnés



- Abandonne les programmes
- Reprend contact avec l'agresseur

### **Commentaires**

- « Il m'aime vraiment. »
- « Je serai toujours ainsi. C'est comme ça que je me définis. »
- « J'ai tellement honte. Je ne veux pas revenir en arrière. »
- « Vous ne comprenez pas. Il m'a manqué et en plus, c'est différent aujourd'hui. »
- « C'était trop dur. Je n'y arrivais pas. »

- Aborder le sentiment d'échec
- Rassurer sur le fait qu'une rechute peut se produire
- Revoir les stades suivants du changement
- Évaluer les éléments déclencheurs de la rechute
- Réévaluer la motivation à s'y échapper de nouveau
- Planifier des stratégies d'adaptation plus solides



### DANS L'IMMÉDIAT

Les jeunes s'adressent à CHV en situation de crise. Immédiatement et sans jugement, nous répondons à leurs besoins fondamentaux, comme un repas nourrissant, un toit à l'abri des dangers, des vêtements propres, des soins médicaux.

Les besoins des jeunes sont pris en compte indépendamment de l'expérience avec le trafiquant ou la traite. Le personnel de CHV est présent 24 heures sur 24 pour aider les jeunes.

### HAVRE

Les jeunes qui arrivent sont souvent effrayés et méfiants en raison de leur expérience de la traite. Ils ne peuvent s'épanouir que s'ils se sentent en sécurité. Covenant House les protège des risques de vivre dans la rue et leur offre un important sentiment de sécurité.

CHV constitue un havre pour les jeunes qui échappent à la traite en leur offrant un environnement sûr, exempt de violence et de pressions négatives. Tout un chacun contribue à créer cet environnement, y compris la communauté des jeunes.

### **COMMUNICATION DES VALEURS**

Les abus et la méfiance sont des traits propres à la traite des personnes. Covenant House entretient des relations épanouissantes fondées sur la confiance, le respect et l'honnêteté.

Fuir les abus et développer un ensemble de valeurs personnelles saines est un objectif important pour les jeunes de CHV. L'honnêteté, la bienveillance, la responsabilité et le respect mutuel sont des valeurs que nous nous efforçons tous de vivre et de modeler grâce à la pratique tenant compte des traumatismes.

### STRUCTURE

Les jeunes victimes de la traite ne savent pas toujours comment ils se nourriront aujourd'hui et où ils dormiront ce soir. Covenant House leur offre la stabilité et la structure nécessaires pour les aider à préparer un avenir positif.

Dans le programme de crise de CHV, les jeunes se prêtent à une structure comportant des horaires et des règles nécessaires à leur stabilité générale. Quelques horaires et règles doivent être respectés par tous, mais cette structure peut aussi être adaptée à chaque individu, en fonction de ses besoins et de ses objectifs.

Les jeunes s'investissent dans le processus de définition de leurs propres attentes au fur et à mesure que les objectifs sont déterminés et ils prennent la responsabilité de prendre des mesures pour les atteindre. La finalité recherchée au moment où les jeunes quittent le centre, c'est qu'ils aient appris à choisir et à mettre en place les habitudes et l'autodiscipline nécessaires pour s'épanouir de manière autonome.

Par exemple, une fois qu'un jeune est livré à lui-même, il est en mesure de respecter le budget qu'il a établi, de dormir suffisamment, d'arriver à l'heure au travail, de remédier à sa dysrégulation émotionnelle, de décider quand il faut laver la vaisselle et quand il faut étudier.

#### CHOIX

Covenant House favorise la confiance en encourageant les jeunes à croire en eux-mêmes et à faire des choix responsables de leur vie.

Chez CHV, nous soutenons le droit et la responsabilité des jeunes à faire leurs propres choix de vie. Ils font des choix tous les jours à travers des actions ou des activités qu'ils privilégient ou évitent. Nous les aidons à explorer les choix qui s'offrent à eux et à reconnaître les moindres d'entre eux qu'ils doivent faire chaque jour. Nous les aidons aussi à élaborer un plan de sécurité personnalisé basé sur leurs préférences et leurs rêves. Le travail du personnel consiste en partie à aider les jeunes à évaluer les résultats possibles de chaque choix qu'ils font. Notre objectif est de fournir aux jeunes les informations et les compétences nécessaires pour prendre des décisions positives.

NOTES	

## Modèles et cadres

Pratique anti-oppressive	46
Modèle fondé sur la théorie de l'attachement	48
Ne pas nuire	50
Réduction des risques	51
Stades du changement	53
Approche axée sur les forces	54
Pratique tenant compte des traumatismes	56

### Pratique anti-oppressive

Un cadre anti-oppressif est une méthode et un processus qui nous demandent de comprendre comment les systèmes d'oppression comme le colonialisme, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie, les préjugés de classe et le capacitisme peuvent engendrer des actions individuelles discriminatoires et des inégalités structurelles ou systémiques à l'égard de certains groupes de la société. Les pratiques et les objectifs anti-oppressifs cherchent à reconnaître et à abattre ces actions discriminatoires et ces déséquilibres de pouvoir<sup>57</sup>.

### **TABLEAU 1**

Exemples de pratiques anti-oppressives<sup>58</sup>

RÔLE	RESPONSABILITÉ	OBJECTIF	EXEMPLES
Co-apprenant	Apprendre continuellement des expériences vécues et des connaissances et des compétences acquises ainsi que des forces de leurs participants	Favoriser un sentiment de contrôle, de pouvoir et d'autodétermination chez les participants.	Le participant doit intervenir
Co-enseignant	Intégrer un travail d'éducation; partir du principe que tous ont la capacité de devenir des experts dans leur vie		<ul> <li>autant que possible dans les processus de décision qui ont un impact sur sa vie.</li> <li>Promouvoir l'autonomisation des participants en veillant à ce que les opinions et les besoins exprimés soient pris en compte dans les évaluations et solutions</li> </ul>
Auditeur emphatique	Utiliser des techniques d'écoute active et de reformulation; transmettre une attitude positive, chaleureuse et respectueuse	Développer un lien thérapeutique fort et instaurer la confiance auprès de l'utilisateur des services	possibles.

Co-consultant	Fournir des connaissances et partager des expériences dans un esprit de collaboration; fournir des informations et des points de vue.	Promouvoir la capacité de l'utilisateur des services à se voir comme un agent actif de changement.	Déléguer délibérément le pouvoir et afficher une volonté de transparence où le participant dispose de toutes les informations et connaît les circonstances lui permettant oprendre des décisions dans so intérêt supérieur.  Travailler en partenariat en vue d'équilibrer un rapport de force inégal en s'opposant aux structures hiérarchiques afin de créer un environnement favorable où l'utilisateur des services peut accéder aux ressources et aux informations nécessaires pour travailler en collaboration avec un intervenant de première ligne.
Co-créateur	Donner l'occasion à l'utilisateur des services d'acquérir les compétences pour trouver les ressources et le soutien nécessaires sans agir comme un sauveur mais comme un mobilisateur.	Promouvoir l'autonomie de l'utilisateur des services, trouver du soutien et des ressources nouvelles ou alternatives.	
Co-activateur	Promouvoir un sens de la coopération et un sens de la responsabilité conjointe pour répondre aux besoins de l'utilisateur des services; promouvoir les partenariats et l'engagement auprès d'autres groupes ou communautés de soutien.	Aider l'utilisateur de service à trouver de nouvelles sources de soutien.	
Médiateur	Promouvoir la coopération et la collaboration entre les utilisateurs des services; gérer les tensions en présence d'incidents.	Favoriser des interactions saines avec l'utilisateur des services et promouvoir l'acquisition de compétences en matière de résolution des conflits.	

# Modèle fondé sur la théorie de l'attachement

L'attachement lie les enfants et leurs parents, y compris ou non d'autres fournisseurs de soins, les enseignants et les conseillers. L'attachement est un besoin fondamental, qui est satisfait par un environnement favorable à l'instauration d'un lien avec le fournisseur de soins. L'acquisition de diverses compétences permet de trouver des moyens de répondre aux besoins d'attachement souvent appelés « types d'attachement ». Les différents types d'attachement sont liés à divers comportements, mais la pratique tenant compte des traumatismes nous permet de comprendre comment les jeunes répondent à leurs besoins d'attachement tout au long de leur vie.

Bon nombre des jeunes que nous accompagnons ont des antécédents d'attachement complexes, souvent inadaptés ou incohérents, avec leur principal fournisseur de soins. En l'absence d'expériences d'attachement précoces et sécurisantes chez les jeunes qui font appel à nos services, il est important de promouvoir auprès d'eux un équilibre sain entre le besoin d'autonomie et le besoin de relation grâce à l'empathie et la résolution adaptative des conflits.

### TYPES D'ATTACHEMENT

- 1. Sous-optimal
- 2. Sécurisant
- 3. Insécurisant
  - a. Évitant
  - b. Anxieux
  - c. Ambivalent
  - d. Désorganisé

### PRINCIPES DE LA THÉORIE DE L'ATTACHEMENT

- 1. Tout comportement a une signification: Comprendre l'histoire de vie d'un jeune nous aide à comprendre la façon dont il exprime ses besoins d'attachement. Cela nous encourage à être attentifs, curieux et sensibles à la signification d'un comportement exprimé. Cela nous aide aussi à prendre du recul et à nous interroger sur le message qui se cache derrière le comportement. Ce faisant, nous sommes mieux à même de répondre de manière efficace et constructive à un besoin d'attachement, plutôt que de réagir à un comportement.
- 2. L'attachement, c'est pour la vie : Les jeunes ont besoin d'un havre de sécurité constitué de relations apaisantes et de soutien ainsi que d'un fondement de confiance leur permettant d'explorer le monde. Il peut être particulièrement difficile et déroutant pour les jeunes et les fournisseurs de soins de maintenir un équilibre entre les deux besoins fondamentaux d'attachement que sont les besoins de relation et d'autonomie. Les

« En l'absence d'expériences d'attachement précoces et sécurisantes chez les jeunes qui font appel à nos services, il est important de promouvoir auprès d'eux un équilibre sain entre le besoin d'autonomie et le besoin de relation grâce à l'empathie et la résolution adaptative des conflits. »

- personnes continuent d'avoir un besoin d'attachement et d'acquérir les compétences nécessaires pour satisfaire ce besoin leur vie durant.
- 3. Le conflit fait partie de l'attachement : Les conflits font partie des relations saines. Lorsqu'ils sont exprimés et gérés de manière constructive, ils offrent de nouvelles possibilités de compréhension, de mise en relation et de croissance. Reconnaître que le conflit est une façon d'exprimer ses besoins est le premier pas permettant :
  - a. de prendre du recul et recadrer la façon dont nous le comprenons;
  - b. de prendre conscience de nos propres réactions émotionnelles et comportementales face à un conflit;
  - c. de savoir quand un conflit exprime un besoin de relation;
  - d. de savoir quand un conflit exprime un besoin d'autonomie;
  - e. d'accroître nos possibilités de réaction aux conflits.
- 4. L'attachement sécurisant assure un équilibre entre le besoin de relation et le besoin l'autonomie: Les jeunes qui sentent que leur fournisseur de soins les écoute et les comprend, malgré les conflits qui surgissent dans leur relation, peuvent progresser en toute confiance dans l'exploration de leur propre identité. Ainsi, ces jeunes n'évitent pas l'exploration et l'individuation, pas plus qu'ils ne forcent prématurément leur autonomie et ne se forgent un sentiment d'identité fragile en opposition à leur fournisseur de soins.
- 5. La croissance suppose d'aller de l'avant tout en comprenant le passé.
- 6. La compréhension, la croissance et le changement commencent par l'empathie : L'empathie consiste à ressentir les sentiments d'une autre personne comme s'il s'agissait des siens. Pour exprimer de l'empathie, il faut :
  - a. faire savoir que nous respectons et que nous nous intéressons sincèrement à l'expérience d'autrui;
  - b. écouter pour mieux comprendre;
  - c. faire savoir que nous comprenons, en reconnaissant et en reflétant l'expérience de la personne;
  - d. valider l'expérience d'une personne en confirmant que nous pouvons la comprendre.
- 7. Équilibrer les besoins de relation et d'autonomie : Négocier des relations et équilibrer les besoins nécessite de rester ferme sur sa position et d'apprécier profondément le point de vue et l'expérience émotionnelle d'autrui.
- 8. L'attachement apporte à la fois joie et douleur.

### Ne pas nuire

Ne pas nuire nous demande de prendre du recul par rapport à une intervention afin d'examiner le contexte plus large et d'atténuer les effets potentiellement négatifs sur les communautés, le tissu social, l'économie et l'environnement.

Chaque interaction avec un jeune a un impact, positif ou négatif, sur son bien-être. Chaque conversation avec un jeune doit être considérée comme une étape potentielle vers l'amélioration de sa vie<sup>59,60</sup>. Voici quelques moyens d'atténuer une interaction négative avec une jeune victime de la traite :

- Considérez l'impact de vos actions. Même avec les meilleures intentions du monde, il est important de réfléchir à la manière dont vous utilisez vos paroles et vos actions, car elles peuvent avoir un impact négatif sur la victime. Il peut s'avérer nécessaire de repenser votre réponse initiale afin de préserver la sécurité, la confiance et l'état émotionnel de la personne.
- Évitez de traumatiser à nouveau la personne. Rappeler les détails de l'expérience de traite d'une personne peut entraîner chez elle un stress physique, psychologique et social important, voire la faire retomber dans un état de traumatisme.
- Ne faites que des promesses que vous pouvez tenir. Les personnes victimes de la traite sont habituées aux promesses non tenues. Il est important de mettre fin à ce cycle. Fixez des attentes et des limites réalistes et reconnaissez les domaines dans lesquels un soutien supplémentaire peut être nécessaire.
- Arrêtez-vous si nécessaire. Si vous avez des raisons de penser que la poursuite d'une entrevue, d'un examen ou d'une procédure aura un impact négatif sur la victime de la traite, arrêtez-vous au moins pour le moment.

Les trafiquants peuvent cibler des populations marginalisées, isolées ou stigmatisées. Par conséquent, l'approche *Ne pas nuire* consiste également à éviter de stigmatiser davantage les communautés et à reconnaître les populations uniques au cours des interventions. Trop souvent, les politiques et les investissements recherchés par les groupes de lutte contre la traite des personnes finissent par nuire aux groupes vulnérables et marginalisés.

L'approche *Ne pas nuire* veille à la tenue de consultations et à la prise en compte des groupes communautaires lorsqu'il s'agit de décider des interventions à mettre en œuvre. *Ne pas nuire* préconise l'instauration de liens permanents afin de passer en revue les résultats positifs et négatifs des interventions au-delà des cas individuels.

Ce guide a été conçu en portant une attention particulière sur l'impact de notre travail sur les membres des communautés suivantes : Autochtones, communauté 2EGLBTQIA+, personnes handicapées, nouveaux arrivants, sans-papiers et travailleurs du sexe.

### Réduction des risques

Bien que l'on parle généralement de la réduction des risques dans le contexte de consommation de substances, elle constitue plus largement un mouvement axé sur la justice sociale et fondé sur la primauté des droits de la personne et de leur respect. La réduction des risques repose sur la justice et les droits de la personne. Elle se focalise sur le changement positif et un accompagnement sans jugement, sans contrainte, sans discrimination et sans exiger que les personnes cessent de consommer des substances comme condition préalable au soutien.

Dans les interventions concernant la réduction des risques, le client est au cœur d'une pratique efficace. L'accent est mis sur ses valeurs et l'encourage à prendre des décisions définies par ses besoins et les actions qu'il souhaite poser<sup>61</sup>. Souvent, les jeunes ne se reconnaissent pas comme des victimes d'exploitation et perçoivent les liens qu'ils entretiennent actuellement comme le principal moyen de satisfaire leurs besoins. Ils partagent aussi une croyance commune que ces situations sont temporaires et ne cherchent donc pas à obtenir de l'aide<sup>62</sup>.

Une approche de réduction des risques permet aux intervenants de première ligne de considérer ces croyances comme nécessaires à l'épanouissement du jeune. Cela peut sembler contradictoire avec le rôle de « sauveur » auquel l'on se rapporte souvent. Plutôt que d'essayer de sauver le jeune dans un cas particulier, il se voit fournir une aide lorsqu'il s'éloigne de la traite un certain temps, mais s'il rechute ensuite à d'autres occasions, le jeune considère l'intervenant comme une personne de confiance et stable tout au long de ce cycle. Cela illustre bien le principe de réduction des risques qui consiste à maintenir un contact cohérent et sans jugement avec le jeune<sup>63</sup>.

Dans ce contexte, la réduction des risques se révèle comme une aide apportée aux jeunes qui risquent d'être victimes de la traite ou qui en font l'expérience. Parfois, la consommation de substances ne fait qu'une avec l'expérience de la traite, car une personne peut avoir une dette liée à la drogue qu'il consomme ou qu'il obtient de l'exploiteur comme outil de contrainte. Dans ces situations, la réduction des risques comporte deux volets : les services offerts sont exempts de jugement et essaient de soutenir les jeunes « là où ils en sont », tant sur le plan de la consommation de substances que de celui de l'exploitation.

Cette approche encourage également les intervenants de première ligne à promouvoir les droits à la santé, au bien-être et à la sécurité du jeune, même s'il présente un comportement dangereux. Cela peut être particulièrement important pour un jeune qui n'a pas besoin d'une intervention immédiate. Une telle approche suppose de mettre le jeune en contact avec un soutien par les pairs et, si possible, avec des activités de groupe, car cela favorise la sensibilisation à la victimisation 64. Les discussions sur les possibilités d'éducation et d'emploi contribueront à promouvoir un sentiment d'autonomisation et d'estime de soi, tout en affaiblissant la relation du jeune avec l'exploiteur qui a tenté de l'isoler et de créer chez lui un sentiment de dépendance.

Une telle approche fournit une « chaîne de facteurs de protection » qui favorise la résilience et qui amène le jeune à se distancer du modèle d'exploitation<sup>65</sup>.

### LA RÉDUCTION DES RISQUES COMPREND QUATRE VOLETS PRINCIPAUX<sup>66</sup>:

Sensibiliser les personnes, entrer en contact avec elles, fournir les moyens pour changer le comportement et réunir le soutien nécessaire dans l'effort de réduction des risques.



### 1 Sensibiliser les personnes

Diffuser l'information et améliorer l'accès à l'éducation sur un risque particulier.



### 2 Entrer en contact avec les personnes

Tendre la main, fournir des services et maintenir le contact.



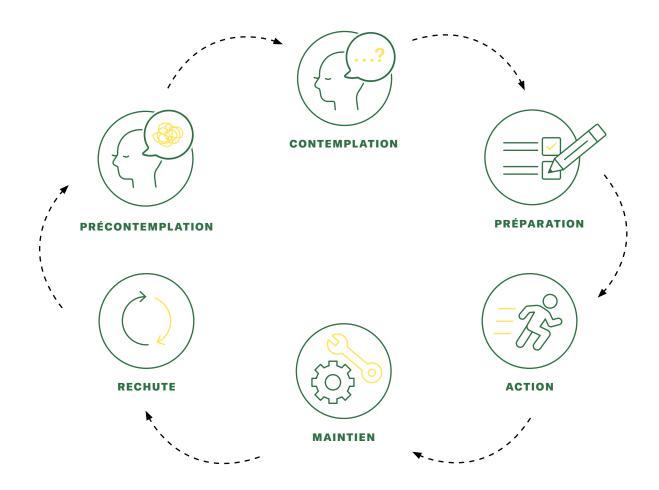
### 3 Fournir les moyens pour changer le comportement

Fournir des ressources et faciliter l'accès à des services d'aide soutenus.



### ④ Réunir le soutien nécessaire dans l'effort de réduction des risques

Faciliter les alliances entre les divers acteurs afin d'intégrer la réduction des risques au sein de leur pratique. Faire en sorte que les politiques et les programmes visant à promouvoir la réduction des risques servent d'outils d'aide en la matière.



# Stades du changement (modèle transthéorique) « Rejoindre les jeunes là où ils sont »

La précontemplation est le stade au cours duquel aucune intention de changer de comportement n'est présente dans un avenir prévisible. À ce stade, nombreux ne sont pas conscients ou peu conscients de leurs problèmes<sup>67</sup>.

La contemplation est le stade où la personne est consciente de l'existence d'un problème et pense sérieusement à le surmonter, mais n'est pas encore prête à le faire.

**La préparation** est le stade qui combine l'intention et les critères comportementaux. La personne à ce stade est prête à passer à l'action.

L'action est le stade au cours duquel la personne modifie son comportement, ses expériences ou son environnement afin de surmonter ses problèmes. L'action suppose des changements de comportement très clairs et nécessite un engagement considérable en temps et en énergie.

Le maintien est le stade au cours duquel la personne s'efforce de prévenir les rechutes et de consolider les gains obtenus au cours de l'action. Ce stade peut s'étendre de six mois à une date indéterminée une fois l'action entreprise.

### Approche axée sur les forces

L'approche axée sur les forces est une théorie de pratique professionnelle qui met l'accent sur l'autodétermination et les forces de la personne. Ce type d'approche s'appuie sur les forces du client et le considère comme une personne pleine de ressources et résiliente lorsqu'elle est confrontée à des conditions défavorables<sup>68</sup>. L'approche axée sur les forces consiste à amener les personnes à opérer des changements en elles. Cette approche dépend fortement de la façon dont la personne traite ses pensées, ses émotions et les informations qu'elle reçoit. L'un des principaux piliers de l'approche axée sur les forces est sa capacité d'aider les jeunes à définir leurs forces au cours des différentes phases de changement.

### PRINCIPES DE L'APPROCHE AXÉE SUR LES FORCES<sup>69</sup>

Neuf principes directeurs constituent le fondement de l'approche axée sur les forces :

- Chacun possède sa propre unicité qui aide la personne à évoluer et à progresser sur son chemin. Elle peut comprendre les caractéristiques suivantes :
  - a. Potentiel : capacité innée de chaque personne à vivre et à agir en accord avec son Soi supérieur.
  - b. Forces : traits de caractère ou compétences considérés comme positifs.
  - c. Capacités : talent ou aptitude que la personne peut développer ou utiliser.
- Ce sur quoi nous (ou la personne) portons notre attention ou nous focalisons devient ce que nous cherchons à obtenir et, finalement, ce qui devient notre réalité.
- 3. Surveillez vos mots et votre langage. Notre langage crée notre réalité (et celle de nos clients).
- 4. Acceptez le changement : la vie et le monde sont en constante évolution; ne résistez pas.
- Soutenez les autres de la manière la plus authentique possible. Vous verrez que vos relations seront plus profondes et plus enrichissantes.

- 6. La personne ou le client est le narrateur de sa propre histoire.
- Mettez à profit vos connaissances et votre expérience pour vous aider à réaliser vos rêves futurs.
- Le renforcement des capacités comporte de multiples facettes et de l'oganisation. Faites preuve de souplesse.
- Collaborez. Adaptez-vous et valorisez les différences.

# RAPP, SALEEBEY ET SULLIVAN (2008)<sup>70</sup> PROPOSENT SIX CRITÈRES POUR DÉFINIR CE QU'EST UNE APPROCHE AXÉE SUR LES FORCES:

- 1. Orientation vers un objectif
- 2. Évaluation des forces
- 3. Ressources provenant de l'environnement
- Méthodes diverses utilisées en premier lieu selon les situations
- 5. Les liens créent de l'espoir
- 6. Un choix judicieux

-----



### ① Orientation vers un objectif

Il est essentiel et vital pour la personne de se fixer des objectifs.



### ② Évaluation des forces

La personne découvre et évalue ses forces et ses ressources propres.



### 3 Ressources provenant de l'environnement

Mettre la personne en contact avec les ressources du milieu qui peuvent lui être utiles ou lui permettre de créer des liens avec ces ressources. Il peut s'agir de personnes, d'associations, d'institutions ou de groupes.



## ④ Diverses méthodes utilisées en premier lieu selon les situations

Dans le cadre d'une thérapie axée sur la recherche de solutions, le client détermine d'abord ses objectifs, puis ses forces. Dans une gestion de cas axée sur les forces, la personne détermine d'abord ses forces au cours d'une évaluation.



### 5 Les liens créent de l'espoir

L'individu découvre ses forces et établit des liens avec d'autres personnes, communautés ou cultures.



### **©** Un choix judicieux

Chaque personne est experte en ce qui a trait à ses forces, ses ressources et ses espoirs. Il est du devoir du praticien de bonifier les choix de la personne et de l'encourager à prendre des décisions éclairées.

# Pratique tenant compte des traumatismes

Les survivants de la traite des personnes peuvent subir des traumatismes entraînant un syndrome de stress post-traumatique (SSPT), une dépression ou de l'anxiété. L'un des symptômes courants du SSPT est l'incapacité à faire la distinction entre les émotions passées et présentes. Les jeunes revivent souvent le traumatisme sous forme de flashbacks incontrôlables où leur cerveau et leur système nerveux reviennent à l'état de terreur dans lequel ils se trouvaient lors de l'événement d'origine.

Le traumatisme affecte l'estime de soi des jeunes ainsi que leurs perceptions et leurs relations. Ces croyances influenceront la façon dont ils réagiront à nos services. Le concept de fenêtre de tolérance décrit le meilleur état d'excitation ou de stimulation dans lequel nous nous épanouissons dans la vie de tous les jours. À l'intérieur de cette fenêtre, nous pouvons apprendre efficacement et avoir de bonnes relations avec nous-mêmes et les autres. Cependant, si nous sortons de cette fenêtre, nous pouvons devenir hypo ou hyper excités. L'hypo-excitation est le résultat d'une réaction de figement, d'échec ou d'abandon se traduisant par un sentiment de fermeture ou de dissociation. Cela peut entraîner un état de dysrégulation chez le jeune. L'hyper-excitation résulte de la réaction de fuite ou de lutte et se caractérise par une activation excessive. Elle peut se manifester par de l'irritabilité, de la colère et même des crises de colère.

Sachant cela, nous pouvons réaliser que chaque comportement a un sens afin de répondre à des besoins de sécurité, d'attachement ou de survie. L'expérience de la traite des personnes peut générer des traumatismes complexes, car un jeune peut chercher à se protéger d'un trafiquant alors même que ce dernier tente de répondre à ses besoins d'attachement (de relation).

Les jeunes touchés par un traumatisme lors de relations de violence, y compris ou non d'exploitation, se heurtent souvent à des services reçus qui reflètent le pouvoir et le contrôle qu'ils ont subis dans ces relations. La pratique tenant compte des traumatismes nous impose de fournir des services de manière accueillante et adaptée aux besoins particuliers des personnes touchées par des traumatismes.

## PRINCIPES FONDAMENTAUX DES PRATIQUES TENANT COMPTE DES TRAUMATISMES

- · Reconnaissance
- Sécurité
- Confiance
- · Choix et contrôle
- Compassion

### **TECHNIQUES D'ENGAGEMENT**

- Écouter
- · Utiliser des questions ouvertes
- Éviter de définir le jeune comme une « victime »
- Veiller à ne pas demander trop et trop tôt
- Utiliser un langage corporel sans jugement
- · Encourager l'autonomie
- Lui demander d'élaborer son propre plan de sécurité

### QUESTIONS CLÉS À GARDER À L'ESPRIT

- Le jeune est-il contraint de faire des choses contre son gré?
- A-t-il une liberté de mouvement?
- A-t-il le contrôle sur les personnes avec lesquelles il souhaiterait passer du temps?
- Ses heures de travail sont-elles proportionnelles à l'argent qu'il reçoit?
- Décide-t-il de l'endroit où il veut dormir, de ce qu'il veut manger ou de la manière dont il veut se vêtir?

### COMMENT LES TRAUMATISMES PEUVENT INFLUER SUR VOTRE FENÊTRE DE TOLÉRANCE



### **HYPER-EXCITATION**

Anxieux, en colère, incontrôlable, dépassé par les événements

Le corps veut se taire. Ce n'est pas un état que l'on choisit. Ces réactions prennent simplement le dessus. On peut ne pas être en mesure de contrôler ses émotions (colère/hostilité), attachement compliqué avec les pairs, y compris ou non les trafiquants; dépendance manifeste à l'égard d'autrui.

Lorsque le stress et les traumatismes réduisent notre fenêtre de tolérance, un rien peut nous déstabiliser.

HYPER

HYP0

### FENÊTRE DE TOLÉRANCE

Lorsque l'on reste dans notre fenêtre de tolérance, on a l'impression de contrôler tout ce qui se passe dans notre vie. On peut ressentir du stress ou de la pression, mais cela ne nous dérange pas trop. C'est l'endroit idéal où se trouver.



Le fait de collaborer avec un praticien peut nous aider à élargir notre fenêtre de tolérance afin d'être plus à même de faire face aux défis.

HYPER

HYP0

### **HYPO-EXCITATION**

Désorienté, déconnecté, engourdi, figé

Le corps veut se taire. Ce n'est pas un état que l'on choisit. Ces réactions prennent simplement le dessus. Souvenirs incomplets, mémoires qui s'effacent, rendez-vous manqués, manque de concentration, dysrégulation, problèmes de confiance, timidité, intériorisation des reproches, culpabilité, honte, manque d'autonomie.



PRINCIPES FONDAMENTAUX DES PRATIQUES TENANT COMPTE DES TRAUMATISMES	NORMES DE PRATIQUE
Reconnaissance	<ul> <li>Reconnaître la capacité du jeune à survivre et même à grandir dans l'adversité.</li> <li>Reconnaître la force qu'il lui a fallu pour arriver là où il se trouve actuellement.</li> <li>Reconnaître que ce qui est arrivé au jeune est néfaste, mais qu'il n'est pas une mauvaise personne pour autant.</li> <li>Reconnaître que le jeune n'avait aucun contrôle sur ce qui lui arrivait. Informez-le que la façon dont il a survécu aux expériences traumatisantes est ce qui lui a permis d'y résister et de dire non, même si cela n'a pas mis fin aux abus.</li> </ul>
Confiance	<ul> <li>Instaurer un lien fondé sur le respect, la confiance et la sécurité.</li> <li>Réagir aux informations divulguées avec conviction et en confirmant que cela permettra d'éclaircir les questions pratiques liées aux soins à fournir.</li> <li>Lui partager le fait que vous croyez en lui et que vous soutenez ses efforts vers la guérison.</li> <li>L'aider à surmonter ses antécédents de méfiance qui peuvent interférer avec la fourniture de services efficace à son égard.  Le fait de comprendre qu'il s'agit d'une situation normale et non personnelle contribuera à l'instauration d'un lien solide.</li> </ul>
Choix et contrôle	<ul> <li>Impliquer le jeune dans le processus de prise de décision sur les choix de traitements ou de services.</li> <li>Vous renseigner sur les services de counseling reçus dans le passé et proposer des recommandations si nécessaire.</li> <li>Dans la mesure du possible, donner au jeune le choix des recommandations offertes.</li> <li>Impliquer d'autres fournisseurs de services participant déjà à la prise en charge du jeune.</li> <li>Se montrer ouvert à l'idée de proposer des recommandations au jeune vers des services de guérison traditionnels et se former aux méthodes de guérison autochtones traditionnelles.</li> <li>Défendre les intérêts du jeune dont l'anglais n'est pas la langue maternelle ou qui n'a pas l'habitude de composer avec les services canadiens.</li> <li>Dépasser la simple survie dans le contexte d'un processus de guérison et laisser le jeune choisir son parcours vers la guérison.</li> <li>Respecter le rythme du jeune. Ralentir et faire des pauses si nécessaire.</li> </ul>

<ul> <li>Fournir une réponse appropriée et éclairée aux éventuelles préoccupations du jeune concernant les services qui lui sont proposés, puis tirer parti de cette information pour améliorer la fourniture des services.</li> </ul>
<ul> <li>Surveiller et essayer de réduire l'activation des traumatismes (les déclencheurs) et les réactions s'y rapportant.</li> </ul>

### Sécurité

- S'enquérir des antécédents traumatiques et animer une discussion de soutien avec le jeune tout en restant dans le moment présent.
- S'assurer que le jeune est à l'aise avec la discussion et qu'il sait qu'il n'est pas tenu de répondre aux questions ni d'entrer dans les détails.
- Vérifier si cette discussion sur les traumatismes ne l'accable pas et s'il se sent en sécurité.
- Évaluer le risque suicidaire si nécessaire et assurer un suivi auprès du jeune lorsque le risque est passé.
- Si un jeune s'est comporté ou se comporte encore de manière abusive, demandez-lui s'il a des antécédents de traumatisme.
- Veiller à ce qu'il se sente à l'aise au cours des évaluations et procédures invasives et adapter le processus lorsque le jeune le demande.

## et aux préoccupations du jeune. • Si un jeune s'est comporté ou se comporte el

• Prévoir du temps pour répondre aux questions

- Si un jeune s'est comporté ou se comporte encore de manière abusive, demandez-lui s'il a des antécédents de traumatisme.
- Définir le jeune comme « une personne ayant subi des traumatismes » et lui faire comprendre que sa valeur est supérieure à ce qui lui est arrivé. Insister sur le fait que sa guérison et son rétablissement sont possibles.
- S'efforcer d'agir de manière culturellement adaptée et éclairée.
- Apprendre à connaître et à acquérir les compétences nécessaires pour fonctionner dans la culture du jeune en l'interrogeant à ce sujet et comprendre comment votre propre bagage culturel peut influencer l'accompagnement du jeune.
- Comprendre le sens que le jeune donne au traumatisme dans sa perspective culturelle propre.
- Comprendre ce que signifie la guérison dans son contexte culturel.
- Se montrer ouvert à apprendre et à poser des questions sur sa culture.

### Compassion

NOTES	

## Recommandations de pratiques exemplaires

1.	Introdu	ction	62
2.	Sensibi	lisation du personnel	64
	2.1	Signes de traite des personnes	. 64
	2.2	Traite des personnes à des fins de travail forcé	. 65
	2.3	Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle	. 65
3-	Divulga	tions liées à la traite des personnes	66
	3.1	Questions permettant de repérer les jeunes victimes de la traite	. 66
	3.2	Repérage	
	3.3	Obligation de signaler	. 68
4.	Ressou	rces	69
	4.1	Besoins d'urgence	. 69
	4.2	Soins de santé	
	4.3	Soutien à la grossesse	. 69
	4.4	Éducation	. 69
	4.5	Soutien aux travailleurs du sexe	. 70
	4.6	Justice	. 70
	4.7	Immigration	. 70
	4.8	Logement	. 70
	4.9	Besoins à court et à long terme	. 70
		Accès au soutien et aux services	
		Soutien aux recommandations	
5.	Modèle	de services	72
	5.1	Liens	. 72
	5.2	Principes de soutien	. 73
	5.3	Choix	. 76
6.	Matérie	el de sensibilisation des jeunes	83
	6.1	Quels sont vos droits en tant que travailleur étranger temporaire	
		en Colombie-Britannique?	
	6.2	Législation sur la traite des personnes	
	6.3	Exploitation à des fins de travail forcé en Colombie-Britannique	
	6.4	Êtes-vous victime d'exploitation à des fins de travail forcé?	
	6.5	Traite des personnes à des fins sexuelles en Colombie-Britannique	
	6.6	Êtes-vous victime de la traite des personnes à des fins sexuelles?	
	6.7	Vos droits et votre accès à l'aide si vous êtes victime d'un acte criminel	
	6.8	Qu'est-ce que le consentement?	. 91



### Introduction

CHV propose des programmes spécialisés permettant d'accompagner au mieux les survivants.

Il s'agit de tous les services de notre continuum de soins comprenant la sensibilisation, la halte-accueil, le programme de crise, la gestion de cas, le counseling et le programme *Rights of Passage*. Les jeunes chez CHV accèdent et participent à tous les programmes qui répondent à leurs besoins immédiats, tout en améliorant leurs perspectives futures.

Chez CHV, nous nous efforçons, chaque jour, d'accompagner nos jeunes dans un respect absolu et un amour inconditionnel tenant compte le plus possible des traumatismes. Ces pratiques exemplaires sont le fruit de vastes analyses documentaires et consultations associées aux précieux commentaires livrés par nos intervenants de première ligne. Cette section passe en revue les interventions visant à repérer et à aider les victimes de la traite. Elle englobe l'éventail des interventions visant à améliorer ou à faciliter la démarche des personnes victimes de la traite pour y échapper ainsi que le type d'aide que CHV apporte aux jeunes sur le plan de l'identité, l'aide d'urgence, la réinstallation ou le rapatriement, l'intégration ou la réintégration dans la société et l'assistance avant, pendant et après les procédures judiciaires.

### STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES CHEZ CHV

Notre stratégie de lutte contre la traite des personnes repose sur l'idée que, grâce à une meilleure connaissance de la traite et de l'exploitation des personnes, nous pouvons adapter nos services actuels afin de fournir le meilleur soutien possible aux jeunes qui risquent d'être victimes de la traite des personnes, qui en font l'expérience ou qui y ont survécu. Cette stratégie respecte l'alliance thérapeutique et la confiance que les jeunes maintiennent avec nos intervenants et donne à tous les moyens de les aider plutôt que de leur demander d'aller voir un nouvel intervenant ou organisme lorsqu'ils découvrent qu'ils sont victimes de la traite des personnes.

De vastes consultations communautaires ont permis de déterminer cinq stratégies qui transformeront notre pratique en pratiques exemplaires fondées sur des données probantes en matière de lutte contre la traite des personnes :

### 1. Sensibilisation du personnel

Lorsque ceux qui accompagnent les jeunes sont sensibilisés à la traite et à l'exploitation des personnes, il est possible d'intervenir rapidement. La sensibilisation à la traite et à l'exploitation des personnes est essentielle pour lutter contre ce phénomène à un stade précoce et fournir un soutien approprié.

### 2. Ressources

Les jeunes qui risquent d'être victimes de la traite des personnes, qui en font l'expérience ou qui y ont survécu, ont des besoins qui peuvent être propres à leur vécu. Il est essentiel de disposer des ressources nécessaires pour apporter un soutien immédiat.

### 3. Réseau

La traite des personnes n'est pas un problème qui peut être traité par un seul individu, elle nécessite une communauté de soutien. CHV s'est engagé à collaborer avec un réseau d'organismes et de défenseurs des droits qui se consacrent à lutter contre la traite des personnes. Il s'agit principalement d'organismes d'aide aux itinérants, du système judiciaire, des défenseurs des survivants, des services 2ELGBTQIA+, des communautés autochtones et des organismes nationaux et internationaux.

### 4. Modèle de services

Le mode de fourniture des services destinés à un jeune peut varier lorsqu'un soutien lui est nécessaire dans la lutte contre la traite des personnes. Le fait d'en être victime l'a privé de son autonomie en brouillant ses relations; en conséquence, lui redonner le choix de rétablir des relations saines devient un élément central du soutien que nous apportons.

### 5. Éducation des jeunes

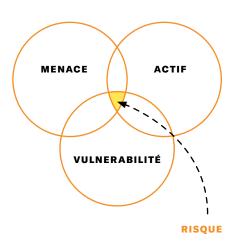
L'éducation des jeunes à la traite des personnes, à leurs droits et à leur bien-être socioémotionnel peut être à la fois un outil de prévention et d'intervention pour lutter contre la traite et l'exploitation des personnes. L'éducation est un outil de protection et d'autonomisation.

### **DEUX**

### Sensibilisation du personnel

La prise de conscience de ce qu'est la traite des personnes est la pierre angulaire de la fourniture de services adaptés.

Cela peut, par ricochet, déterminer les besoins des jeunes que nous accompagnons. Nombre de ceux qui risquent d'être victimes de la traite ou qui en font l'expérience ne s'identifient pas comme des « victimes de la traite » pour définir leur expérience. Une meilleure sensibilisation du personnel permettra un soutien ciblé sans qu'il incombe aux jeunes de s'identifier à leur expérience. Les intervenants n'ont pas pour mandat d'étiqueter les jeunes ou d'enquêter sur la traite et l'exploitation des personnes, mais plutôt de reconnaître l'outil de protection que sont l'éducation et le soutien de la communauté.



### 2.1

### SIGNES DE TRAITE DES PERSONNES

### QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES?

La traite de personnes, comme tout autre acte criminel, peut toucher n'importe qui. Néanmoins, les personnes de couleur et les personnes 2ELGBTQIA+ sont plus susceptibles d'être victimes de la traite que n'importe quel autre groupe démographique. Certaines vulnérabilités, comme les traumatismes générationnels, les antécédents d'oppression, la discrimination et d'autres facteurs et inégalités sociétaux, aggravent les cas de traite. Les trafiquants reconnaissent ces vulnérabilités et en tirent partie<sup>71</sup>.

Les personnes présentant les facteurs de risque suivants peuvent être vulnérables à la traite :

- Situation de vie instable.
- Exposition antérieure à d'autres formes de violence telles que les abus sexuels ou la violence conjugale.
- Expérience antérieure de prise en charge, par exemple, par le Ministry of Children and Family Development.

- Expérience antérieure avec le système de justice pénale.
- Immigrés sans papiers.
- Personnes confrontées à la pauvreté ou à des difficultés économiques.
- Le fournisseur de soins ou un membre de la famille présente un problème de toxicomanie.
- Présentent des troubles de toxicomanie.

### RECONNAÎTRE LA TRAITE DES PERSONNES À DES FINS DE TRAVAIL FORCÉ

Une personne peut être victime de travail forcé ou d'exploitation dans les cas suivants :

- se sent contrainte par son employeur de maintenir un emploi ou une situation qu'elle souhaite quitter;
- doit de l'argent à un employeur ou à un recruteur ou ne reçoit pas ce qui lui a été promis ou ce qui lui est dû;
- n'a pas le contrôle de son passeport ou d'autres documents d'identité;
- vit et travaille dans des conditions d'isolement, largement privée d'interactions avec autrui ou avec les systèmes de soutien;
- se sent surveillée par une autre personne lorsqu'elle parle ou interagit avec d'autres personnes;
- reçoit des menaces d'expulsion ou d'autres préjudices de la part de son patron;
- travaille dans des conditions dangereuses sans équipement de sécurité approprié, sans formation, sans pauses adéquates ni autres protections;
- vit dans des conditions dangereuses, d'entassement ou inhumaines amenées par l'employeur.

### RECONNAÎTRE LA TRAITE DES PERSONNES À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Une personne peut être victime de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle dans les cas suivants :

- veut échapper au commerce du sexe, mais est craintive ou en est incapable;
- révèle sa réticence à l'idée d'entrer dans le commerce du sexe, mais quelqu'un l'a poussée à le faire;
- vit sur son lieu de travail ou est transportée par des gardes du corps entre son domicile et son lieu de travail;
- dépend d'un « proxénète » ou d'un « gérant » de l'industrie du sexe;
- a un parent, un tuteur, un amoureux ou un « parrain » qui l'empêche de rencontrer une personne ou de lui parler seule ou qui surveille ses déplacements, ses dépenses ou ses communications.

### **TROIS**

### Divulgations liées à la traite des personnes

### QUESTIONS PERMETTANT DE REPÉRER UNE JEUNE VICTIME DE LA TRAITE

Il est préférable de ne pas interroger la personne pour connaître certains faits (dates, heures, lieux, noms), sauf si vous êtes un enquêteur désigné (agent de police ou autre). La plupart des fournisseurs de services n'ont pas besoin de connaître tous les faits ou détails; ils ont juste besoin d'en savoir assez pour déterminer les besoins immédiats de la personne et les services que vous pouvez lui recommander.

Il est également recommandé de laisser la personne raconter son histoire à sa manière et de ne pas la submerger de questions directes. Cela dit, il se peut que vous deviez poser certaines questions pour l'aider à s'ouvrir, ce qui peut contribuer à relever des signes de traite des personnes. Chacune des questions peut vous aider à mieux comprendre l'expérience du jeune. Cette liste n'est pas limitative et il est recommandé d'adopter une approche relationnelle axée sur l'instauration d'un lien avec le jeune plutôt que de connaître le fonds de son histoire.

### Questions générales

- D'où viens-tu?
- Comment es-tu arrivé ici (dans cette ville)?
- Quelqu'un t'a-t-il aidé à venir ici en t'accompagnant ou en payant ton trajet?
- · Où habites-tu?
- Où se trouve ta famille? Es-tu en contact avec elle?
- As-tu un médecin de famille ou un dentiste?
- · Quel est ton emploi du temps quotidien?
- Peux-tu accomplir des choses librement comme faire des courses, consulter un médecin?
- Toi ou ta famille avez-vous déjà fait l'objet de menaces?
- As-tu accès à ton acte de naissance ou à ta carte d'étudiant ou d'identité?

### Conditions de vie

Paies-tu un loyer?

- Où dors-tu et manges-tu?
- As-tu ta propre chambre?
- Es-tu libre d'en sortir quand tu le souhaites?
- Dois-tu demander la permission pour manger, dormir ou aller aux toilettes?
- Y a-t-il des serrures sur les portes ou les fenêtres que tu ne peux pas ouvrir?
- Te sens-tu en sécurité là où tu vis?

#### **Dettes**

- Dois-tu de l'argent à quelqu'un?
- Pourquoi dois-tu cet argent?

### Relations

- Comment as-tu rencontré ton partenaire?
- Celui-ci respecte-t-il tes limites?
- Ta relation a-t-elle évolué au fil du temps?
- As-tu déjà eu l'impression de devoir faire quelque chose dont tu n'avais pas envie?
- As-tu des règles à respecter?
- As-tu déjà échangé un acte sexuel contre quelque chose?

### La divulgation d'une situation de traite peut se produire de plusieurs manières<sup>72</sup>

1. Par découverte

Dans ce cas, l'intervenant reconnaît les signes et les symptômes d'une victime de la traite. Cela peut survenir par l'observation directe du comportement, des préjudices ou des signes de traumatisme chez la victime ou l'agresseur ou par la lecture d'informations divulguées sur sa vie ou encore par déduction logique. Dans ces cas, la victime ou l'agresseur reçoit un soutien graduel lui permettant finalement de divulguer ses mauvais traitements.

### 2. De manière accidentelle

Souvent, lorsque cela se produit, la personne n'est pas tout à fait prête à s'ouvrir et il est nécessaire de l'aider avec le plus grand soin pour ne pas forcer la divulgation de sa situation.

#### De manière volontaire

Le jeune peut parler de son expérience à quelqu'un (groupe de pairs, conseiller à l'accueil ou autre). Cela se produit souvent après avoir appris comment fonctionne la traite des personnes (par exemple, à l'école ou à la télévision). Parfois, le jeune en parle à une personne pour éviter qu'une autre n'en soit victime ou pour se venger du trafiquant.

4. Grâce à un processus de guérison personnelle

Cela se produit lorsqu'un jeune a entamé un processus de guérison où il peut se sentir suffisamment en sécurité pour divulguer le secret longtemps gardé d'avoir été victime de la traite des personnes. Parfois, le processus de guérison lui permet de se souvenir d'incidents de violence dans son enfance qui ont été réprimés (c'est-à-dire oubliés afin d'éviter la douleur).

Le type de divulgation aide l'intervenant de première ligne à déterminer son approche. Par exemple, si un jeune révèle accidentellement son expérience de la traite, il devra peut-être instaurer un lien avec lui pour gagner sa confiance avant d'aborder le sujet.

### Lorsqu'un jeune divulgue son expérience de la traite, rappelez-vous les points suivants :

- Rassurez-le en lui disant qu'il n'y a pas de mal à raconter ce qui s'est passé.
- Indiquez-lui à quoi il peut s'attendre. Si vous ne le savez pas, dites-le-lui, mais assurez-le de votre soutien.
- Adoptez une attitude calme, compréhensive et encourageante à son égard.

- Évitez qu'il ne répète son histoire à différents membres de l'équipe de soutien.
- Rassurez-le en lui disant que ce n'est pas sa faute.
- Faites confiance à votre intuition.
- Pendant et après la divulgation des informations, il est important de maintenir une présence réconfortante auprès de lui.
- Suivez les indications du jeune pour les étapes suivantes. Des services et un soutien peuvent être proposés, mais le choix du jeune doit primer.
- Offrez-lui des ressources à l'intérieur et à l'extérieur du système judiciaire. La divulgation de la situation du jeune n'est pas une obligation pour accéder au soutien, car elle pourrait augmenter son exposition à un traumatisme, s'il n'est pas prêt à y précéder.

#### REPÉRAGE

Certaines organisations disposent d'outils de repérage tels que le *Quick Youth Indicators for Trafficking Youth (QYIT)* ou le *Spectrum of Exploitation*. Les outils de repérage sont utiles pour déterminer les risques susceptibles d'être associés à la traite et à l'exploitation des personnes. Qu'un organisme dispose ou non d'outils de repérage, le fait d'avoir des discussions ouvertes, éducatives et relationnelles sur l'exploitation peut contribuer à doter les jeunes des outils dont ils ont besoin pour rester en sécurité. Les jeunes n'ont pas besoin de faire l'objet d'un repérage ou d'être considérés comme « positifs » pour recevoir des services si des risques sont présents ou si un soutien est nécessaire.

Les organismes qui disposent de ces outils fournissent les procédures d'utilisation.

### **OBLIGATION DE SIGNALER**

Lorsque commence l'accompagnement d'un jeune, il est important d'être transparent sur l'obligation de signaler dès le début de la discussion. Cette obligation peut limiter ce que le jeune se sent à l'aise de divulguer, mais elle permet de créer une fondation transparente tenant compte des traumatismes pour construire une approche relationnelle de soutien<sup>73</sup>.

### La personne de soutien est tenue à l'obligation de signaler :

- 1. si le jeune divulgue qu'un enfant de moins de 19 ans est en danger;
- 2. si le jeune divulgue que lui ou une autre personne est un danger pour lui-même ou pour autrui;
- 3. s'il existe une ordonnance du tribunal exigeant la présentation de documents.

Si un jeune divulgue des informations concernant l'un des cas cités ci-dessus, la personne de soutien doit communiquer l'information hors de l'espace confidentiel constituant la relation jeune-soutien. Il peut s'agir de la police, d'une ambulance, d'un tribunal ou du *Ministry of Children and Family Development*. Si possible, il serait sage d'informer le jeune qu'une personne extérieure participera au signalement.

### **QUATRE**

### Ressources

Reconnaître le stade de changement (page 53) dans lequel se trouve un jeune peut aider le personnel à comprendre ses besoins et ses objectifs actuels. Ce faisant, le personnel ne lui imposera pas ses propres objectifs et attentes, et favorisera l'instauration d'un lien de confiance entre les parties.

### **BESOINS D'URGENCE**

Dans l'immédiat, les jeunes victimes de la traite ont généralement besoin d'un lieu d'hébergement avec un lit, une douche, une buanderie et de la nourriture. Ils peuvent également avoir besoin de vêtements pour modifier leur apparence afin de protéger leur anonymat. Un soutien peut aussi leur être offert pour camoufler leurs tatouages ou se teindre les cheveux.

### **SERVICES DE SANTÉ**

Les services de santé offrent aux victimes de la traite une occasion unique d'accéder à des ressources essentielles. La première étape d'accès aux services de santé consiste à assurer la confidentialité des jeunes afin de garantir leur sécurité. Une pratique tenant compte des traumatismes et un repérage spécialisé qui permet d'orienter les jeunes vers les services appropriés peuvent améliorer l'intervention en santé auprès des survivants. Ces mesures peuvent leur être fournies sans qu'ils aient à divulguer leur situation de traite. Parfois même, une telle divulgation à ce moment-là n'est pas dans leur intérêt supérieur. La dernière étape consiste à respecter leurs souhaits et à répondre à leurs demandes et à leurs besoins. S'ils sont disposés à recevoir d'autres services, l'intervenant de première ligne doit les mettre en contact avec les ressources disponibles par un aiguillage direct et immédiat. Toutes ces étapes doivent être mises en œuvre dans le respect d'une approche tenant compte des traumatismes. Si possible, il peut être utile qu'un membre du personnel qui a instauré un lien avec le jeune l'accompagne à ses rendez-vous médicaux pour l'aider à défendre ses droits en matière de santé.

### **SOUTIEN À LA GROSSESSE**

Les personnes victimes de la traite courent un risque élevé d'agression sexuelle, d'infections sexuellement transmissibles, de transmission du VIH et, parfois, d'atteinte à leur santé génésique. Les femmes victimes de la traite sont également exposées au risque de grossesse non désirée. Les survivantes de la traite sexuelle, du mariage forcé et du travail ménager sont particulièrement vulnérables. Il est essentiel de donner aux victimes de la traite un accès immédiat à des soins de santé génésique complets. Toutefois, même lorsque la vie d'une victime n'est pas en danger, le fait de présenter et de détailler toutes les options disponibles en matière de services de santé génésique commence par la reconstruction de leur sentiment d'autodétermination. En isolement, de nombreuses survivantes perdent tout contrôle sur leur corps et sur leur vie sexuelle. Une approche de la traite des personnes axée sur le client redonne aux survivantes ce qu'ils avaient perdu : le contrôle de leur santé génésique et sexuelle et le choix s'y rapportant. La sensibilisation à l'influence de la contrainte et de la dissimulation en matière de procréation crée une culture du consentement.

### **ÉDUCATION**

L'éducation est au cœur du développement positif des jeunes. Grâce à l'éducation, les jeunes peuvent prendre conscience de leurs compétences et envisager un avenir positif qu'ils auront eux-mêmes choisi. Ils doivent bénéficier de la meilleure éducation possible. L'acquisition de nouvelles compétences leur permettra non seulement de devenir autonomes, mais aussi de contribuer activement au développement de la communauté qui les soutient.

#### **SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS DU SEXE**

En écoutant les travailleurs du sexe raconter leur histoire, nous pouvons cerner leurs compétences et leurs forces et valoriser leur autonomie. Nous devons les traiter avec dignité et leur demander ce dont ils ont besoin et ce qu'ils souhaitent. Souvent, les travailleurs du sexe demandent un soutien pour se protéger contre le vol et la violence. Les renseignements et le soutien en matière de lutte contre la traite des personnes relèvent du cadre de santé et sécurité au travail des travailleurs du sexe.

#### **JUSTICE**

Les victimes de la traite des personnes peuvent avoir besoin d'un large éventail de services juridiques pour les aider à résoudre diverses questions en la matière. Il peut s'agir de difficultés liées à l'emploi ou au droit de la famille, d'accusations criminelles potentielles, de recouvrement de dettes et de requêtes devant les tribunaux civils. Les victimes peuvent avoir accès au soutien de la justice sans avoir à porter plainte. Par exemple, si un jeune a été victime de sextorsion ou si des images ou des vidéos sont visibles en ligne sans son consentement, les services d'aide aux victimes ont le pouvoir de retirer ces éléments d'Internet sans qu'il soit nécessaire de porter plainte. Le système judiciaire peut également fournir une aide à l'identification d'un jeune dans le cas où une nouvelle pièce d'identité doit lui être délivrée.

### **IMMIGRATION**

Statut juridique au Canada des ressortissants étrangers (individus qui ne sont pas citoyens canadiens ni des résidents permanents, y compris les apatrides):
Si le statut juridique d'une personne susceptible d'être victime de la traite au Canada est incertain pour quelque raison que ce soit, qu'il s'agisse ou non d'une conséquence directe d'une expérience de traite, qu'elle n'a pas de passeport valide ou qu'elle a des problèmes avec son visa, Citoyenneté et Immigration Canada peut l'aider en

lui délivrant un permis de séjour temporaire (PST). Un PST peut lui être délivré si elle est autrement inadmissible, mais qu'elle a une raison valable de se rendre au Canada. Des frais de dossier sont exigés et la personne peut devoir se présenter à une entrevue afin qu'un agent des visas puisse évaluer sa demande.

#### LOGEMENT

Le logement est important pour les jeunes victimes de la traite, car il les aide à acquérir une stabilité émotionnelle qui leur permettra de réaliser tout leur potentiel. L'impact de l'hébergement dans un lieu sûr où les besoins fondamentaux sont satisfaits est bien plus important que sa durée. Leur besoin de sécurité est souvent satisfait dès qu'un logement d'urgence sécuritaire leur est fourni. Au début, le jeune peut être incapable de répondre aux exigences d'un emploi du temps et de participer aux tâches qui lui sont confiées. Le renforcement de la confiance en soi et de la créativité l'aidera à s'ouvrir et à contribuer à la vie de communauté.

### **BESOINS À COURT ET À LONG TERME**

Une fois les besoins d'urgence satisfaits, il faut répondre à d'autres besoins à court et à long terme.

### Il s'agit notamment de ceux-ci :

- Logement : à long terme pour le jeune
- Assistance judiciaire: aide à la compréhension des droits légaux, représentation juridique et, pour une victime étrangère, assistance pour une demande de visa et une requête d'immigration.
- Défense des droits: aide pour récupérer des documents d'identité et pour remplir des demandes, accompagner aux rendez-vous et explorer les différents systèmes, notamment la justice pénale, le Ministry of Children and Family Development, l'immigration et les transports.

Bien que les besoins d'un jeune étranger ou canadien soient relativement similaires, l'ampleur de ces besoins varie d'une victime à l'autre selon les circonstances.

#### **ACCÈS AU SOUTIEN ET AUX SERVICES**

Il est important de reconnaître que chaque jeune est différent et que ses besoins peuvent évoluer au fil du temps. Par conséquent, un continuum de soutien est nécessaire pour les jeunes. Les services fournis doivent être peu contraignants et flexibles et intégrer des pratiques de réduction des risques. Cela permet aux jeunes de parler de leur expérience de la traite sans craindre les jugements et les préjugés. Comme indiqué précédemment, tous les services et toutes les interactions avec les jeunes doivent tenir compte des traumatismes. Un exemple de soins tenant compte des traumatismes consiste à faire visiter le bâtiment aux jeunes et à leur présenter le personnel et son rôle afin qu'ils sachent à qui s'adresser pour obtenir une aide particulière. Le fait d'offrir des choix aux jeunes, dans la mesure du possible, les aide à se sentir en sécurité, acceptés et respectés.

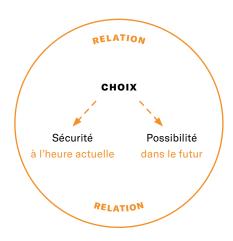
### **SOUTIEN DES AIGUILLAGES**

Les intervenants de première ligne doivent fournir des ressources flexibles et personnalisées qui responsabilisent les jeunes. Une fois l'aiguillage effectué, il est impératif d'assurer un suivi auprès du jeune pour qu'il comprenne les ressources offertes. Le fait de soutenir un aiguillage permet de s'assurer que la personne-ressource d'un organisme qui s'investit dans des soins tenant compte des traumatismes est validée avant d'en parler à un jeune. Le soutien des aiguillages peut comprendre le partage d'informations en fonction du sentiment d'aise et des limites du jeune afin qu'il n'ait pas à raconter à nouveau son histoire. Il peut également s'agir d'un accompagnement aux rendez-vous et d'un soutien partagé et complet.



### 5.1 LIENS

Vos premières interactions avec des jeunes victimes de la traite posent les jalons de l'instauration d'un lien avec elles. La façon dont vous menez ces interactions est cruciale, car, en situation d'exploitation, ils peuvent être réticents à demander de l'aide pour de nombreuses raisons : peur des représailles, manque de confiance dans les services sociaux et les représentants de l'État, et autres. Si l'instauration de la confiance est essentielle dans toute intervention sociale, elle l'est encore plus lorsque la personne a été victime de mensonges, de tromperies, d'un contrôle excessif et de violence. Ce dialogue est émotionnellement plus exigeant et nécessite un contact plus étroit avec le jeune. Le développement d'un lien de confiance prend beaucoup de temps. Au fur et à mesure que les besoins du jeune et les paramètres de confidentialité deviennent clairs, une plus grande confiance peut s'installer. Les approches suivantes s'appuient sur les cadres théoriques évoqués précédemment. Elles mettent l'accent sur la sécurité physique, psychologique et émotionnelle du jeune et aideront l'intervenant de première ligne à lui donner la possibilité de retrouver un sentiment de contrôle et d'autonomie dans le cadre d'une relation saine et positive avec lui.



### 5.2 PRINCIPES DE SOUTIEN

### **PRATIQUE ANTI-OPPRESSIVE**

Lorsque l'on accompagne une jeune victime de la traite, il est important de toujours respecter et soutenir les décisions qu'elle prend par rapport à sa situation. La fourniture des services ne dépend pas d'une décision quelconque prise relativement à sa situation de victime (par exemple, échapper à sa situation, assister à des services religieux, rester en contact avec son trafiquant, se présenter à la police). Une pratique anti-oppressive permet d'assurer que les services fournis sont exempts de partialité, de préjugés et de discrimination.

L'approche anti-oppressive, tout en apportant une compréhension de l'oppression systémique, aide à établir un soutien culturellement pertinent. Les intervenants de première ligne doivent créer un environnement dans lequel les jeunes se sentent à l'aise et compris.

Voici quelques moyens de fournir un soutien anti-oppressif :

- Se familiariser avec la culture du jeune afin de faciliter sa relation avec lui.
- Recourir à une personne aguerrie dans la culture du jeune afin d'élargir sa base de connaissances.
- Poser des questions et permettre au jeune d'être connaisseur.
- Trouver un moyen de communiquer avec lui dans sa langue préférée.
- · Ne pas formuler d'hypothèses.
- Prendre conscience des normes culturelles, notamment en matière de genre.
- Se garder de donner son opinion sur les rôles assignés aux genres dans une culture donnée pour ne pas nuire à sa capacité à accompagner le jeune.
- Respecter ses coutumes.
- Comprendre que les opinions sur le commerce du sexe, le travail forcé et la justice varient d'un pays à l'autre.
- Se familiariser avec les pratiques culturelles et les problèmes sociaux de la communauté du jeune (par exemple, violence des gangs, conflits internes, guerre, corruption du gouvernement).
- Se préparer à expliquer sa question et à fournir

- des exemples si nécessaire afin de surmonter les difficultés de traduction qui peuvent nuire à la compréhension de la question.
- Comprendre que dans certaines communautés, les jeunes n'ont aucun moyen d'obtenir du soutien. Il est donc possible qu'ils soient méfiants ou lents à vous faire confiance.
- Se préparer à donner sans cesse l'assurance que vous êtes là pour les aider, car ils peuvent ignorer leurs droits et avoir l'impression que les moyens de maintenir leur situation d'emploi sont limités.
- Prendre conscience que la perception de la dynamique du pouvoir et des figures d'autorité diffère selon les cultures. De nombreuses cultures sont très soumises aux « figures d'autorité ». Porter attention à l'influence que cela peut avoir sur l'accompagnement des jeunes.
- Comprendre que le niveau de scolarité des jeunes originaires d'autres pays peut varier. Cet état de fait peut influer sur la capacité des jeunes à saisir les questions de repérage ou d'évaluation, même si des services de traduction sont offerts.

### **NE PAS NUIRE**

Il est important de ne pas causer de préjudices envers les communautés locales et de veiller à ce que le travail d'accompagnement ne stigmatise pas les communautés marginalisées.

Chaque entretien avec une personne victime de la traite peut avoir un effet sur sa santé et son bien-être. Traitez toute communication avec un jeune comme une étape potentielle vers l'amélioration de sa situation, en tenant compte de l'impact de vos actions et en évitant de le traumatiser à nouveau. Ne faites que des promesses que vous pouvez tenir et interrompez la discussion si vous sentez qu'elle a un impact négatif.

Les jeunes peuvent être déstabilisés à toute étape de l'accompagnement. Votre travail consiste alors à les aider à retrouver leur équilibre avant toute autre chose. Le fait de cesser de poser des questions en série, de se focaliser sur la respiration, de revenir au moment présent ou de quitter la pièce peut aider au retour à l'équilibre.

### Voici quelques signes indiquant que le jeune vit un déséquilibre :

- Expression intense de ses émotions.
  - Le jeune devient de plus en plus anxieux ou irritable.
  - Il semble rêvasser ou déconnecté de la discussion.
  - Il tremble ou s'émeut de façon incontrôlée.
- Prenez conscience que les jeunes peuvent réagir de différentes manières lorsqu'ils vivent un déséquilibre. Par exemple, une expression intense d'émotions peut être acceptable pour certains, mais néfaste pour d'autres.
- Si vous craignez qu'un jeune s'approche de son seuil de tolérance ou qu'il le dépasse, suggérez-lui gentiment de poursuivre la discussion à un autre moment.
- Rappelez au jeune qu'il peut discuter avec n'importe quel membre du personnel chargé du programme.
   S'il semble vraiment bouleversé, on pourra lui demander son consentement pour informer son gestionnaire de cas qu'il est perturbé par des questions portant sur des sujets sensibles. Son gestionnaire de cas pourra alors assurer un suivi avec lui.
- Faites preuve de discernement en vous appuyant sur votre expérience avec les jeunes.

### **RÉDUCTION DES RISQUES**

La planification de la sécurité est un outil central de la réduction des risques. Elle consiste à discuter des façons de rester en sécurité au moment actuel et dans le futur. Il peut s'agir de planifier une crise future, d'envisager des options et de prendre des décisions concernant les étapes à venir. Le fait de trouver des moyens de rester et de se sentir plus en sécurité peut constituer une étape importante vers la guérison. Ces plans et mesures aident ainsi à diminuer les risques. Les besoins en matière de planification de la sécurité varient d'un jeune à l'autre. Pour tous les jeunes qui ont été victimes de la traite, il convient de garder à l'esprit les éléments suivants :

 Utilisez l'expression « et si » dans une situation donnée pour en savoir plus sur facteurs de risques et de protection. Par exemple, vous pourriez demander : « et si on t'enlevait ta carte d'identité? ». Ces questions peuvent aider à mieux comprendre les risques et à en planifier la réduction.

- Évitez les jugements, la stigmatisation et les questions invasives posées par pure curiosité plutôt que celles qui sont utiles pour le plan de réduction des risques.
- Envisagez les différents risques auxquels le jeune pourrait être confronté, notamment la consommation ou l'abus de substances, la violence conjugale et la traite des personnes.
- Placez les préoccupations du jeune au cœur du processus de planification afin de s'assurer qu'il ait confiance dans le processus.
- 5. Reconnaissez qu'un comportement nocif peut être causé par une pression externe sur la personne, notamment la criminalisation, l'itinérance ou la pauvreté et qu'il ne peut y avoir de traitement complet sans reconnaître les risques systémiques auxquels la personne peut être confrontée.
- 6. Déterminez les services culturellement et linguistiquement appropriés au sein de votre organisme qui pourraient être les mieux adaptés au jeune.
- Laissez le jeune indiquer sa langue préférée dans le cadre de l'accompagnement.
- 8. Lorsque vous passez en rue les avantages et les inconvénients de l'expérience d'un jeune, comprenez qu'il peut faire ressortir les avantages liés à son trafiquant ou à son expérience de la traite.
- 9. Abstenez-vous de parler en mal d'un trafiquant. Il faut en moyenne sept tentatives pour échapper à un trafiquant. Alors, si vous portez un jugement sur le trafiquant et qu'un jeune retourne auprès de lui, il risque de ne pas se sentir en sécurité de recevoir à nouveau votre soutien.
- 10. Fournissez des trousses de réduction des risques, notamment :
  - a. trousses pour une consommation sécuritaire;
  - b. trousses pour une sexualité sans risque.

### **TENIR COMPTE DES TRAUMATISMES**

L'objectif d'un accompagnement qui tient compte des traumatismes est de promouvoir la sécurité et le bien-être du jeune et de créer un environnement sûr afin qu'il puisse éventuellement partager ses expériences et se prévaloir davantage des services. L'outil qui suit qui tient compte des traumatismes peut aider les intervenants de première ligne à accompagner les jeunes victimes de la traite<sup>74</sup>.

L'outil PEARR vise à renseigner les professionnels de la santé sur la fourniture de services tenant compte des traumatismes aux patients potentiellement victimes d'abus, de négligence ou de violence. PEARR repose sur une approche universelle d'éducation des patients sur la violence avant le dépistage à partir de questions ou en remplacement de celui-ci. L'objectif est de tenir une discussion informative adaptée au développement des patients afin de créer un cadre naturel leur permettant de partager leurs propres expériences et éventuellement d'accepter un soutien supplémentaire.

\*\*Un double astérisque indique les points à partir desquels la discussion peut prendre fin. Les besoins immédiats du patient, comme les soins médicaux d'urgence, doivent être pris en compte avant d'utiliser cet outil.

- P Préserver l'intimité: Abordez les sujets sensibles seul à seul et dans un endroit sûr et privé (idéalement dans une pièce avec portes fermées). Si le jeune se présente avec un compagnon qui refuse de quitter la pièce, il peut s'agir d'une indication d'abus, de négligence ou de violence\*\*.
  - Stratégies pour discuter avec un jeune seul à seul: mentionnez l'importante d'une discussion privée. Pour ce qui est des rencontres virtuelles ou téléphoniques, demandez au jeune de se tenir dans un endroit privé, mais procédez avec prudence, car le jeune n'est peut-être pas seul\*\*.
  - Remarque: les compagnons ne sont pas des interprètes appropriés, quelles que soient leurs capacités de communication. Si le jeune indique qu'il préfère utiliser un compagnon comme interprète, orientez-le vers VictimLink BC pour accéder à de l'aide en interprétation\*\*.
  - Expliquez les limites de la confidentialité (par exemple, l'obligation de signaler), mais ne découragez pas le jeune de dévoiler son expérience de victimisation. Il doit se sentir en contrôle des informations qu'il divulgue. Cette obligation exige le signalement des cas d'abus, de négligence ou de violence aux organismes désignés.
- É Éduquer : Éduquez le jeune sans porter de jugement et en prenant soin de normaliser le fait de communiquer des informations. Par exemple :
   « J'éduque le jeune sur [remplir le blanc] parce que la violence est monnaie courante dans notre société et qu'elle a un impact important sur notre santé, notre sécurité et notre bien-être ».

- Utilisez une brochure ou une carte de sécurité afin de passer en revue les informations concernant les abus, la négligence ou la violence, et offrez-la au jeune. Par exemple :
   « Voici quelques documents au cas où toi ou quelqu'un que tu connais rencontrait ce problème ». Si le jeune les refuse, respectez sa décision \*\*. Prenez conscience des problèmes de sécurité que peut poser la fourniture de matériel imprimé sur la traite des personnes et sur les ressources disponibles à un jeune qui pourrait être surveillé par un trafiquant.
- A Apprendre: Prenez du temps pour discuter avec le jeune. Par exemple: « Y a-t-il des choses que tu aimerais me partager? Aimerais-tu parler à [insérer un défenseur des droits ou un fournisseur de services] pour obtenir d'autres renseignements à ton sujet ou à celui de quelqu'un que tu connais?\*\* »
  - Si vous êtes seul avec le jeune et que vous repérez des signes de victimisation, tentez d'en APPRENDRE plus ce qui le préoccupe. Par exemple: « J'ai remarqué [insérer le facteur ou l'indicateur de risque]. Tu n'es pas obligé de m'en parler en détail, mais j'aimerais te mettre en contact avec des ressources si tu as besoin d'aide\*\* ».
  - Note: Limitez les questions à celles permettant de déterminer la sécurité du jeune et pour le mettre en contact avec des ressources (par exemple, des défenseurs de victimes qualifiés) et pour orienter votre travail.
- Ret R Respect et réponse: Si le jeune nie avoir vécu une victimisation ou refuse toute aide, respectez ses vœux. Si vous craignez pour sa sécurité, proposez-lui une carte de téléassistance ou fournissez-lui d'autres renseignements en cas d'urgence (par exemple, un refuge local, une ligne d'écoute téléphonique). En revanche, si le jeune accepte ou demande de l'aide, organisez une rencontre personnelle avec un fournisseur local de services aux victimes ou aidez-le à appeler la ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes\*\* au 1-833-900-1010 ou VictimLink BC au 1-800-563-0808.

### CONSEIL:

Souvenez-vous de l'acronyme

P.E.A.R.R



### 5.3 CHOIX

L'autonomie du jeune dans ses choix entre sécurité ou possibilités (ou dans l'adoption des deux) doit être intégrée dans les diverses étapes de son soutien : au cours de sa phase de victimisation, pendant son processus pour échapper au trafiquant et une fois qu'il s'en est libéré. La sécurité et les possibilités s'inscrivent dans le concept de choix, car chaque étape visant à accroître la sécurité et les possibilités du jeune doit répondre à ses choix propres. La sécurité se concentre sur le présent, à savoir comment se protéger contre les risques actuels et actifs. Les possibilités portent quant à elles sur l'avenir, à savoir comment elles peuvent s'élargir pour répondre à ses besoins après avoir échappé au trafiquant.

### **SÉCURITÉ (ORIENTATION ACTUELLE)**

L'un des premiers besoins d'une jeune victime de la traite est sa sécurité physique et émotionnelle. L'objectif de la planification de la sécurité du jeune est de l'aider à recenser et à explorer des options pratiques et réalisables pour accroître sa sécurité et réduire son exposition au danger.

Un plan de sécurité ne garantit pas la sécurité du jeune ou la prévention d'une nouvelle expérience de victimisation, mais il peut lui fournir des options éclairées lui permettant d'évaluer son niveau actuel de sécurité et d'avoir la liberté de choisir comment il veut se protéger. Il importe de laisser au jeune le contrôle de sa propre sécurité et de lui permettre de prendre toutes les décisions concernant sa relation avec son trafiquant et sa vie personnelle.

Il est important d'élaborer un plan de sécurité lui assurant un soutien physique et émotionnel. Il est impératif, autant que possible, de faire participer le jeune à ce processus afin de protéger son autonomie.

### Un plan de sécurité efficace doit :

- évaluer les risques actuels et potentiels et les problèmes de sécurité;
- élaborer des stratégies pour éviter ou réduire les risques;
- indiquer les étapes à suivre pour rester en sécurité dans des situations potentiellement dangereuses;
- élaborer des stratégies de sécurité émotionnelle, d'ancrage et d'équilibre.

### TABLEAU 1

Ce qu'il faut faire et ne pas faire en matière de planification de la sécurité

CE QU'IL FAUT FAIRE	CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE
Demander au jeune s'il connaît une personne avec qui il se sent à l'aise et en sécurité pour la contacter en cas d'urgence et un endroit sûr où il se sent à l'aise de se rendre. Une personne que vous estimez sûre peut ne pas l'être pour la personne.	Suggérer une personne ou un endroit sûrs.
Discuter de gestes simples tels que se rendre dans un endroit sûr, ne pas s'interposer entre des personnes en proie à de la violence et se souvenir des numéros d'urgence.	Partir du principe qu'un téléphone sera accessible en cas d'urgence.
Plan de sécurité pour certains risques.	Essayer de prévoir toutes les conséquences imaginables dans le plan de sécurité.
Insister sur le fait que sa sécurité est importante pour vous et que toute atteinte à son intégrité physique est inacceptable et n'est pas sa faute.	Effrayer, accabler ou exposer à de nouveaux traumatismes.

### RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION DE LA TRAITE DES PERSONNES CHEZ LES JEUNES

### Planification de la sécurité pour les relations à risque

La planification de la sécurité est importante à différentes étapes de la traite des personnes, que ce soit pendant que le jeune en fait l'expérience, pendant son processus pour y échapper ou une fois qu'il s'en est libéré. La reconnaissance des relations malsaines est un aspect essentiel de la prévention et du traitement des situations de traite. De nombreux trafiquants utilisent les relations intimes comme outil de contrainte; par conséquent, la planification de la sécurité pour les relations à risque doit aller de pair avec la planification de la sécurité pour les expériences de traite.

### **QUESTIONS SUR LES FACTEURS DE RISQUE**

### ACTIONS QUE VOUS POUVEZ SUGGÉRER AU JEUNE OU L'ENCOURAGER À PRENDRE SEUL

Facteur de risque lié à l'agresseur | Violence dans la relation actuelle

- Le jeune a-t-il été agressé physiquement ou sexuellement?
- Le jeune minimise-t-il un comportement violent en fonction de la violence dont il a été témoin ou qu'il a subie à la maison?

Assurez-vous que le jeune comprend ce qu'est une agression physique et sexuelle, le consentement et autres. Aidez-le à comprendre la gravité et le risque de la violence physique et sexuelle.

Expliquez-lui que la violence dans les relations ne se retrouve pas uniquement dans les relations entre adultes et que la violence conjugale et la violence dans les fréquentations suivent la même dynamique.

- · Fait-il l'objet d'un contrôle?
- Est-il contraint d'adopter un comportement qui ne lui convient pas?
- Son partenaire est-il jaloux à l'excès? Dit-il que la jalousie à son égard est un signe d'amour et d'attention pour lui?
- Son partenaire utilise-t-il des tactiques qui génèrent chez le jeune de l'anxiété, un niveau élevé de stress et une diminution du bien-être physique et mental à l'école, à la maison et dans sa communauté, même lorsqu'il n'est pas accompagné par son partenaire?

Déterminez si la victime a des connaissances suffisantes en matière de méthodes contraceptives et d'ITS. Aidez-la à comprendre l'impact de la violence sexuelle qu'elle subit sur son estime d'elle-même et d'autres risques s'y rapportant.

Discutez avec elle de l'importance de contrôler sa propre sexualité. En toute confidentialité, informez-la des ressources en matière de santé sexuelle, en particulier pour les tests de grossesse et les ITS.

- Est-il contraint de se livrer à une activité sexuelle qu'il ne désire pas?
- Son partenaire refuse-t-il d'utiliser une protection lors de leurs rapports sexuels?
- Son partenaire insiste-t-il pour dire qu'ils se sépareront s'il parle de violence à une personne de confiance?
- Ces problèmes entraînent-ils une diminution de l'implication du jeune dans sa communauté et dans les structures de soutien locales (par exemple, l'école, la gestion de cas)?
- Se présente-t-il à un événement social sans y être invité?
- Utilise-t-il ses amis pour discréditer le jeune et pour se protéger ou renforcer son estime de soi?
- Son partenaire a-t-il réussi à convaincre tous les amis du jeune que c'est lui le problème, qu'il dramatise trop et qu'il n'est pas digne de confiance?
- Son partenaire parle-t-il aux amis du jeune de leurs relations sexuelles comme s'il s'agissait d'un jeu ou d'un concours?
- Utilise-t-il les médias sociaux pour contrôler le jeune?
- Son partenaire lui envoie-t-il des messages textes obsessionnels tout au long de la journée et a-t-il besoin de toujours savoir où il se trouve?
- Son partenaire traque-t-il le jeune sur les plateformes de médias sociaux?
- Son partenaire a-t-il accès aux mots de passe de ses différents comptes de médias sociaux?
- Son partenaire contrôle-t-il sa tenue vestimentaire?
- Son partenaire utilise-t-il le flirt, la menace de rapports sexuels ou la tromperie vis-à-vis d'autres personnes pour contrôler le jeune?
- Son partenaire est-il nettement plus âgé que le jeune?

Aidez le jeune à comprendre que la jalousie peut dégénérer en violence à l'école, à la maison et dans la communauté. Expliquez-lui que les comportements de jalousie et de contrôle sont contraires à l'amour et sont malsains.

Expliquez-lui que les tactiques de contrôle font partie de la dynamique de la violence et peuvent être dangereuses. Aidez le jeune à comprendre que les rapports sexuels sous contrainte font partie du continuum de la violence.

Aidez-le à comprendre que les menaces de mettre fin à la relation font partie de la dynamique de l'abus et perpétuent la violence.

Encouragez-le à utiliser les ressources communautaires à sa disposition pour limiter le risque de violence et d'isolement.

### Planification de la sécurité pour le travail sexuel

En vertu de la loi, ces renseignements ne doivent pas être communiqués à des jeunes de moins de 18 ans.

### **QUESTIONS SUR LES FACTEURS DE RISQUE**

ACTIONS QUE VOUS POUVEZ SUGGÉRER AU JEUNE OU L'ENCOURAGER À PRENDRE SEUL

Facteurs de risque liés à la relation | État de la relation

Qui est le client (par exemple, « Johns » (un homme),
 « Janes » (une femme) ou le « prostitueur »)?

Aidez le jeune à élaborer un plan de sécurité adapté à ses besoins. Par exemple, un client ne sait pas où il vit mais seulement où il travaille, de sorte qu'il n'a pas besoin de déménager.

Facteurs de sécurité liés à la victime | Réticence à faire appel aux autorités et niveau de soutien personnel

- Son partenaire intime est-il au courant de son statut de travailleur du sexe?
- Le jeune craint-il de se présenter comme un travailleur du sexe?
- Le jeune pense-t-il que les services d'aide porteront un jugement sur son statut de travailleur du sexe ou qu'ils lui manqueront de respect?
- Ces services de soutien refuseront-ils d'aider le jeune en raison de son statut de travailleur du sexe?
- Le jeune a-t-il des amis ou de la famille vers lesquels il peut se tourner?

Discutez avec le jeune des moyens de protéger sa confidentialité au cours du processus de planification de sa sécurité.

S'il n'est pas possible de protéger la confidentialité du jeune, discutez des mesures à prendre pour l'aider à surmonter le choc émotionnel causé par la divulgation de sa situation, et de l'aide que vous pouvez lui apporter.

Défendez ses intérêts afin de s'assurer qu'il aura accès à des services dénués de jugement.

Aidez-le à dresser une liste de personnes qui le soutiennent parmi ses amis et sa famille et proposez-lui de l'aider à les trouver ou à les contacter.

Si la police intervient, demandez-lui à l'avance de venir en civil et sans arme. Évitez tout langage qui pourrait être dégradant pour le jeune.

Il est important de comprendre que lorsque les travailleurs du sexe s'adressent aux autorités, ils le font à leurs risques et périls. Dans ces situations, offrez tout le soutien possible sans exiger qu'ils vous renseignent sur leurs associés ou réseaux.

### Diversité des milieux sociaux | Statut au Canada

- Le jeune est-il un ressortissant étranger qui n'a ni famille ni amis au Canada?
- Le jeune a-t-il les moyens de retourner dans son pays ou sa communauté d'origine?
- Le jeune souhaite-t-il retourner dans son pays ou sa communauté d'origine?
- Si le jeune retourne dans son pays ou sa communauté d'origine, en subira-t-il des conséquences comme l'emprisonnement, la honte familiale, le crime d'honneur ou l'exécution?
- Le jeune remplit-il les conditions pour obtenir le statut de réfugié au Canada?
- Le jeune parle-t-il suffisamment bien l'anglais (ou le français) pour communiquer ses besoins ou ses choix?

Si vous n'avez pas de connaissances ou d'expérience en matière d'immigration, de réfugiés ou de traite des personnes, demandez l'aide d'un organisme ou d'une personne qualifiés de votre communauté. Vous pouvez collaborer avec cette personne ou cet organisme pour aider le jeune ou l'aiguiller de manière proactive vers le soutien dont il a besoin.

Si le jeune ne parle pas couramment l'anglais (ou le français), plaidez en sa faveur pour qu'il obtienne des services dans sa langue maternelle ou qu'il ait accès à un interprète lors de ses recherches auprès d'un organisme ou d'un service gouvernemental.

### Environnement de travail et routine quotidienne

 Le jeune travaille-t-il en sécurité actuellement, c'est-à-dire à l'intérieur? Discutez du fait que, selon le lieu où le jeune travaille (dans la rue, à l'intérieur ou dans un salon de massage), s'y rendre peut être plus risqué.

Si le jeune est payé en espèces, discutez avec lui pour savoir s'il peut rentrer chez lui en toute sécurité avec de l'argent liquide.

- Le jeune travaille-t-il de manière autonome depuis son domicile?
- Y a-t-il un système de sécurité à l'endroit où il vit?
- Y a-t-il des personnes avec lesquelles il peut s'informer de l'arrivée d'un client?
- A-t-il d'autres possibilités de subvenir à ses besoins financiers?
- Dispose-t-il des nécessités de la vie comme la nourriture, le logement et le vêtement?

Si le jeune retourne au travail, discutez de ce qu'il fera pour se protéger dans certaines situations, par exemple s'il voit son proxénète, un mauvais client qu'il connaît ou un partenaire intime violent. Aidez-le à prévoir des options de sécurité, par exemple, en préprogrammant son téléphone cellulaire vers un numéro d'urgence, en déterminant des endroits sûrs dans la rue où il peut se réfugier ou en passant le mot à des amis et collègues en qui il a confiance. Discutez de la possibilité de changer son identité en ligne ou ses numéros de téléphone afin de pouvoir travailler sans subir de harcèlement. Demandez-lui s'il a besoin de nourriture, d'un abri, de vêtements, de nécessités diverses ou d'autres ressources pour l'aider.

### **POSSIBILITÉS (ORIENTATION FUTURE)**

Un modèle viable pour aider les jeunes à réussir leur vie à long terme consiste à leur donner accès à un niveau de vie raisonnable et durable, notamment à des possibilités d'autonomisation. Cette réussite commence par des gains à court terme, car les possibilités s'appuient les unes sur les autres. Offrir aux jeunes un soutien immédiat et des espaces leur permettant d'accéder à des possibilités élargies peut avoir un impact à long terme sur eux. Parmi elles, notons celle de pouvoir dormir dans un endroit sûr, loin du lieu de travail et d'avoir accès à l'éducation et à l'emploi.

Pour de nombreuses victimes, les possibilités économiques sont leur principal objectif, à partir du moment où ils ont échappé à leur situation de traite jusqu'au processus de guérison à moyen terme. Les programmes d'ensemble doivent inclure une composante d'autonomisation économique grâce à une formation professionnelle comprenant des stages en entreprise, à une formation entrepreneuriale ou à un soutien au démarrage.

L'autonomisation économique des jeunes ayant acquis les compétences, les ressources et de la confiance nécessaires pour subvenir à leurs besoins financiers et à ceux de leur famille à court et à long terme favorise le renforcement de l'identité et de l'estime de soi et la reconnaissance sociale. En outre, les options économiques contribuent à l'intégration sociale, notamment les contacts sociaux, le contexte social, la structure temporelle et l'identité sociale qui ont tous un impact sur la santé physique et mentale des individus.

En plus de ces programmes, les activités de loisirs procurent un sentiment d'appartenance à la communauté et améliorent les aptitudes à communiquer et les relations avec autrui. Les activités qui nous font sortir du cadre peuvent nous rendre plus heureux et plus détendus et nous donner le sentiment d'être partie prenante d'une communauté solidaire.

Voici quelques possibilités qui peuvent aider les jeunes à réussir leur vie :

- Cours de préparation à la vie quotidienne (notamment pour familiariser certains jeunes étrangers à l'utilisation d'appareils ménagers de base, d'un téléphone et des transports publics ainsi qu'à l'accès aux services en ligne)
- Formation professionnelle
- Recherche d'emploi
- Gestion financière
- Loisirs

### SIX

### Matériel de sensibilisation des jeunes

Parler de la traite des personnes aux jeunes n'est pas une tâche facile. Cela peut être perturbant pour certains jeunes, en particulier pour ceux qui ont connu des difficultés dès le début de leur vie.

Pour aborder de manière efficace ce sujet avec les jeunes, il s'agit de diviser les informations que vous voulez faire passer en petits morceaux et de les incorporer dans vos discussions quotidiennes et normales. En voici un bon exemple : discuter de ce que devrait être une rémunération équitable pour un certain travail effectué. Ainsi, les jeunes pourront comprendre quel type de rémunération ils devraient recevoir pour un certain type de travail.

Une autre discussion préventive consiste à leur parler de l'importance de respecter leur corps et d'en prendre soin, en lien avec l'espace qu'ils occupent. Vous souhaitez que les jeunes vous voient comme une porte d'accès à l'information plutôt que comme une bibliothèque de connaissances intimidantes. Lorsqu'ils viennent vous poser des questions sur la traite des personnes, accueillez-les avec des affirmations positives, puis engagez une discussion constructive à ce sujet.

Il est essentiel de créer une atmosphère dénuée de jugements afin qu'ils se sentent en sécurité pour explorer les sujets et y revenir plus tard. Une approche sans jugement concerne aussi bien la situation de traite que le trafiquant lui-même.

Les statistiques montrent qu'il faut en moyenne sept tentatives avant d'échapper à une situation de traite. Par exemple, si une personne de soutien porte un jugement sur le trafiquant lors de la troisième tentative, il est fort probable qu'il cessera toute discussion sur la traite avec elle.

Suivant l'approche fondée sur les droits où toutes les formes de discrimination doivent être interdites, prévenues et éliminées, tous les jeunes ont le droit d'être en sécurité et d'obtenir les informations nécessaires pour rester en sécurité. Cette approche reconnaît que chacun a des droits fondamentaux en matière de sécurité et de justice. N'hésitez pas à partager l'information avec les jeunes dans la mesure où elle s'applique à leur expérience, à leurs choix et à leur situation, indépendamment des antécédents de traite, des informations divulguées ou des risques courus. L'information que vous apprenez grâce à ce guide a pour but d'accroître la sécurité de tous les jeunes et de créer des communautés dans lesquelles ils pourront s'épanouir.

Nous vous invitons à reproduire ou imprimer les pages suivantes et à les partager avec les jeunes.

NOTES	

## **ÉTRANGER TEMPORAIRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE? QUELS SONT VOS DROITS EN TANT QUE TRAVAILLEUR**

**LÉGISLATION SUR LA TRAITE DES PERSONNES** 

VICTIMLINKBC - 1-800-563-0808

VICTIMLINKBC - 1-800-563-0808

# AU CANADA, LES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS SONT PROTÉGÉS PAR LA LOI.

## Votre employeur doit:

- veiller à ce que votre lieu de travail soit sécuritaire tant sur le plan émotionnel que physique;
- congés de maladie et des congés vous accorder des pauses, des hebdomadaires;
- vous fournir un contrat écrit et en respecter les modalités;
- heures supplémentaires travaillées; (15 \$/heure) et enregistrer les vous rémunérer au moins au taux du salaire minimum
- respecter les règles des normes Britannique et les attentes des d'emploi de la Colombieemployeurs.

## Votre employeur NE peut PAS:

vous obliger à effectuer des tâches qui sortent de vos responsabilités ou de votre formation;

cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une

influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de

Article 279.01(1): Quiconque recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, Le Code criminel du Canada définit la traite des personnes comme suit:

**LE CODE CRIMINEL DU CANADA** 

faciliter son exploitation, commet une infraction passible par voie de mise en

accusation:

- vous obliger à travailler lors d'une blessure sur le lieu de travail;
- vous priver de votre passeport ou de votre permis de travail;
- modifier votre statut d'immigration; vous expulser du Canada ou

perpétration de l'infraction, d'un emprisonnement à perpétuité, la peine

une agression sexuelle grave sur elle ou cause sa mort lors de la

s'il enlève la personne, se livre à des voies de fait graves ou à

dans les autres cas, d'un emprisonnement maximal de quatorze ans, la

peine minimale étant de quatre ans.

minimale étant de cinq ans;

sommes d'argent importantes ou à accumuler des dettes sans raison vous obliger à lui rembourser des valable.

## · · · · · · · · DES QUESTIONS? · · · · ·



bureaux ou de visiter les sites Web ci-dessous employeur ne peut pas vous pénaliser ou vous Il est dans votre droit de contacter les sans la permission de personne et un expulser pour cette raison.

279.02 : Quiconque bénéficie d'un avantage matériel, notamment pécuniaire,

de la traite des personnes (emprisonnement maximal de 10 ans);

LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS (IRPA)

Le Code criminel sanctionne également:

Quiconque cache, enlève, retient ou détruit tout document de voyage d'une personne ou tout document pouvant établir ou censé établir l'identité ou le statut d'immigrant d'une personne, qu'il soit authentique ou non, canadien

> **BC Employment Standards Contact Centre** Site Web ou numéro de téléphone ici

des personnes pourraient être poursuivis en vertu d'autres sections du Code

criminel. Par exemple:

Enlèvement

Les délinquants qui commettent des infractions qui s'apparentent à la traite

ou étranger, est passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans).

https://services.labour.gov.bc.ca/Complaints/s/ **Temporary Foreign Workers Office:** 

1-866-415-8690 (pour signaler des problèmes de santé et de sécurité)

Bureau de la santé et sécurité au travail :

Ce dépliant est une adaptation d'ACT Alberta (www.actalberta.org)

## Covenant House

## **604-685-7474** OU SANS FRAIS

Cette brochure est une adaptation d'ACT Alberta (www.actalberta.org)

Agression sexuelle grave **Enfermement forcé** 


### À DES FINS DE TRAFIC FORCÉ **EN COLOMBIE-BRITANNIQUE** TRAITE DES PERSONNES

VICTIMLINKBC - 1-800-563-0808

# INDICATEURS D'EXPLOITATION À DES FINS DE TRAVAIL FORCÉ

- Tu te sens contraint par ton employeur de maintenir un emploi ou une situation que tu voudrais quitter.
- Tu dois de l'argent à un employeur ou à un recruteur ou tu ne reçois pas ce qui t'a été promis ou ce qui t'es dû.

l'agriculture, la construction, l'aide familiale, le commerce

de détail et les salons de manucure.

tels que la restauration, l'hôtellerie, le camionnage, font l'objet d'exploitation dans des secteurs légaux

agit-il ainsi?

procède-t-il?

Comment

Ce que fait le

trafiquant

BUT

MOYENS

ACTION

Pourquoi

Les travailleurs migrants et les travailleurs à bas salaire

**ÉTES-VOUS VICTIME D'EXPLOITATION** 

À DES FINS DE TRAFIC FORCÉ?

VICTIMLINKBC - 1-800-563-0808

- Tu n'as pas le contrôle de ton passeport ou d'autres documents d'identité.
- Tu vis et travailles dans des conditions d'isolement, largement privé d'interactions avec autrui ou avec les systèmes de soutien.
- Tu te sens surveillé par une autre personne lorsque tu parles ou interagis avec d'autres personnes.
- Ton patron te menace d'expulsion ou d'autres préjudices.
- sécurité approprié, sans formation, sans pauses adéquates ni autres Tu travailles dans des conditions dangereuses sans équipement de protections.

exploitation sexuelle

prélèvement

enlèvement contrainte

déplacement

transfert

menaces

d'organes servitude

fraude ou tromperie

 hébergement recrutement

accueil

abus de pouvoir

force

travail forcé

pratiques similaires

esclavage et

Les trafiquants passent à l'ACTION en utilisant des MOYENS dans

le **BUT** d'exploiter des personnes.

Tu vis dans des conditions dangereuses, d'entassement ou inhumaines amenées par ton employeur.

## **POUR EN SAVOIR PLUS**



accessible en tout temps à la grandeur de la Colombie-Britannique et du Yukon par VictimLinkBC - Service multilingue téléphone ou message texte :

1-800-563-0808

VictimLinkBC@bc211.ca (courriel)

VictimLinkBC@bc211.ca (courriel)

1-800-563-0808

1-833-900-1010

temps:

Yukon par téléphone ou message

texte:

la Colombie-Britannique et du

tout temps à la grandeur de multilingue accessible en

**D'UN SOUTIEN IMMÉDIAT** 

**SI VOUS AVEZ BESOIN** 

canadienne contre la traite des personnes, disponible en tout

Contactez la ligne d'urgence

VictimLink BC - Service

Cette brochure est une adaptation d'ACT Alberta (www.actalberta.org)

## Covenant

**604-685-7474** OU SANS FRAIS AU 1-877-685-7474

1302, RUE SEYMOUR, VANCOUVER, BC

## Covenant House

Cette brochure est une adaptation d'ACT Alberta (www.actalberta.org)


## LA TRAITE DES PERSONNES À DES **FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE**

VICTIMLINKBC - 1-800-563-0808

## **CERTAINES COMPOSANTES DE LA TRAITE DES PERSONNES** À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

### LEURRE

- · Le trafiquant établit un contact, en personne ou en ligne, dans l'intention de développer une relation à des fins d'exploitation.
- sur la vie de la victime en démontrant de l'intérêt. Cette approche est souvent interprétée à tort par la victime comme une attention · Il fait en sorte d'établir la confiance, par exemple, en s'informant véritable de la part de l'agresseur.

### ์ผ

## CONDITIONNEMENT

- sentiment de confiance. Il y parvient en se présentant comme un ami, L'agresseur crée un lien avec la victime et s'efforce de créer un faux un soutien, un protecteur, un amoureux, etc.
- Il utilise souvent des cadeaux (vêtements, bijoux, nourriture, boissons et drogues) pour renforcer la confiance de la personne, ce qui accroît · L'agresseur décèle et comble les besoins et les rêves de la personne. son sentiment d'attachement et sa dépendance à son égard.

## **ISOLATION ET CONTRÔLE**

- L'agresseur éloigne la personne de ses proches afin de l'isoler davantage de ses aidants naturels.
- vie de la victime comme ses déplacements, les personnes à qui elle · 'agresseur contrôle le plus grand nombre possible d'éléments de la est peut parler et ses revenus et ses finances.

PAGE 1

VERSO → → →

**604-685-7474** OU SANS FRAIS AU 1-877-685-7474

Covenant House

VANCOUVER, BC

1302, RUE SEYMOUR,

Cette brochure est une adaptation d'ACT Alberta (www.actalberta.org)

## Covenant House

# **ÊTES-VOUS VICTIME D'EXPLOITATION SEXUELLE?**

VICTIMLINKBC - 1-800-563-0808

d'exploitation sexuelle ne doivent pas être confondues avec les travailleurs du sexe. Les trafiquants passent Les victimes de la traite des personnes à des fins à l'ACTION en utilisant des MOYENS dans le BUT d'exploiter des personnes.

membre de la famille, un proxénète, un partenaire intime ou un employeur, -es victimes de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle connaissent généralement leur agresseur. Le trafiquant peut être un pour n'en citer que quelques-uns.

Ce que fait le trafiquant

procède-t-il? Comment

agit-il ainsi? Pourquoi

PURPOSE

MOYENS

prélèvement travail forcé

enlèvement

menaces

### ACTION

- déplacement transfert
- accueil
- logement
- recrutement

force

### d'organes fraude ou tromperie abus de pouvoir contrainte

- exploitation sexuelle servitude
  - pratiques similaires esclavage et

### **D'UN SOUTIEN IMMÉDIAT** SI VOUS AVEZ BESOIN

VictimLinkBC - Service

canadienne contre la traite des personnes, disponible en tout Contactez la ligne d'urgence temps:

1-833-900-1010

### tout temps à la grandeur de la multilingue accessible en 1-800-563-0808 Vous N'ETES

Colombie-Britannique et du Yukon par téléphone ou message texte :

VictimLinkBC@bc211.ca (courriel)





## TRAITE DES PERSONNES À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

VICTIMLINKBC - 1-800-563-0808

CERTAINES COMPOSANTES DE LA TRAITE DES PERSONNES À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE – SUITE



## MANIPULATION ET CONTRAINTE

- L'agresseur utilise les dons qu'il offre et les besoins qu'il comble pour fidéliser la victime et pour garder le contrôle sur elle.
- La confiance établie à l'origine peut rendre difficile la perception des abus actuels.
- C'est ainsi qu'une victime est manipulée pour qu'elle se plie aux désirs de l'agresseur.
- Grâce au conditionnement subi en acceptant de se livrer à des rapports sexuels contre des récompenses de toutes sortes, la victime est lentement formée pour devenir insensible à la situation qu'elle vit, ce qui rend difficile la décision de s'en échapper.



### **EXPLOITATION**

- L'objectif de la traite est d'exploiter une victime en l'utilisant pour obtenir de l'argent, du pouvoir ou un statut.
- Le trafiquant se fonde sur l'idée que la victime lui est redevable, non seulement en argent, mais aussi sur le plan des émotions. C'est comme de dire à la victime que tous les actes qu'il demande prouvent son amour et son dévouement.
- Le trafiquant, qui vend un conte de fées, dira que cet arrangement n'est que temporaire jusqu'à ce que la personne ait fait ses preuves pour abandonner ce mode de vie.
- Le chantage est souvent utilisé pour garder la personne sous son contrôle.

Cette brochure est une adaptation d'ACT Alberta (www.actalberta.org)

PAGE 2



## **<u> ÊTES VICTIME D'UN ACTE CRIMINEL</u>** DROITS ET ACCÈS À L'AIDE SI VOUS

VICTIMLINKBC - 1-800-563-0808

## Programmes d'aide aux victimes

victimes peuvent être offerts dans votre communauté pour vous fournir les services suivants: Des programmes d'aide aux

- · une aide pour faire face aux conséquences d'un acte criminel;
- · un soutien émotionnel;
- · une explication du déroulement au tribunal;
- une aide pour demander une indemnisation, si admissible;
  - un aiguillage vers d'autres organismes;
- une aide à la préparation d'une déclaration de la victime.

## VictimLink BC

toutes les victimes d'actes criminels aux victimes de violences familiales et une aide d'urgence immédiate informations et de l'aiguillage à Yukon. L'organisme fournit des tout temps à la grandeur de la VictimLink BC est un service Colombie-Britannique et du confidentiel, accessible en gratuit, multilingue et et sexuelles.

- envoyez-leur un message texte au Appelez VictimLink BC ou 1-800-563-0808
- Courriel: VictimLinkBC@bc211.ca
- www.victimlinkbc.ca

## **Droits des victimes en Colombie-Britannique**

- Droit à de l'information générale sur :
- les services aux victimes mis à votre disposition;
- les avantages et l'assistance financière en cas de lésions corporelles découlant d'un acte criminel;
- le fonctionnement du système de justice pénale;

est une adaptation

Cette brochure d'un document Public Safety and

du Ministry of

Sécurité publique Solicitor General

(ministère de la et du Solliciteur

- vos droits en matière de protection de la vie privée.
- Droit à de l'information à propos de l'infraction : l'état d'avancement de l'enquête policière;
- les accusations portées à l'encontre de l'accusé;
- l'issue des comparutions devant le tribunal;
- le cas échéant, la durée de la peine et le lieu où se trouve le condamné.

PAGE

VERSO → → →

Britannique. général) de la Colombie-

# QU'EST-CE QUE LE CONSENTEMENT?

VICTIMLINKBC - 1-800-563-0808

En matière de sexualité, le SILENCE n'est pas un consentement

Le FLIRT n'est pas un consentement

Le fait d'être en RELATION n'est pas un consentement

Le consentement pour UNE CHOSE n'est pas un consentement pour tout

Porter des VÊTEMENTS SEXY n'est pas un consentement

Le fait d'être sous L'INFLUENCE excessive DE L'ALCOOL OU DE LA DROGUE pour dire non n'est pas un consentement

Being TOO DRUNK OR HIGH to say no is not consent

Le fait d'être inconscient n'est pas un consentement

Si une personne est MINEURE, ce n'est pas un consentement

Avoir PEUR DE DIRE NON n'est pas un consentement

Le fait de SORTIR ENSEMBLE n'est pas un consentement

Le fait d'entrer dans une CHAMBRE À COUCHER n'est pas un consentement

Le fait de dire « PEUT-ÊTRE » n'est pas un consentement

Le fait de dire « NON » n'est pas un consentement

Une activité sexuelle sans consentement constitue une

Le consentement est un ACCORD VOLONTAIRE, CONSCIENT et **AGRESSION SEXUELLE** 

Seul le « oui » est un consentement

MUTTUEL de se livrer à une activité sexuelle

Arrêtez. Demandez. Écoutez. TENEZ À VOTRE CONSENTEMENT

**604-685-7474** OU SANS FRAIS AU 1-877-685-7474

Covenant House

1302, RUE SEYMOUR, VANCOUVER, BC

**604-685-7474** OU SANS FRAIS

1302, RUE SEYMOUR,

## DROITS ET ACCÈS À L'AIDE SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN ACTE CRIMINEL

VICTIMLINKBC - 1-800-563-0808

## Droit à la vie privée :

- droit d'accéder aux informations vous concernant conservées dans les fichiers du système;
- droit de savoir quelles informations obtenues à votre sujet sont protégées contre une utilisation ou une divulgation non autorisée.
- Droit à une aide financière et à des avantages dans le cadre du programme Crime Victim Assistance Program (programme d'aide aux victimes d'actes criminels) contribuant à compenser les pertes financières et à atténuer l'impact d'un crime violent.
- Droit de fournir au tribunal une déclaration de la victime sur l'impact de l'acte criminel sur vous-même.
- Droit à l'information
- Les victimes ont le droit, sur demande, d'obtenir de l'information sur le système judiciaire, les services et les programmes qui leur sont offerts, y compris les programmes de justice réparatrice, et le droit de porter plainte si elles estiment que leurs droits ont été bafoués ou violés. Les victimes peuvent également demander certaines informations propres à leur cas sur l'état et les résultats des enquêtes et des poursuites.
- Droit à la protection
- Les victimes ont le droit à la prise en compte de leur sécurité et de leur vie privée à toutes les étapes du processus de justice pénale et le droit de bénéficier de mesures de protection raisonnables et nécessaires contre l'intimidation et les représailles. Elles ont également le droit de demander des dispositifs destinés à faciliter leur témoignage ou de bénéficier d'une protection de leur identité lorsqu'elles comparaissent comme témoins devant le tribunal.
- Droit de participation
- Les victimes ont le droit de présenter une déclaration de la victime et ont droit à ce qu'on en tienne compte en cour. Les victimes ont aussi le droit de dire ce qu'elles pensent des décisions qui ont une incidence sur leurs droits.
- Droit d'obtenir une ordonnance de dédommagement
- Les victimes ont le droit à ce que les tribunaux envisagent d'imposer une ordonnance de dédommagement pour les pertes financières encourues et à ce que les tribunaux civils imposent le paiement de tout montant impayé.

PAGE 2



### Glossaire

### Α

### **APPROCHE RELATIONNELLE**

Manière d'interagir ou de communiquer avec autrui incarnant des valeurs fondamentales comme le respect, l'inclusion, l'honnêteté, la compassion, la coopération et l'humilité.

### В

### « BAREBACKING »

Se livrer à des relations sexuelles sans condom.

### **BAS NIVEAU**

Un travailleur du sexe dont le coût par acte est inférieur en raison de l'apparence, de l'âge, y compris ou non de la consommation de substances.

### BÉBÉ DE SUCRE

Jeune personne qui est financièrement dorlotée ou soutenue par un « sugar daddy » ou une « sugar mama » en échange d'une compagnie et possiblement de faveurs sexuelles.

### **BOMBARDEMENT D'AMOUR**

S'applique lorsqu'un exploiteur fait des compliments et montre de l'affection de manière excessive à l'égard d'un jeune pour gagner son amour et sa confiance.

### « BOTTOM BITCH »

Une « bottom girl », « bottom woman » ou « bottom bitch » est la prostituée principale. Elle se situe au sommet de la hiérarchie des travailleuses du sexe au service d'un proxénète. Elle est la plus ancienne et gagne régulièrement le plus d'argent. Le fait d'être la prostituée principale lui confère un statut et un pouvoir sur les autres femmes qui travaillent pour le proxénète.

### C

### « CAPPER »

Personne qui fait des captures d'écran de jeunes sans leur consentement ou à leur insu.

### **COERCITION REPRODUCTIVE**

Ensemble de comportements qui entrave la prise de décision en matière de santé reproductive. Les comportements coercitifs portent atteinte aux droits reproductifs des personnes et réduisent leur autonomie en matière de procréation.

### **CONDITIONNEMENT ET JEU**

À une certaine étape de la traite, le trafiquant commence à parler de « possibilités uniques » d'exécuter un « travail facile » pouvant apporter au jeune argent, glamour et prestige. Naturellement, il s'agit là de fausses promesses, mais à cette étape, le jeune est suffisamment désespéré pour y croire.

### CONTRAINTE

Pratique consistant à persuader une personne d'accomplir des choses en recourant à la force ou à des menaces, notamment des menaces de méfaits graves, des contraintes physiques, la manipulation psychologique, la confiscation de documents et des menaces de partager des informations ou des photos avec autrui ou de dénoncer la personne aux autorités dans le but d'inspirer chez elle de la honte ou de la peur.

### **COULOIRS DE LA TRAITE DES PERSONNES**

Il s'agit de voies de transport terrestre ou aérien qui relient deux ou plusieurs grandes villes et qui sont utilisées par les trafiquants pour déplacer des personnes entre des sites d'exploitation à des fins commerciales.

### D

### « DATE »

Terme utilisé par les travailleurs du sexe pour désigner une transaction qui implique des actes ou une relation de nature sexuelle en échange, généralement, d'argent.

### Ε

### **EXPLOITATION**

Une personne (l'exploiteur) en exploite une autre (la victime) lorsqu'une interaction entre les deux amène la

première à fournir, ou à proposer de fournir, un travail ou un service. Il y a exploitation lorsque l'exploiteur adopte un comportement qui, en toutes circonstances, pourrait raisonnablement amener l'autre personne à penser que sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît serait menacée si elle ne fournissait pas, ou ne proposait pas de fournir, le travail ou le service concerné.

### **EXPLOITATION EN LIGNE**

L'exploitation et l'abus en ligne surviennent lorsqu'une personne (l'exploiteur) manipule une autre personne pour l'amener à accomplir des choses à son profit. Il s'agit d'un cycle permanent d'abus émotionnels et psychologiques. Il peut s'agir, par exemple, de situations où l'exploiteur force ou fait chanter une personne pour qu'elle envoie des photos ou vidéos sexuels d'elle-même en ligne ou qu'elle se livre à des actes sexuels par webcam.

### **EXPLOITATION ENTRE PAIRS**

S'applique aux jeunes qui conçoivent, envoient ou partagent des images ou des vidéos à caractère sexuel avec des pairs en ligne ou au moyen d'appareils électroniques (par exemple, messages textes, applications de messagerie, sites de réseaux sociaux).

### F

### **FAIRE UNE PASSE**

Se livrer à un acte sexuel en vue d'un gain personnel ou financier (par exemple, faire une passe pour de l'argent).

### **FAMILLE DE LA RUE**

Les membres d'une famille de la rue reproduisent souvent les rôles familiaux traditionnels, permettant en cela d'atténuer les exigences de la vie dans la rue.

### FILLE OU GARS FACILES

Terme utilisé dans les écoles pour désigner une fille ou un garçon qui sont perçus comme ayant des mœurs légères ou comme étant une cible d'exploitation.

### **FURTIVAGE**

Le fait de retirer un préservatif pendant un rapport sexuel sans le consentement de l'autre personne.

### G

### **GAI POUR LE TRAVAIL**

Désigne les travailleurs du sexe qui s'identifient comme

hétérosexuels, mais qui sont payés pour exercer une activité professionnelle à l'opposé de leur orientation sexuelle.

### ı

### INTÉGRATION ET RÉINTÉGRATION

L'intégration et la réintégration sont des étapes à long terme et multidimensionnelles. L'intégration se fait dans un pays d'accueil et la réintégration dans le pays d'origine. Elles sont réalisées lorsque la personne devient un membre actif de la vie économique, culturelle, civile et politique d'un pays et qu'elle se voit comme orientée et acceptée.

### J

### « JOHNS/JANES »

Homme (Johns) ou femme (Janes) qui paient pour avoir des relations sexuelles.

### L

### **LEURRE**

Dans une situation de traite, l'étape de leurre comprend les éléments suivants :

- déterminer la personne de choix;
- tester ses vulnérabilités et ses limites;
- déterminer si elle recherche ou non les services offerts;
- tâter le terrain afin de voir si la personne est ouverte à se prêter à la séduction;
- recueillir autant d'informations que possible à son sujet;
- faire en sorte qu'elle se sente spéciale.

### « LG PARTY »

Fête au cours de laquelle des jeunes plus âgés invitent des filles ou gars faciles à échanger des actes sexuels contre de la popularité, de la drogue, de l'alcool ou de l'acceptation sociale.

### M

### **MADAME**

Femme proxénète ou femme qui gèrent une maison close.

### MAUVAIS CLIENT<sup>75</sup>

Terme utilisé par les travailleurs du sexe pour désigner un client qui commet des actes de violence, y compris le vol, le refus de payer et les menaces.



### **OBLIGATION DE SIGNALER**

En Colombie-Britannique, toute personne ayant des raisons de croire qu'un enfant ou un jeune de moins de 19 ans a été ou risque d'être victime d'abus doit le signaler au Ministry of Children and Family Development.

### P

### **PASSAGE DE CLANDESTINS**

Concerne la facilitation de l'entrée, le transport ou l'entrée illégale dans un pays d'une ou de plusieurs personnes qui franchissent des frontières internationales.

### PETIT AMI TRAFIQUANT/PROXÉNÈTE

Moyen courant pour les trafiquants sexuels d'avoir accès à des jeunes en se faisant passer pour leur petit ami et en les forçant à avoir des relations sexuelles avec des inconnus pour de l'argent.

### **POLYVICTIMISATION**

Lorsqu'un jeune a vécu plusieurs situations distinctes de victimisation, on parle de polyvictimisation. La différence entre la victimisation multiple et la polyvictimisation est que la victimisation multiple ne fait pas de distinction selon le type de victimisation. Ainsi, une jeune qui en est victime peut subir le même type de victimisation à plusieurs reprises. Dans cette catégorie, nous retrouvons des actes criminels comme l'inceste ou la violence conjugale répétés à maintes reprises et sur une longue période.

### PRÉSERVATIF INTERNE (CONDOM FÉMININ)

Membrane mince et ample que l'on insère avant un rapport sexuel afin d'empêcher les spermatozoïdes de pénétrer dans le vagin.

### PRÉSERVATIF EXTERNE (CONDOM MASCULIN)

Fine gaine en caoutchouc (généralement en latex) portée sur le pénis.

### **PROTOCOLE DE PALERME**

Premier système de règles juridiquement contraignantes disposant d'une définition internationalement reconnue de la traite des personnes. Ce protocole constitue un outil essentiel pour reconnaître les victimes, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou d'enfants, et pour détecter toutes les formes d'exploitation que comprend la traite des personnes. Les pays qui ratifient ce traité doivent criminaliser la traite des personnes et adopter des lois conformes aux dispositions juridiques du protocole. Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier le protocole des Nations unies afin de prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier celle des femmes et des enfants.

### R

### RAPPORTS SEXUELS NON PROTÉGÉS

Avoir des relations sexuelles sans utiliser de préservatif.

### **RÉCIDIVE VERS LA TRAITE**

Situation dans laquelle une victime a échappé à la traite, mais récidive en entrant de nouveau dans une autre situation de traite.

### **RECRUTEMENT**

Les trafiquants approchent leurs victimes potentielles de différentes manières : en se faisant passer pour leur ami ou petit ami potentiel, en contactant une victime potentielle au moyen des médias sociaux, en publiant des offres d'emplois et des possibilités dans les journaux ou sur Internet, voire en menaçant ou en kidnappant la victime potentielle. Souvent, de fausses promesses sont faites aux victimes pour de l'argent, de nouveaux vêtements, des possibilités de travail ou d'éducation, une aide financière pour leur famille, etc.

### S

### **SECTEUR DE PROSTITUTION DE RUE**

Rue ou zone déterminée où l'on vend du sexe.

### **SERVITUDE DOMESTIQUE**

La servitude domestique est une forme de travail forcé. Les victimes de la traite sont contraintes de faire le ménage, de laver le linge et d'effectuer d'autres tâches ménagères et de s'occuper des enfants et des personnes âgées de la famille. Elles doivent souvent être disponibles à toute heure du jour ou de la nuit. Elles sont peu ou pas payées pour leur travail. Dans de nombreux cas, les victimes de la traite ont une dette importante envers leur trafiquant qu'elles doivent rembourser. Leurs déplacements sont limités et leur passeport et d'autres documents d'identité sont confisqués par le trafiquant afin de garder le contrôle sur elles. Les victimes de la traite prises dans ces situations sont souvent nourries avec des restes et présentent des signes de malnutrition. Elles ne parlent pas toujours l'anglais et ne connaissent pas leurs droits au Canada.

### SERVITUDE POUR DETTES

On parle de servitude pour dettes lorsqu'une personne est forcée de travailler pour rembourser une dette. Elle est amenée par la ruse à travailler pour un faible, voire aucun salaire, sans aucun contrôle sur sa dette. La majeure partie, même la totalité, de l'argent gagné est consacrée au remboursement du prêt. La valeur de son travail devient invariablement supérieure à la somme d'argent empruntée à l'origine. La servitude pour dettes peut comprendre une dette familiale, une dette de drogue ou une dette de logement. La dette est un outil coercitif de la traite des personnes, car elle est frauduleuse puisque la dette est gonflée ou inexistante et la menace de la force est souvent utilisée comme élément de motivation pour la rembourser.

### **SEXTAGE**

Prendre et envoyer des photos, des vidéos, des textes et d'autres représentations graphiques explicites d'actes sexuels.

### SEXTORTION

L'extorsion sexuelle, ou sextorsion, se produit lorsqu'une personne menace de publier en ligne du matériel privé, souvent sexuellement explicite, si la victime ne se plie pas à ses exigences, généralement pour de l'argent.

### SUGAR DADDY (PAPA-GÂTEAU)/SUGAR MAMA (MAMAN-GÂTEAU)

Personne d'un certain âge qui fournit à un jeune de l'argent, des produits de première nécessité et des cadeaux en échange d'actes sexuels et pour que le jeune se fasse passer pour son amant.

### **SURVIVANT**

Se dit d'une personne qui a été victime de la traite des personnes. Chez Covenant House Vancouver,

nous appelons « jeunes » les personnes que nous accompagnons afin de ne pas limiter leur identité à leurs seules expériences.

### Т

### **TECHNIQUE DU PETIT AMI**

Façon dont un exploiteur manipule un jeune en lui faisant croire qu'il est son petit ami.

### **TRAFFIQUANT**

Les trafiquants exploitent des personnes pour les bénéfices qu'ils tirent du travail forcé et du commerce du sexe. Ils les attirent et les piègent en les manipulant et en exploitant leurs vulnérabilités.

### TRAITE DES MEMBRES D'UNE FAMILLE

La traite des membres d'une famille est le processus caché consistant à échanger un membre de la famille contre des biens, des substances, un loyer, des services, de l'argent ou un statut au sein de la communauté. N'étant pas soumise à une classe sociale, une ethnie ou d'autres facteurs démographiques, la traite des membres d'une famille commence souvent à un âge beaucoup plus jeune que d'autres formes de traite comme l'exploitation sexuelle à des fins commerciales ou de travail forcé et la servitude domestique. En outre, les cas de traite des membres d'une famille se perpétuent généralement d'une génération à l'autre. Ainsi, des niveaux multiples de polyvictimisation et d'oppression sont observés généralement au moment de la fuite et du rétablissement.

### **TRAITE DES PERSONNES**

La traite des personnes désigne le recrutement, le transport, l'hébergement, y compris ou non l'exercice d'un contrôle, d'une direction ou d'une influence sur les déplacements d'une personne en vue de l'exploiter, généralement au moyen du travail sexuel ou du travail forcé. Elle est souvent décrite comme une forme d'esclavage moderne.

### TRAITE DES PERSONNES À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Les jeunes sont victimes d'exploitation sexuelle lorsqu'ils sont forcés de se livrer, sans leur consentement, à des actes sexuels comme la danse exotique, le travail du sexe ou la production de matériel pornographique. Ils sont souvent attirés par la ruse et conditionnés par des personnes qui se présentent comme des partenaires romantiques. Ils sont ensuite contraints de leur remettre la majeure partie, voire la totalité, de leur argent. Des règles strictes leur sont généralement imposées comme celle de contacter leur trafiquant à intervalles réguliers, de ne pas parler à autrui et de dormir et manger au lieu même où ils travaillent.

La violence ou les menaces de violence sont souvent utilisées comme moyen de contrôle pour forcer les jeunes à fournir des services sexuels. La servitude pour dettes résulte souvent de cadeaux, de vêtements coûteux et de drogues reçus du trafiquant au cours de l'étape de recrutement. Les jeunes qui travaillent dans l'industrie du sexe avant l'âge de la majorité (18 ans) sont considérés comme des victimes d'exploitation même en l'absence de force, de fraude ou de contrainte à leur égard.

### TRAITE DES PERSONNES À DES FINS DE TRAVAIL FORCÉ

Les jeunes victimes sont contraintes de travailler de longues heures dans des conditions non sécuritaires et très mauvaises. Ils sont peu ou pas payés. La construction, l'agriculture, la restauration et l'industrie manufacturière sont des exemples de secteurs dans lesquels des victimes de travail forcé ont été recensées. Dans certains cas, les jeunes font l'objet d'exploitation dans des laboratoires clandestins de production de drogues ou forcés d'en transporter, y compris ou non des armes pour leurs trafiquants.

### TRAVAIL SEXUEL

Le travail sexuel désigne l'échange consensuel de services sexuels entre adultes (18 ans et plus) contre de l'argent ou des biens. C'est le terme privilégié au Canada. Le terme « travailleur du sexe » admet que le travail sexuel est un travail alors que la prostitution, en revanche, revêt une connotation de criminalité et d'immoralité.

### TRAVAILLEUR MIGRANT

Le travailleur migrant est une personne qui émigre d'un pays vers un autre en croyant qu'elle occupera un emploi. Cela est vraisemblable si des promesses lui sont faites par un exploiteur.

### « TRICK »

Sobriquet qui peut se rapporter au travailleur du sexe ou au client.



### **VICTIME**

La traite des personnes est une forme d'esclavage moderne dans laquelle les victimes sont soumises à la force, à la fraude ou à la contrainte à des fins de commerce sexuel, de servitude pour dettes ou de travail involontaire. Les victimes de la traite peuvent être de jeunes enfants, des adolescents, des hommes et des femmes.

### Bibliographie

### CONTEXTE

### **QU'EST-CE QUE LA TRAITE DES PERSONNES?**

1. Sécurité publique Canada (2018). Date de consultation : 4 avril 2022. Récupéré sur https://www.securitepublique. gc.ca/cnt/cntrng-crm/hmn-trffckng/abt-hmn-trffckng-fr.aspx

### **TYPES DE TRAITE DES PERSONNES**

- https://www.unodc.org/lpomex/uploads/documents/Publicaciones/Crimen/ UNODC-IB-01-draft4.pdf. Date de consultation: 8 avril 2022. Récupéré sur chrome-extension:// efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www. unodc.org/lpomex/uploads/documents/Publicaciones/Crimen/UNODC-IB-01-draft4.pdf
- 3. Mesures, Mesures législatives, Date de consultation: 20 avril. Récupéré sur https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/tp/loi-legis.html

### LA TRAITE DES PERSONNES AU CANADA

- 4. Oxman-Martinez, J., Lacroix, M. et Hanley, J. (2005). Les victimes de la traite des personnes : Points de vue du secteur communautaire canadien. Ministère de la Justice du Canada, Division de la recherche et de la statistique: Ottawa, ON.
- 5. La traite des personnes : les tendances au Canada (pp. 17–19)[ Le rapport La traite des personnes : les tendances au Canada]. Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes. Date de consultation : 7 août. Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/ https://www.canadiancentretoendhumantrafficking. ca/wp-content/uploads/2021/10/FR-Human-Trafficking-Trends-in-Canada-%E2%80%93-2019-20-Report-Final.pdf
- 6. Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes, Date de consultation : 3 mai 2022. Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/ntnl-ctn-pln-cmbt-fra.pdf
- 7. Representing Colonial Violence: trafficking, sex work, and the violence of law. Date de consultation : 8 août 2022. Récupéré sur https://journals.msvu.ca/index.php/atlantis/article/view/3042
- 8. RÉCLAMER NOTRE POUVOIR ET NOTRE PLACE : LE RAPPORT FINAL DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES, Date de consultation : 8 juin 2022. Récupéré sur https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/
- 9. Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, Canada, provinces, territoires, régions métropolitaines de recensement et Police militaire des Forces canadiennes. Date de consultation : 28 juin. Récupéré sur https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-005-x/2018001/article/54979-fra.pdfr
- 10. Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Volume 1a, 2019. p.622, Date de consultation : 30 juin 2022. Récupéré sur https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf
- 11. Saewyc, E. M., Shankar, S., Pearce, L. A. et Smith, A. (2021). Challenging the stereotypes: Unexpected features of sexual exploitation among homeless and street-involved boys in western Canada. International Journal of Environmental Research and Public Health, 18(11), 5898. DOI: 10.3390/ijerph18115898
- 12. Cole, J. (2018). Service providers' perspectives on sex trafficking of male minors: Comparing background and trafficking situations of male and female victims. Child and Adolescent Social Work Journal, 35, 423-433. https://doi.org/10.1007/s10560-018-0530-z

- 13. Franchino-Olsen, H. (2021). An examination of some central debates on sex trafficking in research and public policy in the United States. Journal of Human Trafficking, 1(3), 191-208. DOI: 10.1080/23322705.2015.1023672
- 14. Murphy, L. T. (2016a). Labour and sex trafficking among homeless youth: A ten-city study executive summary. Loyola University. Récupéré sur https://oag.ca.gov/sites/all/files/agweb/pdfs/ht/murphy-labor-sex-trafficking-homeless-youth.pdf
- 15. National Network for Youth. (2018). Responding to youth homelessness: A key strategy for preventing human trafficking. The National Network for Youth. Récupéré sur https://nn4youth.org/wp-content/uploads/NN4Y-2018-white-paper- human-trafficking-WEB-1.pdf
- 16. Children of the Street Society (2017). Addressing the trafficking of children & youth for sexual exploitation in BC: A toolkit for service providers. Children of the Street Society. Récupéré sur https://a21df1e8-146f-4268-85fd-40f5b2376of2.file-susr.com/ugd/cb3288\_6342b783291242fb9b8e21d4f6da9784.pdf
- 17. Protection et aide accordées aux victimes de la traite de personnes, Date de consultation : 28 juillet. Récupéré sur https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/protection-aide-victimes-trafic-personnes.html
- 18. Human Trafficking and FASD, Date de consultation : 7 août 2022. Récupéré sur https://canfasd.ca/2022/02/23/human-trafficking-and-fasd/

### TRAVAIL DU SEXE

- 19. UNAIDS. 2014. The legal status of sex work: Key human rights and public health considerations. Date de consultation: 16 août 2022. Récupéré sur http://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/sexwork\_brief-21feb2014.pdf
- 20. Flowers, R. Barri (2010). Street kids: the lives of runaway and thrown away teens. McFarland. pp. 110–112. ISBN 978-0-7864-4137-2.
- 21. Sex work is not trafficking. Date de consultation : 20 août 2022. Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibp-cajpcglclefindmkaj/https://www.nswp.org/sites/default/files/SW%20is%20Not%20Trafficking.pdf
- 22. Stossel, J. (15 mai 2019). The Sex Trafficking Panic. Date de consultation : 2 septembre 2022. Récupéré sur https://reason.com/2019/05/15/the-sex-trafficking-panic/
- 23. Scott, L. (19 décembre 2015). Girl next door is typical human trafficking victim. Date de consultation : 2 septembre 2022. Récupéré sur https://torontosun.com/2015/12/18/girl-next-door-is-typical-human-trafficking-victim/wcm/7bd2f35a-ba9b-4e3a-b52e-2eodc97200a8/
- 24. Organisation internationale du Travail. (2017). Travail forcé, esclavage moderne et traite des êtres humains. Date de consultation : 2 septembre 2022. Récupéré sur https://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/lang--fr/index.htm
- 25. Transforming Anti-Trafficking Sentiment into Effective Action, Date de consultation: 8 septembre 2022. Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://swanvancouver.ca/wp-content/uploads/2022/10/Harms-of-Anti-Trafficking-Video-Companion-Guide.pdf

### PERCEPTIONS ET RÉACTIONS DU PUBLIC À LA TRAITE DES PERSONNES ET APPROCHE EFFICACE POUR AMÉLIORER LA SENSIBILISATION

- 26. K Sharapov, Understanding Public Knowledge and Attitudes towards Trafficking in Human Beings, Part 1, Center for Policy Studies, Central European University, 2014 p. 25, Date de consultation : 8 décembre 2018. Récupéré sur https://cps.ceu.edu/publica tion/working-papers/up-kat-public-knowledge-attitudes-towards-thb
- 27. C J Dando, D Walsh and R Brierley, 'Perceptions of Psychological Coercion and Human Trafficking in the West Midlands of England: Beginning to know the unknown, PLOS ONE, vol. 11, no. 5, 2016, pp. 1–13, https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0153263

### RENFORCEMENT DE L'APPROCHE DU GOUVERNEMENT DU CANADA ENMATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA TRAITE DES PERSONNES

28. Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes 2019-2024. Date de consultation : 15 septembre 2022. Récupéré sur https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2019-ntnl-strtgy-hmnn-trffc/index-fr.aspx

### FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION À L'ÉGARD DE LA TRAITE DES PERSONNES

- 29. Issue Brief: Human Trafficking Prevention Strategies for Runaway and Homeless Youth Settings. Date de consultation: 18 septembre 2022. Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.acf. hhs.gov/sites/default/files/documents/fysb/acf\_issuebrief\_htprevention\_10202020\_final\_508.pdf
- 30. Protective Factors. Date de consultation : 21 septembre 2022. Récupéré sur https://aurafreedom.org/relentless-resilience/human-trafficking-info-hub/part-3/#protectivefactors
- 31. Duncan, A. C. et DeHart, D. (2019). Provider perspectives on sex trafficking: Victim pathways, service needs & blurred boundaries, Victims & Offenders, 14(4), 510-531. DOI: 10.1080/15564886.2019.1595241
- 32. Franchino-Olsen, H. (2021). An examination of some cental debates on sex trafficking in research and public policy in the United States. Journal of Human Trafficking, 1(3), 191-208. DOI: 10.1080/23322705.2015.1023672
- 33. Middleton, J. S., Gattis, M. N., Frey, L. M. et Roe-Sepowitz, D. (2018). Youth experiences survey (YES): Exploring the scope and complexity of sex trafficking in a sample of youth experiencing homelessness. Journal of Social Service Research, 44(2), 141-157. DOI: 10.1080/01488376.2018.1428924
- 34. Mostajabian, S., Maria, d. S., Wiemann, C., Newlin, E. et Bocchini, C. (2019). Identifying sexual and labor exploitation among sheltered youth experiencing homelessness: A comparison of screening methods. International Journal of Environmental Research and Public Health, 16(3), 363. Récupéré sur https://doi.org/10.3390/ijerph16030363
- 35. National Network for Youth. (2018). Responding to youth homelessness: A key strategy for preventing human trafficking. The National Network for Youth. Récupéré sur https://nn4youth.org/wp-content/uploads/NN4Y-2018-white-paper-human-trafficking-WEB-1.pdf
- 36. National Research Council. (2014). Confronting commercial sexual exploitation and sex trafficking of minors in the United States: A guide for the health care sector. The National Academies Press. Récupéré sur https://doi. org/10.17226/18886
- 37. Wolfe, D. S., Greeson, J. K. P., Wasch, S. et Treglia, D. (2018). Human trafficking prevalence and child welfare risk factors among homeless youth: A multi-city study. The Field Center for Children's Policy, Practice & Research. University of Pennsylvania. Récupéré sur https://fieldcenteratpenn.org/wp-content/uploads/2013/05/6230-R10-Field-Center-Full-Report-Web.pdf
- 38. Piening, S. et Cross, T. P. (2012). From 'the life' to my life: Sexually exploited children reclaiming their futures. Suffolk County Massachusetts' response to commercial sexual exploitation of children (CSEC). Children's Advocacy Center of Suffolk County. Récupéré sur https://www.suffolkcac.org/uploads/pages/docs/From\_the\_Life\_to\_My\_Life\_Suffolk\_Countys\_Response\_to\_CSEC\_Executive\_Summary\_2012.pdf
- 39. Children of the Street Society (2017). Addressing the trafficking of children & youth for sexual exploitation in BC: A toolkit for service providers. Children of the Street Society. Récupéré sur https://a21df1e8-146f-4268-85fd-40f5b23760f2.file-susr.com/ugd/cb3288\_6342b783291242fb9b8e21d4f6da9784.pdf
- 40. BC Ministry of Justice. (2013). BC's action plan to combat human trafficking. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/law-crime-and-justice/criminal-justice/victims-of-crime/human-trafficking/about-us/action-plan.pdf
- 41. Moss, S. (2015). Sexual exploitation and trafficking of children & youth in Canada: A prevention and early intervention toolkit for parents. Children of the Street Society. Récupéré sur http://media.wix.com/ugd/cb3288\_c604d397196d44e-58b91e52ba182f08f.pdf
- 42. Association des femmes autochtones du Canada. (2015). Nos esprits ne sont pas à vendre : un manuel pour les femmes et filles autochtones survivantes de la traite et l'exploitation sexuelle. Récupéré sur https://www.nwac.ca/assets-knowledge-centre/Our-Spirits-are-NOT-for-sale-French\_web-version.pdf

- 43. Sethi, A. (2007). Domestic sex trafficking of Aboriginal girls in Canada: Issues and implications. First Peoples Child & Family Review, 3(3), 57-71. Récupéré sur https://fpcfr.com/index.php/FPCFR/article/view/50/88
- 44. Sikka, A. (2010). Trafficking of Aboriginal women and girls in Canada. Aboriginal Policy Research Volume VIII Setting the Agenda for Change, 201-231.
- 45. First Call (2020). 2020 BC Child Poverty Report Card. Récupéré sur https://firstcallbc.org/wordpress/wp-content/uploads/2020/12/First\_Call\_Report\_Card\_2020\_Dec\_web\_final.pdf

### PRÉVENTION DE LA TRAITE DES PERSONNES

- 46. Wolfe, D. S., Greeson, J. K. P., Wasch, S. et Treglia, D. (2018). Human trafficking prevalence and child welfare risk factors among homeless youth: A multi-city study. The Field Center for Children's Policy, Practice & Research. University of Pennsylvania. Récupéré sur https://fieldcenteratpenn.org/wp-content/uploads/2013/05/6230-R10-Field-Center-Full-Report-Web.pdf
- 47. National Network for Youth. (2018). Responding to youth homelessness: A key strategy for preventing human trafficking. The National Network for Youth. Récupéré sur https://nn4youth.org/wp-content/uploads/NN4Y-2018-white-paper-human-trafficking-WEB-1.pdf
- 48. Vollinger, L. et Campbell, R. (2020). Youth service provision and coordination among members of a regional human trafficking task force. Journal of Interpersonal Violence, 1-24, DOI: 10.1177/0886260520961868 j

### **ÉTAPES DE LA TRAITE DES PERSONNES**

- 49. Brunet, A., Boyer, R., Weiss, D. et Marmar, C. (2001). The effects of initial trauma exposure on the symptomatic response to a subsequent trauma. Can J Behav Sci, 33, 97e102.
- 50. Wijers, M. et Lap-Chew, L. (1999). Trafficking in women, forced labour and slaverylike practices in marriage, domestic labour and prostitution. Utrecht: Foundation Against Trafficking in Women, Global Alliance Against Traffic in Women.
- 51. Pearson, E. (2002). Human traffic, human rights: Redefining victim protection. London: Anti-slavery International.
- 52. Surtees, R., M. Meshi, S. Tanellari, A. Lila et O. Hinaj (2022) Stages of recovery and reintegration of trafficking victims. A reintegration guide for practitioners. Tiranë: Different and Equal and Washington, D.C.: NEXUS Institute.
- 53. Jobe, A. (2008). The causes and consequences of re-trafficking. In Global Eye on Human Trafficking, vol. 2. International Organization for Migration.

### POINTS D'INTERSECTION DE LA TRAITE DES PERSONNES

- 54. Sikka, A. (2020). Trafficking in persons: How America exploited the narrative of exploitation. Texas International Law Journal. 55(1), 1–52. Récupéré sur https://ssrn.com/abstract=3373371
- 55. McGrath, S. & Watson, S. (2018). Anti-slavery as development: A global politics of rescue. Geoforum, 93, 22–31. Récupéré sur https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2018.04.013

### STADES DU CHANGEMENT

56. Kern, M . (2008). Stages of change model. Récupéré sur : http://www.addictioninfo.org/articles/11/1/Stages-of-Change-Model/Page1.html

### **MODÈLES ET CADRES**

### **PRATIQUE ANTI-OPPRESSIVE**

57. The Anti-Oppressive Framework: A Primer. Date de consultation : 25 septembre 2022. Récupéré sur chrome-exension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.etfo.ca/getmedia/67d7ebo5-4co8-414a-8979-7d98d94899bc/210504\_Anti-OppressiveBooklet.pdf

58. Anti-oppressive practices with families. Date de consultation : 25 septembre 2022. Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.sagepub.com/sites/default/files/upm-binaries/62820\_Chapter\_5.pdf

### **NE PAS NUIRE**

- 59. Incorporating the principle of "Do No Harm": How to take action without causing harm Reflections on a review of Humanity & Inclusion's practices. Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/donoharm\_peo7\_synthesis.pdf
- 6o. Do No Harm When Working with Trafficked Persons Date de consultation : 2 octobre 2022. Récupéré sur https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-justice/victims-of-crime/human-trafficking/human-trafficking-training/module-4/do-no-harm

### **RÉDUCTION DES RISQUES**

- 61. Stevens SJ, Schebel R, Ruiz B. 2007. The seven challenges: an effective treatment for adolescents with co-occuring substance abuse and mental health problems. Journal of Social Work Practice in the Addictions 7: 29–49. doi:10.1300/J160v07n03\_03.
- 62. Hallett S. 2013. Child Sexual Exploitation in South East Wales: problems and solutions from the perspectives of young people and professionals. Unpublished Doctoral Thesis, Cardiff University: Cardiff.
- 63. HCHAC. 2013. Child Sexual Exploitation and the Response to Localised Grooming. The Stationary Office Ltd: London.
- 64. Hickle KE, Roe-Sepowitz DE. 2014. Putting the pieces back together: A group intervention for sexually exploited adolescent girls. Social Work with Groups, 37(2): 99–113. doi:10.1080/01609513.2013.823838.
- 65. Meschke LL, Patterson JM. 2003. Resilience as a theoretical basis for substance abuse prevention. Journal of Primary Prevention 23: 483–514.
- 66. Stimson GV. 1998. Harm reduction in action: putting theory into practice. International Journal of Drug Policy 9: 401-409.

### STADES DU CHANGEMENT (MODÈLE TRANSTHÉORIQUE)

67. The Five Stages to Successful Behavior Change. Date de consultation : 8 octobre 2022. Récupéré sur https://www.ceceliahealth.com/the-five-stages-to-successful-behavior-change/#:~:text=Prochaska%2ohas%2ofound%2othat%2opeople,preparation%2C%2oaction%2C%2oand%2omaintenance

### **APPROCHE AXÉE SUR LES FORCES**

- 68. Strengths-Based Models in Social Work; McCashen (2005)
- 69. Hammond, W. (2010). Principles of strength-based practice. Resiliency Initiatives. Récupéré sur chrome-exten sion://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.esd.ca/Programs/Resiliency/Documents/RSL\_STRENGTH\_BASED\_PERSPECTIVE.pdf
- 70. Rapp, C., Saleebey, D., & Sullivan, P. W. (2008). The future of strengths-based social work practice. In D. Saleebey (Ed.), The strengths perspective in social work practice (4th ed.) Boston, MA: Pearson Education.

### PRATIQUES EXEMPLAIRES

### **SENSIBILISATION DU PERSONNEL**

- 71. Recognizing the Signs. Date de consultation : 19 octobre 2022. Récupéré sur https://humantraffickinghotline.org/en/human-trafficking/recognizing-signs
- 72. Varieties of Disclosure. Date de consultation : 23 octobre 2022. Récupéré sur https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/tm-dsclsr-mnl/index-fr.aspx

73. Reporting Child Abuse in BC. Date de consultation : 5 novembre 2022. Récupéré sur https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/public-safety/protecting-children/reporting-child-abuse

### **MODÈLE DE SERVICES**

74. PEARR Tool, Truama-informed approach in healthcare settings. Récupéré sur chrome-extension://
efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://healtrafficking.org/wp-content/uploads/2018/08/CSH-PEARR-Tool\_
June-2021-Protected.pdf

### **GLOSSAIRE**

75. Preventing the sexual exploitation of children and youth in the lower mainland-Pacific Community Resources Society.

### **GRAPHIQUES, TABLEAUX ET DIAGRAMMES**

### **DONNÉES SUR LA TRAITE DES PERSONNES AU CANADA (PAGE 14)**

La traite des personnes : les tendances au Canada (pp. 17–19)[ Le rapport La traite des personnes : les tendances au Canada]. Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes. Date de consultation : 7 août. Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2021/10/FR-Human-Trafficking-Trends-in-Canada-%E2%80%93-2019-20-Report-Final.pdf

### CARTE DES COULOIRS DE LA TRAITE DES PERSONNES AU CANADA (PAGE 19)

Les couloirs de la traite des personnes au Canada (p. 28) Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes. Date de consultation : 2 septembre 2022. Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2021/02/CCTEHT-Full-v02-FRENCH-corridors-report.pdf

### **PILIERS DE LA PRÉVENTION (PAGE 25)**

https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2019-ntnl-strtgy-hmnn-trffc/index-fr.aspx

### ÂGE DU CONSENTEMENT (PAGE 28)

Addressing The Trafficking Of Children & Youth For Sexual Exploitation In BC, A Toolkit For Service Providers Children of the street (pp-40)

### **FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION (PAGE 29)**

Issue Brief: Human Trafficking Prevention – Strategies for Runaway and Homeless Youth Settings (pp. 3). Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/documents/fysb/acf\_issuebrief\_htprevention\_10202020\_final\_508.pdf

https://aurafreedom.org/relentless-resilience/human-trafficking-info-hub/part-3/%23protectivefactors

### ÉTAPES DU PROCESSUS DE TRAITE DES PERSONNES - MODÈLE 1 (PAGE 34)

Kalish & Lagios (2013). Cycle of Commercial Sexual Exploitation. Récupéré de Victim Services of Durhan Region (2020). Domestic Sex Trafficking of Youth. Page 3.

### ÉTAPES DU PROCESSUS DE TRAITE DES PERSONNES – MODÈLE 2 (PAGE 36)

Zimmerman C, Hossain M, Watts C. Human trafficking and health: a conceptual model to inform policy, intervention and research. Soc Sci Med. 2011 Jul;73(2):327-35. doi: 10.1016/j.socscimed.2011.05.028. Epub 30 juin 2011. PMID: 21723653.

### **COMPOSANTES DE L'INTÉGRATION (PAGE 37)**

Surtees, R., M. Meshi, S. Tanellari, A. Lila et O. Hinaj (2022) Stages of recovery and reintegration of trafficking victims. A reintegration guide for practitioners. Tiranë: Different and Equal and Washington, D.C.: NEXUS Institute (p. 4). Récupéré sur chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://nexusinstitute.net/wp-content/uploads/2022/03/Stagesof-reintegration-A-reintegration-guide.pdf

### **STADES DU CHANGEMENT (PAGE 53)**

Thaker, P. (2023). Recadrer la pratique : renforcer les capacités à servir les jeunes touchés par la traite des personnes. Covenant House Vancouver.

### FENÊTRE DE TOLÉRANCE (PAGE 57)

The National Institute for the Clinical Application of Behavioral Medicine

### DIAGRAMME DE VENN POUR LA TRAITE DES PERSONNES (PAGE 64)

Kalish & Lagios (2013). Cycle of Commercial Sexual Exploitation. Récupéré de Victim Services of Durhan Region (2020). Domestic Sex Trafficking of Youth. Page 4.





Offrir un soutien sans relâche, un amour inconditionnel et un respect absolu aux jeunes en situation d'itinérance.

1280, rue Seymour Vancouver, BC V6B 3N9 604-638-4438 • covenanthousebc.org